

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire. L'intégralité de la séance a été filmée et reste disponible sur le site Internet de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7
Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 27 (26)
Nombre de conseillers votants : 34 (33)

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET (jusqu'au VIII.3 inclus), Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Anne LAOUILLEAU ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Madame Fernanda ALVES, Florence DAMET (à compter de la Motion n°1), Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Secrétaire de séance : Dominique ASTIER

Assistaient à la séance : L. ROUGER, C. GALAND, M. REGIS, Z. ARGELIES, E. BEYNEIX, F. NICOLAS, C. CASTET, V. MERCHADOU.

Ordre du Jour

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

- I. **Administration Générale** – Rapporteur **Monsieur le Maire**
 1. CODEV 5 – avenant général 2022 – signature ;
 2. Mandat spécial pour la prise en charge des frais du déplacement au Sénégal ;

- II. **Ressources Humaines** – Rapporteurs **Dominique ASTIER, Hürizet GÜNDER**
 1. Actualisation du tableau des emplois permanents ;
 2. Avenant à contrat ;
 3. Présentation du Rapport Social Unique 2021 (RSU) ;
 4. Présentation du Rapport Egalité femmes/hommes 2022 ;

- III. **Administration Financière** – Rapporteur **Michaël DAVID**
 1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ;

- IV. **Culture** – Rapporteur **Monsieur le Maire**
 1. Ludo-Médiathèque : demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de la Manifestation « Partir en livre » ;

- V. **Jeunesse – Développement associatif** – Rapporteur **Fernanda ALVES**
 1. Projet jeunesse : demande de subvention auprès du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement vers l'emploi des jeunes » ;

- VI. **Transition Ecologique** – Rapporteur **Léa RAINIER**
 1. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Approbation du Plan de financement et demandes de subventions pour les projets cenonnais lauréats du dispositif « Quartiers fertiles » ;

PROCES VERBAL**VII. Urbanisme – Développement économique – Rapporteurs **Marie HATTRAIT, Monsieur le Maire****

1. Adhésion à l'Association Hauts de Garonne Développement – Renouvellement ;
2. Prémption à des fins communales de la parcelle AX 474 au 10 rue Arago – Acquisition et portage par Bordeaux Métropole ;
3. Résidence Villa des Cèdres – Acquisition à l'euro symbolique des parcelles AL 322, 323 et 324, sises rue Pablo Neruda, appartenant à la société Eiffage, au profit la Ville de Cenon ;

VIII. Education – Enfance – Rapporteur **Alexandre MARSAT**

1. Conventions avec l'OCCE de la Gironde pour la mise en place de projets pour les écoles élémentaires de la ville ;
2. Convention de subvention avec l'association FAIRE pour l'accompagnement à la scolarité pour l'année 2023 ;
3. Statuts de la Caisse des Ecoles de Cenon – Modifications.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Jean-François EGRON : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022. Y a-t-il des remarques ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2022-128	29 novembre 2022	Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une séquence sportive sous l'infrastructure ferroviaire. Marché n°20223PI
2022-129	05 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-130	05 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-131	05 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-132	07 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-133	08 décembre 2022	Convention de partenariat entre le Pixel Relais Numérique de Cenon et l'Association Hauts de Garonne Développement
2022-134	09 décembre 2022	Marchés subséquents selon accord cadre multi attributaires 202003ACTVX pour les travaux de démolition et désamiantage-lot 9. - Avenant au marché subséquent 202138MS05
2022-135	09 décembre 2022	Marchés subséquents selon accord cadre multi attributaires 202003ACTVX pour les travaux de démolition et désamiantage-lot 9. - Avenant au marché subséquent 202140MS07
2022-136	13 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-137	13 décembre 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-138	20 décembre 2022	Attribution du marché négocié suite au Concours restreint de Maîtrise d'œuvre sur Esquisse pour l'aménagement paysager du parc de la Mairie et du chemin des mulets à

PROCES VERBAL

		Cenon - Procédure 202204MOE
2022-139	20 décembre 2022	Avenant n°1 à la Convention d'utilisation de l'Estacade entre la Ville de Cenon et SNCF Réseau
2022-140	22 décembre 2022	Maintenance et assistance du progiciel « Your Cegid secteur public finances 150 et Your Cegid secteur public RH CIVI 150 ». Avenant n°1 au marché n°202135TIC
2022-141	23 décembre 2022	Convention de mandat bipartite relative au règlement des prestations de fournitures par tiers payeur entre la Ville de Cenon et l'Etablissement Public Local Culturel (EPLC) Le Rocher de Palmer
2023-01	06 janvier 2023	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2023-02	06 janvier 2023	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2023-03	06 janvier 2023	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2023-04	06 janvier 2023	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2023-05	10 janvier 2023	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique

Jean-François EGRON : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Fabrice Moretti.

Fabrice MORETTI : Sur la décision 2022-141, le paiement par la mairie des factures d'électricité, c'est en lien avec la réunion de l'autre soir, notamment les échanges que l'on a eus sur l'augmentation des fluides et chercher des pistes pour économiser, y compris mener des réflexions avec les associations. Je voudrais savoir comment ça va se passer.

Jean-François EGRON : C'est une convention de mandat bipartite. Qu'est-ce que ça veut dire ? Comme l'EPLC du Rocher de Palmer n'est pas membre du groupement de commandes pour la facturation d'électricité, il a été rendu nécessaire de confier par mandat à l'EPLC la gestion de l'alimentation et de l'énergie électrique du bâtiment et la facturation des consommations liées au Rocher dans le cadre du paiement auprès du fournisseur d'énergie. Voilà ce que ça veut dire. La prochaine fois, on sera groupé, ce qui sera différent. Est-ce que vous avez une autre remarque ? Très bien.

I – ADMINISTRATION GENERALE**1. CODEV 5 – avenant général 2022 – signature**

Le conseil métropolitain et le conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement 5ème génération 2021-2023 (les 23 septembre et 04 octobre 2021).

La délibération métropolitaine n°2021-526 prévoit le principe d'un avenant au contrat, à la fin de l'année 2022, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par Bordeaux Métropole.

Depuis l'adoption des contrats, les feuilles de route suivantes ont été approuvées par délibérations métropolitaines et entraînent l'évolution des actions contractualisées :

- Mobilité ;
- Déchets ;
- Schéma de développement économique ;
- Plan climat.

Cet avenant est donc l'occasion d'acter l'évolution des feuilles de route, mais aussi, de préciser et d'acter les ajustements mineurs de certaines fiches, après en avoir convenu avec les communes (modification des engagements et des financements, du calendrier des opérations, des descriptifs, des versements).

Enfin, l'avenant est également l'occasion d'intégrer les substitutions envisagées, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat : il permet d'intégrer une nouvelle action en substitution d'une action d'ampleur équivalente et de

PROCES VERBAL

même niveau d'enjeux, sachant que ne peuvent être substituées que les fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise en cours de contrat.

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au contrat de co-développement 2021-2023.

Pour ce qui concerne la commune de Cenon et les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, aucune modification n'est intervenue.

Le contenu de cet avenant n°1 intègre, comme le précise le tableau ci-joint :

- 6 créations (ajouts) de fiches actions liées à l'évolution des feuilles de route : il s'agit par exemple du plan climat métropolitain ; de la modernisation des centres de recyclage existants et de la construction de centres de ressources et de réemploi ; de la réduction et de la valorisation des déchets in situ ; pour le GPV, des études et actions dans le cadre du P.A.T.
- 13 modifications : groupes scolaires, mise en état correct avant cession ; plan marche, déclinaisons ; les réseaux vélos (reVE)...
- 2 suppressions : projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la rive droite ; substitution et création de nouvelles FA dans le cadre du plan stratégique déchets.

Les autres actions du contrat de co-développement restent inchangées.

Vu, la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 septembre 2021 ;

Vu, la délibération n°2021-102 du Conseil Municipal de Cenon en date du 04 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire au Conseil Municipal de pouvoir délibérer sur toute modification du Contrat de Co-Développement 2021-2023 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat de co-développement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et la Commune de Cenon.

Jean-François EGRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, on passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 Abstention
C. HERAUD

2. Mandat spécial pour la prise en charge des frais du déplacement au Sénégal

Dans le cadre du pacte d'amitié avec la ville de Ouakam au Sénégal signé le 6 novembre 2022, la ville de Cenon a commencé à développer diverses actions dès 2022 notamment via le partenariat avec le centre d'art Colombin de Ouakam œuvrant pour l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés tout au long de leur parcours scolaire et jusque dans leur entrée au sein du monde du travail. Ces actions vont se poursuivre et s'intensifier sur l'année 2023.

Lors du festival « Toutes Latitudes », les Maires des deux villes ont également évoqué un partenariat constructif pour l'aide à la réhabilitation et l'extension du système d'assainissement urbain, vétuste et défectueux. Ces travaux pourront faire l'objet d'appels à projets spécifiques dans le cadre des actions de coopération. Une première convention entre les deux villes et l'office national d'assainissement du Sénégal (ONAS) est en cours de rédaction et devrait être présentée lors du prochain conseil municipal.

En liaison avec le PS-Eau (programme solidarité Eau) qui est un réseau multi-acteurs ouvert aux organismes français et étrangers intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau (ODD 6) dans les pays en développement ; le service relations internationales de la ville de Cenon va répondre à divers appels à projet dont celui lancé par la Région Nouvelle Aquitaine pour le « Développement Solidaire 2023 » qui concerne entre autres les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'international, afin de pourvoir au financement de ces travaux. Les problématiques d'assainissement que subissent

PROCES VERBAL

la ville de Ouakam et les travaux nécessaires pour y remédier s'inscrivent donc sur un temps long qui nécessite une coordination des tous les acteurs.

Ainsi, afin de rencontrer les partenaires des différents projets en cours de construction et de permettre leur bonne réalisation, une délégation Cenonnaise va se rendre dans la ville de Ouakam. Cette délégation sera composée de 6 personnes, trois fonctionnaires et trois élus, dont Monsieur le Maire, Madame MERJOUÏ et Madame SENE. Cette délégation se rendra entre le 11 et le 17 mars 2023 sur place, sauf Madame SENE qui restera sur place jusqu'au 6 mai 2023 afin de faire le lien avec la municipalité de Ouakam et les services municipaux de Cenon sur tous les projets en cours de construction.

Conformément aux règles applicables, il est nécessaire d'accorder à cette délégation d'élus, au titre de ce déplacement, le caractère de mandat spécial afin de pouvoir prendre en charge les frais de transports, d'hébergement et de restauration.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1044 du 11 octobre 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu la délibération 2022-141 du Conseil Municipal de Cenon en date du 3 octobre 2022 ;

Considérant que le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

Considérant que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élue et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Considérant que la prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil municipal du 29 juin 2020 – délibération 2020-70.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir conférer le caractère de mandat spécial pour Monsieur le Maire, Madame MERJOUÏ lors du déplacement prévu à Ouakam du 11 au 17 mars 2023 et pour Madame SENE du 11 mars au 6 mai 2023 et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce mandat spécial.

Jean-François EGRON : Y a-t-il des questions ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

Jean-François EGRON : Pour information, l'année dernière, vous aviez voté pour le déplacement au Maroc, mais le maire de Meknès a eu un problème de dernière minute et le déplacement a été annulé, donc les reports de crédits ont été faits sur cette année, ce qui permet de participer.

PROCES VERBAL**II – RESSOURCES HUMAINES****1. Actualisation du tableau des emplois permanents**

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e agent.e d'accueil/état civil ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e gestionnaire administratif.ve au sein de la police municipale ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e assistant.e polyvalent.e au sein du service des affaires scolaires ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e gestionnaire courrier archives au sein du service courrier ;
- l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial F/H en vue du remplacement de la cheffe du service gestion administrative des ressources humaines quittant la collectivité ;
- l'ouverture de six postes d'adjoints techniques F/H en prévision du recrutement d'agents polyvalents accueil/entretien au sein des écoles, dont trois sur la brigade d'agents titulaires de remplacement.

Les emplois ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise, ouvert par délibération n°2022-146 du 03 octobre 2022 suite au départ en retraite de l'agent.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Adjoint administratif	4	Temps complet	Agent de maîtrise	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet			
Adjoint technique	6	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu, le code général de la fonction publique ;

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34 ;

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

PROCES VERBAL

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces modifications.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune, on passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Aucune. Très bien. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions
F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU
1 Abstention
C. HERAUD

2. Avenant à contrat

La coordinatrice petite enfance est en poste au sein de la collectivité depuis le 17 juin 2019. Elle est positionnée sur le 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial depuis son embauche en 2019.

Compte tenu de son ancienneté sur l'indice afférent à cet échelon et de l'évolution de ses missions à compter de janvier 2023, il est donc proposé de modifier par avenant son contrat, en référence à l'échelon 2 du grade d'attaché territorial (IB 469 IM 410).

Vu, le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer afin d'actualiser le contrat de l'agent ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette modification du contrat de travail.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention non plus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Présentation du Rapport Social Unique 2021 (RSU)

Selon les dispositions de l'article L.231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Suite à la parution début janvier 2022 de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, les centres de gestion ont réalisé les développements nécessaires à l'actualisation de leur plateforme, qui est désormais le seul mode de collecte pour ces indicateurs. Le rapport social unique 2021 porte sur 14 thématiques (10 thématiques pour le rapport social unique 2020).

Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines. Il permet de :

- réaliser un état des lieux des données RH de la collectivité (mieux connaître sa collectivité, apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents, comparer nos données avec celles d'autres

PROCES VERBAL

collectivités de strates similaires, comparer la situation des hommes et des femmes, mesurer l'évolution des données sur plusieurs années,...);

- apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les 24 discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ;
- construire une stratégie RH (anticiper les besoins, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires,...) ;
- alimenter les lignes directrices de gestion (définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,...) ;
- animer le dialogue social.

Conformément au premier alinéa de l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique « Le rapport social unique prévu à l'article L. 231-1 est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, après avis du comité social territorial. » Le point a été présenté au Comité Social Territorial du 25 janvier 2023.

Vu, le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 ;

Vu, le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu, la présentation du Rapport au Comité Social Territorial le 25 janvier 2023 ;

Considérant que le Rapport Social Unique doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante de la Commune ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport social unique 2021.

Dominique ASTIER : Le rapport social unique, l'an dernier, j'avais présenté cette même délibération. Notre collectivité doit élaborer chaque année un RSU, un rapport social unique, qui rassemble toutes les données à partir desquelles sont établies ce que l'on appelle les lignes directrices de gestion. Suite à la parution début janvier d'un arrêté fixant pour la fonction publique la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, les centres de gestion, le nôtre pour la Gironde, le CDG33, tout ce qui concerne le développement nécessaire, l'actualisation de la plateforme est désormais le seul mode de collecte pour ces indicateurs. Le rapport social unique 2021 porte sur 14 thématiques. L'an dernier, il portait sur 10 thématiques. Je résume et je vous fais une petite présentation parce que ça représente quand même des centaines de tableaux que notre direction des ressources humaines a collationnés depuis de très nombreux mois. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de les remercier lors de la commission des moyens généraux. Je le refais ce soir à travers la directrice générale des services, qui pourra remercier tous les services des ressources humaines qui ont fait un travail que je qualifierais de titanesque. Vous découvrez sur la délibération tout ce qui concerne ce RSU, qui est un véritable outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines de la collectivité. Il permet de réaliser un état des lieux des données RH de la collectivité. Il apprécie la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les 24 discriminations, insertion pro, le handicap, construire une stratégie RH, alimenter les lignes directrices de gestion et animer ce qu'on appelle le dialogue social. De ce fait, ce point a été présenté en comité social territorial la semaine dernière, le 25 janvier. Là aussi, il a reçu l'unanimité des 10 membres présents du CST, cinq élus de la collectivité et cinq élus du personnel. Avant d'acter, Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas de vote, la présentation du RSU, très rapidement, parce que ça représente une synthèse qui fait une dizaine de pages, je le disais tout à l'heure, une centaine de tableaux à compléter, je vais faire un petit focus des éléments marquants pour cette année. Sur les effectifs de la collectivité, le constat est à la stabilité : 476 agents employés au total, les caractéristiques en termes de répartition par filière, catégorie, cadres d'emploi et genre sont similaires au rapport de l'an dernier, le rapport de 2020. Il s'agissait des effectifs avant la régularisation au 1er janvier 2022 des 57 agents de Bordeaux Métropole. Concernant le temps de travail, une stabilité est également constatée. Les agents à temps non complet sont les enseignants de l'école de musique et les agents d'entretien, suite à la reprise en régie. La pyramide des âges, la moyenne est identique à l'année dernière : 47 ans, identique à la moyenne d'ailleurs de la strate des communes entre 20 000 et 25 000 habitant. Sur les mouvements : 20 arrivées pour 29 départs, avec les mutations comme principales causes

PROCES VERBAL

de départ. Concernant les arrivées, je développe un petit peu : elles sont à 55 % des arrivées de contractuels. Cela est dû notamment aux difficultés de recrutement de titulaires, comme on vous l'a souvent dit, mais aussi à la nature des postes, avec des postes particuliers de chargés de mission, par exemple. Sur l'évolution professionnelle, la tendance est identique à l'année 2020. Les nominations par promotion interne sont fonction des recrutements par mutation et obtention de concours, donc fluctuent chaque année, et le nombre d'avancements de grade est demeuré constant. Le budget évolue compte tenu des mesures réglementaires et notamment de l'impact statutaire et surtout de ce qu'on appelle le GVT, le glissement vieillesse technicité. La part du régime indemnitaire est stable et elle est supérieure de quatre points à la moyenne de la strate. Sur les absences : je le disais en commission moyens généraux, avec Michaël la semaine dernière, les données sont difficilement comparables, parce que le précédent rapport et les données repères de strate datent de 2020, année Covid, personne ne l'a oublié, avec autorisations d'absences et confinement. Le nombre d'accidents du travail est également en augmentation du fait de la reprise post-covid en 2021. Concernant le handicap, la collectivité remplit bien évidemment, comme vous le savez, ses obligations, c'était déjà le cas l'année dernière, en matière d'emploi, comme chaque année. Et enfin, dernier point, sans être trop long, la formation. Sur la formation, nous constatons une reprise des formations après Covid de 2020, 775 jours pour 547 jours de formation en 2020. Néanmoins, une reprise progressive qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant Covid, notamment qui s'explique par la restructuration de l'offre du CNFPT, rupture pour les agents, perte de confiance en la tenue des formations. Parce que parfois, je ne veux pas critiquer le CNFPT, mais il y avait des inscriptions et CNFPT annulait les formations, il n'y avait pas assez de monde, etc., donc c'était un peu compliqué. Et donc une véritable nécessité de se projeter à nouveau dans les projets et solliciter des formations, mais c'est quand même en route, ça redémarre. On se rend compte sur les demandes de formation en 2022 notamment. J'attendrai l'an prochain pour vous présenter le rapport de 2022. Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, madame Damet.

Florence DAMET : Quand on parle de sanctions, il y avait six groupes, je crois. Est-ce que c'est possible de savoir à ce que correspond le groupe un, le groupe six ? Est-ce que c'est du blâme, et en six, c'est licenciement ? Je n'ai pas trop compris ce que c'était groupe un, deux, trois, quatre, cinq, six.

Jean-François EGRON : Le terme de la fonction publique, c'est révocation.

Dominique ASTIER : Révocation, groupe quatre. Le groupe trois, ça va jusqu'à deux ans, de mémoire, suite au Conseil de discipline présidé par le magistrat du tribunal administratif. Le groupe deux, c'est moins — de mémoire, pour ceux qui ont déjà siégé, ce n'est pas le maximum puisque deux ans, c'est le groupe trois —, je dirais jusqu'à 15 jours. Et puis le groupe un, c'est ce que nous avons eu dans le rapport. Il y en a deux pour qualité de service et un pour manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve. Mais comme il n'y a que trois cas, ça fait forcément des pourcentages élevés, c'est 67 % pour la qualité de service, manquement aux suggestions de service, négligence, désobéissance hiérarchique, absences irrégulières, abandon de poste. On ne dit pas que les cas, ça concerne ça, mais c'est les sanctions du premier groupe qu'il y a eu et qui concernent trois hommes. Il n'y a eu aucune sanction, puisque vous posez la question, Madame Damet, prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires et aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels. Ça concerne bien les titulaires. C'était pour 2021.

Jean-François EGRON : Madame Héraud.

Christine HÉRAUD : La synthèse du rapport social unique aborde un certain nombre d'éléments, beaucoup d'ailleurs, que j'aborderai plus tard, pour certains, dans la discussion sur les inégalités femmes-hommes et dans le débat sur les orientations budgétaires. Mais je voudrais en pointer au moins un aspect, c'est celui de la précarisation des personnels. Tout d'abord, le nombre très important des contractuels : 28 % dans la filière administrative et 38 % dans la filière technique. Ça fait des années que je dénonce ce recours à l'emploi de contractuels sur des postes de titulaires, c'est-à-dire sur des postes pérennes. D'autant plus inacceptable que vous avez la possibilité d'embaucher directement et de titulariser des catégories C1 par exemple. Ce recours de plus en plus important aux contractuels, vous l'avez bien sûr toujours justifié par le fait que vous ne trouviez pas toujours des candidats titulaires sur les postes proposés, ou n'ayant pas le profil recherché, mais que cela ne posait pas de problème, puisque ces agents contractuels avaient toujours la possibilité de passer le concours. Or, j'ai noté dans le rapport sur les orientations budgétaires, il pointe cette année, page 343, que l'augmentation du recours aux contractuels devient un réel problème et que c'est même une tendance de fond qui s'observe sur l'ensemble des services RH de la métropole. Vous dites qu'une réflexion commune est engagée sur le sujet par les directions

PROCES VERBAL

générales des communes du territoire, je vous pose la question de comment pensez-vous lutter contre cette précarisation et réduire le nombre des CDD sur postes pérennes. Et j'avais une question également plus de détails sur ces sanctions, notamment celles que vous venez de citer, sur manquement à l'obligation de réserve et manquement à l'obligation de laïcité, pour avoir des précisions. Qu'est-ce que c'était ces manquements qui ont produit ces sanctions ?

Dominique ASTIER : Christine, pour la dernière question, tu comprendras que je ne peux pas évoquer plus d'informations. Ça concerne quand même une personne avec un nom, il y a eu sanction, on ne peut pas en dire plus. C'est tout. C'est un rapport social unique, ce n'est pas le compte-rendu du conseil de discipline.

Christine HÉRAUD : Excusez-moi, mais je me posais la question, parce que sur l'obligation de réserve, je sais qu'elle est toujours plus ou moins floue. Je ne sais pas dans la fonction publique territoriale, mais au moins dans la fonction publique d'État, et souvent contestée à juste titre. Donc je voulais avoir des précisions, mais je comprends que si ça ne concerne qu'une seule personne, je comprends très bien.

Jean-François EGRON : Pour compléter la réponse, vous parliez de la métropole, on est la mairie de Cenon, donc on va se contenter à la mairie de Cenon. Et quant au reste, toutes les collectivités ont le même problème aujourd'hui. C'est que personne ne veut venir. Mais personne ne veut venir parce que les salaires ne sont pas forcément très attractifs et qu'aussi il y a une partie de la population qui a changé d'habitudes. Pour qu'il soit attractif, vous savez ce qu'il faut faire : il faut que l'État nous donne une dotation globale de fonctionnement et qu'elle revoie les grilles indiciaires une nouvelle fois... Il faut qu'ils nous donnent l'argent, parce que si on renvoie les grilles indiciaires comme la dernière fois et qu'il n'y a pas de compensation, c'est sûr que ça va être compliqué. Mais oui, il y a un vrai problème aujourd'hui d'attractivité. Et d'ailleurs, les prix continuent à augmenter et donc il va falloir se pencher sur le niveau de revenu des catégories les plus faibles d'ailleurs, parce que ça devient problématique aujourd'hui. Pas d'autres remarques ? Fabrice Moretti.

Fabrice MORETTI : J'ai deux ou trois remarques parce que l'autre soir, effectivement, on a eu la présentation, mais on n'avait pas le document, du coup on a pris quelques minutes pour regarder et notamment essayer de comparer sur l'année 2020. Même si, je suis d'accord, elle est assez tronquée, on a noté trois ou quatre points. On a vu qu'il y avait quand même pas mal de départs. L'année dernière, on avait moitié disponibilité et moitié mutation alors que cette année, les mutations c'est 40 % à peu près, je crois. Donc c'est difficile de comparer, mais on a été assez surpris par le nombre de départs. Même si c'est 29 sur 476, ce n'est pas non plus une grosse proportion, bien évidemment, mais on est passé de 2 à 29. Il y a peut-être à pourquoi pas se questionner et ça fait écho un peu à ce que vous disiez. Le deuxième élément, c'est la rémunération moyenne toutes filières. On se rend compte que pour les contractuels, que ce soit catégorie A, B ou C, la rémunération moyenne baisse par rapport à 2020, toujours pareil. Sur le nombre des absences, j'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure, mais sur les contractuels, on passe de 11 à 26 jours. Là aussi, il faut être raisonnable. Ça peut être un cas, par exemple, qui fait que la moyenne augmente, mais on ne l'a pas trouvée dans le rapport, ce qui est normal. Sur la formation, on a noté une chose, c'est que l'utilisation des formations externes a beaucoup diminué. Ça peut être intéressant de savoir si on utilise les connaissances des agents un petit peu plus pour donner le savoir en interne, parce que vous étiez à 29 % en 2020, vous êtes à 6 % en 2021. Ce qui prouve que vous utilisez plus les compétences et les connaissances des agents. Et on trouve ça plutôt bien. Le dernier point, c'est une explosion des heures supplémentaires. Je ne sais pas si c'est une erreur dans le rapport ou si c'est une donnée qui est mal exploitée, mais on est passé de 786 heures supplémentaires en 2020 à plus de 1 100 en 2021, et les heures complémentaires de 80 à 1 479. On se demandait s'il n'y avait pas, par exemple, des opérations qui n'avaient pas été prévues et que les agents avaient été mobilisés sur ces événements-là, ce qui pourrait expliquer effectivement ces gros écarts entre les deux années.

Dominique ASTIER : Sans dire que le premier RSU l'an dernier était erroné, ce n'est pas ce que j'ai dit, mais on s'est rendu compte, c'était la première fois, on l'a abordé avec la directrice des ressources humaines, c'est vrai que l'an dernier, ça a été complété, c'était la première fois et il y a eu quelques imprécisions. Le rapport est vraiment très représentatif de cette année, c'est la deuxième année qu'on l'a complété, on s'est rapproché du CDG. Je dirais que les comparaisons sur les deux années, je ne dis pas qu'elles ne sont pas correctes, mais soyons prudents, parce que l'an dernier, c'était la première fois. Cette année, on est sûrs de nos chiffres, et je pense que l'an prochain, on aura une comparaison peut-être qui sera plus facile que ce que l'on vient de comparer sur l'année dernière. Sur les départs, les principales causes de départs d'agents permanents : 38 % de mutations, fin des contrats de remplacement : 31 %, départs à la retraite : 28 %, et autres cas : 3 %. Et les arrivées d'agents permanents, c'est arrivées de contractuels : 55 %. Pourquoi ? L'attractivité, le Maire le disait, mais le marché est difficile. Parfois, je l'ai

PROCES VERBAL

dit l'autre jour, on relance jusqu'à cinq fois sur certains métiers. Il y a un an et demi, c'était l'informatique. Là, ça va mieux maintenant, les équipes sont complètes. Au niveau des services techniques, énergie fluides, ce n'est pas facile du tout, parce qu'on se rend compte que les régimes indemnitaires dans certaines collectivités plus importantes que la nôtre sont plus avantageux que ce que l'on peut donner. Le maire le disait, on est que la ville de Cenon, 26 000 habitants, on ne peut pas se comparer à la métropole, à la région ou au département. Et parfois, on a des agents qui nous viennent de ces collectivités. L'entretien se passe remarquablement bien, mes collègues qui sont à côté de moi, je pense à Jean-Marc avec qui on recrute beaucoup, parce que c'est l'adjoint aux travaux et au patrimoine, on se rend compte parfois que c'est le régime indemnitaire. Et pourtant le nôtre, je l'ai dit tout à l'heure, est au-dessus de 4 % par rapport aux collectivités de même strate. Mais quand on se compare à la région Nouvelle-Aquitaine, que je connais quand même un peu, on se rend compte que les agents, on ne peut pas les payer parce que si on les prend, ils vont gagner plus que la directrice générale des services ou que le directeur général des services techniques. On se doit de respecter l'organigramme de la collectivité et la responsabilité de chacun. Voilà en gros en ce qui concerne les mouvements. Pour la formation, vous avez raison, on forme de plus en plus et on est assez fiers, je le disais en commission, en interne. C'est-à-dire qu'on a des agents qui font des formations et qui ensuite présentent les formations à leurs collègues. Je trouve que c'est une très bonne chose. Et puis le CNFPT, on a 67 % quand même au niveau de la répartition des jours de formation par organisme, les autres organismes, c'est 6 %, et internes à la collectivité, c'est presque 30 %. Et ça, on est assez satisfaits avec la directrice générale et la DRH et le service formation, parce qu'il n'y a rien de plus agréable pour un agent de former ses collègues. Je trouve que ça va dans le bon sens. Je ne sais pas si j'ai tout dit, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Oui, je trouve. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On prend acte.

PREND ACTE

4. Présentation du Rapport Egalité femmes/hommes 2022

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes portant sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation. Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI, l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (...) Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Le rapport égalité femmes/hommes appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il présente également un volet territorial qui concerne les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vu, la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment ses articles 61 et 77 ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-1-2 ;

Vu, le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant la présentation du Rapport Egalité Femmes/Hommes 2022 ;

PROCES VERBAL

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes joint, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2023.

Dominique ASTIER : Très rapidement, pour la Ville. Je rappelle que c'est des chiffres de 2022. C'est un peu compliqué, parce que le RSU, c'était 2021 avec des comparaisons de strate 2020, puisqu'on n'a pas les chiffres. Et là, c'est bien le rapport pour l'année 2022 qui vient de s'achever. Pour la Ville de Cenon, d'abord, le taux de féminisation. Le taux de féminisation est de 69 %, soit un taux supérieur au taux national de la fonction publique territoriale. Il faut savoir que le taux national de la fonction publique territoriale, les chiffres de 2021 : 61,3 %. Cenon : 69 %. Comme chaque année les femmes sont surreprésentées au sein de la filière administrative, culturelle et sociale, aussi, contrairement à la tendance nationale, c'est important de le souligner, le rapport femmes-hommes dans la filière technique est désormais à l'avantage des femmes, depuis le départ à Bordeaux Métropole des compétences propreté, espaces verts et mobilier urbain sur la voirie et la poursuite du renforcement des effectifs au sein des établissements scolaires. Ça, c'est marquant. Je me devais de vous le dire. Après un pourcentage de répartition des hommes et des femmes au sein de la mairie de Cenon quasiment identique sur les cinq dernières années, ce même pourcentage enregistre en 2022 une augmentation en faveur des femmes. 62 % de femmes en 2021, 69 % de femmes en 2022, dans le temps et dans l'espace. Comparativement à 2021, la part des contractuels, Christine en parlait tout à l'heure, chez les femmes comme chez les hommes a perdu quatre points. Là, c'est quand même une baisse. La répartition femmes et hommes par filière, titulaires et contractuels sur emplois permanents. Premier point, la répartition sur les filières administratives et culturelles à la mairie de Cenon est identique au niveau national. Les filières techniques, sportives et de Police municipale au sein de la ville de Cenon se démarquent par contre, avec un taux de féminisation nettement supérieur à la moyenne nationale. La filière sociale, on peut l'imaginer, est conforme aux données nationales. Une répartition par catégorie. Catégorie A : 67 % de femmes, 33 % d'hommes. Catégorie B : 60 % de femmes, 40 % d'hommes. Et Catégorie C : 71 % de femmes, 29 % d'hommes. Pour les catégories A et C, la collectivité présente un taux au-dessus du taux national, et pour les catégories B, le taux de féminisation est légèrement en dessous du taux national. Au sein de notre collectivité, les femmes sont davantage représentées sur les emplois fonctionnels, les postes de direction et d'encadrement supérieur au regard des chiffres nationaux. L'âge moyen des femmes au sein de notre collectivité est de 46,03 ans et de 44,54 ans pour les hommes. Globalement, la ville de Cenon a recruté autant de femmes que d'hommes. Sur l'ensemble des jurys de recrutement organisés pour la ville, les membres du jury étaient 54 % de femmes et 46 % d'hommes. Comme les années précédentes, ce sont les femmes qui assistent majoritairement aux formations. C'est un focus, c'est la réalité. Il est à noter que nous retrouvons un taux de participation quasi équivalent aux années précédant la pandémie Covid. Et enfin, important, le télétravail est principalement mobilisé par les femmes, et ce quelle que soit la catégorie hiérarchique. Aussi, ce sont majoritairement les femmes qui sollicitent deux jours de télétravail par semaine puisque, pour nous, à Cenon, c'est deux jours maxi. Ça peut être un, deux. Certains ne demandent pas, mais le maxi, c'est deux jours. J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Le CCAS, tu ne veux pas en parler ?

Dominique ASTIER : Le CCAS, c'est présenté en Conseil d'administration du CCAS, donc on ne le présente plus.

Jean-François EGRON : D'accord. C'est comme tu veux. Hürizet GÜnder.

Hürizet GÜNDER : Merci. De ma délégation, je vais présenter la situation sur le territoire. La ville de Cenon s'est engagée dans la lutte contre les discriminations depuis de nombreuses années et dispose d'un maillage associatif dense avec des acteurs engagés permettant de nombreuses actions sur le territoire cenonnais. L'égalité femmes-hommes s'inscrit dans le développement de cette politique publique. L'objectif de cette action est de décrire, dénoncer les inégalités structurelles et favoriser, au travers d'un plan d'action, le développement d'une culture collective de l'égalité et promouvoir l'égalité de traitement. L'égalité femmes-hommes dans la politique publique et sectorielle municipale, si on prend l'éducation, en termes de l'éducation, représentation quasi paritaire dans l'ensemble des écoles de la ville, 11 maternelles et huit élémentaires. Au niveau du sport, surreprésentation masculine dans la pratique sportive, 61,7 % d'hommes et 38,3 % de femmes, et des pratiques encore plus genrées, foot et rugby bien sûr, très masculins, et gym, yoga et danse très féminins. Dans la culture au service de l'égalité : un rapport femmes-hommes 87 % et 43 %, équilibré à l'école de musique, deux nouveaux abonnements féministes à la ludomédiathèque, un tournoi de e-sport pour mobiliser le public jeune sur la place des femmes dans le sport, une programmation à l'espace Signoret portée sur des questions d'inclusion. Insertion et emploi : 75 % des femmes, 25 % d'hommes suivis par le PLIE dans le cadre d'un parcours d'accompagnement. 46 % de femmes, 54 %

PROCES VERBAL

d'hommes bénéficiaires à la mission locale. 100 % de femmes accompagnées dans le cadre de la Mission d'appui aux parents en insertion assurée par le CIDFF. Prévention des violences conjugales : cycle de formation dans le cadre du CLSPD et animée par le CIDFF. C'est une première qu'on a mise en place cette année, qui sera à renouveler pour l'année 2023. Temps fort de l'année 2022. 8 mars 2022, 40 ans du CIDFF et inauguration du local rue Mallarmé lors de la Journée internationale des droits des femmes. 4 novembre 2022, table ronde sur les discriminations de genre dans le cadre du festival Toutes Latitudes en présence des villes jumelles, au Rocher de Palmer avec le Boulevard des Potes, le CIDFF, le CCAS et bien sûr le Pôle Proximité. Du 21 au 25 novembre 2022, une semaine partenariale de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, initiée par le Centre social La Colline avec l'Espace Textile, la MDS, le CIDFF, le CCAS, l'AMI, le Pôle Proximité, le Pôle Tranquillité, une programmation plurielle avec le Café Psycho, une exposition du Dictionnaire Non Amoureux, réalisé par les femmes victimes de violences, rencontre avec la Police et les autres partenaires, bien sûr. Clôture de cette semaine le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes avec la programmation « Une femme peut en cacher une autre », de Marie Clerquin à l'Espace Signoret, spectacle gratuit et ouvert à tout public. Du 10 au 27 novembre 2020, la quinzaine de l'égalité, avec une programmation très riche en propositions. Le prix de cette quinzaine 2022, nous l'avons remis au Centre social de La Colline pour tout le travail et le projet de sensibilisation aux violences conjugales réalisé avec les enfants du centre et les adultes des cours d'alphabétisation de la langue française. Un travail conjoint avec la ville d'Artigues-Près-Bordeaux a été mené avec les jeunes du collège Jean-Jaurès. Toutes les classes de troisième ont fait une médiation sur le spectacle Martyr, regroupant de nombreux sujets sensibles dépeints avec justesse et humour par le collectif Là-bas si j'y vais, le mardi 15 novembre, l'Espace Signoret, qui a réuni 178 jeunes dans cette réflexion de quête de sens : le corps qui change, des besoins spirituels et identitaires que l'on peut rencontrer à cet âge. Les pistes qu'on se donne pour l'année 2023 : Cycle de formation sur la lutte contre les discriminations à l'attention des élus de CODIR, des agents d'accueil en partenariat avec le Boulevard des Potes. Je pense que c'est important quand on parle des discriminations qu'on dise ce que c'est, que dit la loi aussi. Il me semble que c'est vraiment très important, et c'est pour cette raison que nous mettrons la formation très rapidement. Bien sûr, nous continuerons avec la quinzaine de l'égalité comme événement structurant pour la mission Égalité. On continuera aussi le travail partenarial tout au long de l'année sur la prévention des violences conjugales et intrafamiliales, avec une semaine de temps fort autour du 25 novembre. Nous sommes en réflexion actuellement pour travailler quel sens on va donner pour le 25 novembre. Merci.

Jean-François EGRON : Merci, Hürizet GÜNDER, pour les deux rapports. Moi aussi, je voudrais m'associer à ce qu'ont dit Dominique et Hürizet et remercier la directrice générale et les services ressources humaines et l'ensemble de ceux qui ont fait ces rapports parce que c'est beaucoup de travail, mais ça nous permet de bien identifier ce qui se passe dans la collectivité et à l'extérieur. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Oui. Fabrice Delaune et Madame Héraud.

Fabrice DELAUNE : Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments qui sont donnés de ce rapport égalité femmes-hommes qui montre effectivement le travail qui est mené par la municipalité. Je n'ai pas de doute là-dessus, on pourrait voir par des détails. J'aurais juste une question et une évaluation, si elle a été faite, sur les associations. Est-ce qu'on a une évaluation du nombre d'hommes et de femmes qui sont présidents, présidentes d'associations ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est travaillé là-dessus ? Par exemple, de proposer que ce soit des coprésidences pour que ce soit à parité hommes-femmes ?

Hürizet GÜNDER : C'est une réflexion qu'on va mener, justement qui est prévue pour 2023, puisque jusqu'à présent, on ne l'a pas, et malheureusement avec le Covid qui est passé par là depuis trois ans, avec beaucoup d'associations qui ont aussi malheureusement fermé, donc nous sommes actuellement en 2023. C'est une de nos objectifs pour voir un petit peu qui préside, femme ou homme.

Jean-François EGRON : En plus, la direction jeunesse et développement associatif, et ça me permet de souligner le travail qui est fait aussi de ce côté-là, c'est structuré. Donc, un des premiers travaux qu'ils avaient à faire, c'était effectivement de faire l'annuaire des associations parce qu'il a fallu, comme le dit Hürizet, reprendre tout ça, parce qu'il a eu des dégâts. Et deuxièmement, maintenant, il s'agit du travail que va mener Fernanda Alves, c'est-à-dire des rencontres et de l'identification des conseils administrations de chacune de ces associations, en sachant que certaines associations sont renouvelées en septembre, d'autres en janvier. Il faut organiser un peu tout ça. Mais je trouve ça très intéressant aussi. On répondra à cette demande. Il y avait Christine Héraud, il y avait ensuite Anne Lépine et Max Guichard.

PROCES VERBAL

Christine HÉRAUD : Comme chaque année, les chiffres du rapport pour Cenon sont en cohérence avec les chiffres nationaux de la fonction publique territoriale. Ils font ressortir les mêmes problématiques d'inégalité qui perdurent dans toute la société, mais qui ne s'améliorent pas. À Cenon, 69 % des titulaires, 66 % des contractuels permanents sont des femmes. Mais comme ailleurs, il perdure une spécialisation du travail des femmes, qui se retrouvent largement majoritaires dans les secteurs de l'éducation, des soins, du travail social ou du nettoyage, des métiers très féminisés, mais aussi très précarisés. Les femmes se retrouvent en première ligne de ces emplois moins bien rémunérés, aux horaires bien souvent éclatés ou à temps partiels imposés. La Commune n'échappe pas à cette réalité puisque 100 % des temps partiels, si j'ai bien lu, sont occupés sur la Commune par des femmes, majoritairement de catégorie C. Et tout cela contribue à faire des femmes des travailleuses encore plus exploitées que leurs collègues masculins. Ce que le rapport ne dit pas, puisqu'il est une photographie de la situation présente, c'est que ces inégalités professionnelles déboucheront sur des inégalités de retraites importantes. Les femmes touchent des retraites de 40 % inférieures à celles des hommes et la réforme des retraites que Macron veut nous imposer, en allongeant le temps de travail et en augmentant le nombre d'annuités, ne va faire que pénaliser davantage les femmes, ce qu'a d'ailleurs admis le ministre Franck Riester, en contradiction avec les contrevérités du discours officiel. La réforme prétend favoriser les femmes. Parlons-en ! Elle prévoit d'intégrer le congé parental dans le dispositif carrières longues à hauteur d'un an. 3000 femmes pourraient ainsi partir plutôt à la retraite sur les 400 000 qui liquident leur retraite chaque année et devront continuer à galérer dans la précarité deux ans de plus. C'est pour ça qu'il faut lutter par tous les moyens pour le retrait sans condition de cette réforme des retraites. L'inégalité des retraites est l'aboutissement des inégalités qui perdurent tout au long de la vie professionnelle des femmes en termes de salaires, d'emplois précaires, de temps partiel et de carrières plus accidentées, entre chômage et choix familiaux, dont les interruptions de carrières pour élever les enfants qui restent encore ultra majoritairement à la charge des femmes. Depuis plus de 30 ans, les femmes sont plus diplômées de l'enseignement que les hommes, mais l'égalité sur les salaires et les retraites ne progresse pas. Les multiples actions d'éducation à l'égalité qui ont été engagées depuis longtemps et les plus récentes par la municipalité sont bien sûr absolument indispensables, mais les leviers susceptibles de réduire les inégalités, c'est d'abord et avant tout la lutte pour en finir avec la précarité du travail, les temps partiels imposés, les horaires éclatés et les bas salaires. Et cela implique qu'il faudrait bien sûr une revalorisation massive des salaires qui rattrapent les pertes subies depuis des années à hauteur de l'inflation et indexées sur les prix. Cela impliquerait de refaire du CDI et des emplois statutaires la règle et non l'exception, en interdisant le recours à toutes les formes de contrats précaires ou de CDD, quelle qu'en soit la raison. Et cela nécessiterait aussi, bien évidemment, le développement des services publics aux niveaux national et local, notamment dans les secteurs de la petite enfance, avec l'augmentation du nombre de places en crèche — il faut constater que la moitié des enfants de moins de trois ans, soit près d'un million, ne trouvent toujours pas de places dans les crèches — et de places d'accueil plus globalement. Il faudrait développer aussi les services de l'aide à la personne où dominent encore les contrats précaires majoritairement réservés aux femmes, la garde des enfants en bas âge ou l'accompagnement du parent en perte d'autonomie, maintenant les femmes hors du travail, enchaînées au foyer. L'égalité femmes-hommes est donc une exigence démocratique qui doit être portée par les luttes du monde du travail, de la jeunesse avec l'abolition du patriarcat, mais qui ne finira que quand nos luttes mettront fin à cette société d'exploitation et d'oppression.

Jean-François EGRON : C'est votre position. Sur les conséquences sur les retraites des femmes, je partage totalement, c'est une évidence. Sur le fait qu'en masse, il y a plus de femmes sur les emplois d'aide ménagère et école, oui, c'est la structure des écoles. On a dit qu'on ne parlait pas de la métropole, mais là, c'est le contraire, parce que ceux qui ramassent les ordures ménagères, ce n'est que des hommes. Donc vous voyez, c'est compliqué, le débat. Mais sur les retraites, je suis d'accord avec vous, les femmes et avec parfois des contrats à temps partiel. Ce que je regrette surtout, c'est l'accroissement de familles monoparentales et de femmes seules que l'on embauche ici, avec des enfants. Ça, c'est une vraie difficulté. Et là, ce n'est pas une vie choisie et partagée avec un compagnon si elle se retrouve toute seule. C'est un phénomène aussi de société où les ruptures familiales sont beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'étaient auparavant. Et ceux qui traitent le problème, c'est ici, au niveau municipal, ce n'est pas au niveau national. J'aimerais qu'ils partagent de temps en temps ce qu'on vit sur le terrain. Celle-ci, elle travaille, mais il y a de la misère dans nos quartiers. Je crois qu'on ne sait pas très bien ce que c'est la misère quand on sait que c'est 1 200 euros, grosso modo, le seuil de pauvreté et qu'il y a des gens qui vivent avec le RSA, ou moins, il y en a. On a récupéré des personnes âgées qui n'avaient pas fait leur demande pour la retraite. Il y en a une qui vivait avec 186 euros, 186 euros. Au-delà de ces cas extrêmes, sur un certain nombre de points, je partage. Je vais donner la parole à Anne Lépine et Max Guichard.

Anne LÉPINE : Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a rendu, la semaine dernière, un rapport sur l'état du sexisme en France, et les chiffres fournis dans ce rapport sont accablants. On y apprend, par exemple,

PROCES VERBAL

que plus d'une Française sur trois a déjà vécu un rapport sexuel sous la contrainte, c'est-à-dire un viol. Que ce soit dans l'espace public, dans le monde professionnel, politique, privé ou numérique, les femmes restent inégalement traitées par rapport aux hommes. Nous sommes en 2023, et la société est toujours sexiste : triste constat. Nous tenons d'autant plus à remercier les services de la Ville de Cenon de mener des actions au sein de notre collectivité afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en organisant des actions pour les jeunes via le programme « Vous rythmez le jeu », visant à promouvoir l'égalité des sexes via le sport en copilotant la quinzaine de l'égalité avec la Métropole. Mais si les chiffres du rapport égalité femmes-hommes dans notre commune montrent encore des améliorations à apporter, que ce soit dans le domaine des ressources humaines, de l'accès au sport, à la culture, je crois, ce constat nous impose de changer collectivement. Éduquons nos enfants, modifions nos regards pour un monde plus égalitaire, afin que les femmes qui représentent la moitié de l'humanité ne soient plus entravées et que l'on puisse occuper des rôles à part entière dans notre société. Nous avons tous et toutes une responsabilité en tant que représentants politiques : celui de faire respecter les droits des femmes.

Jean-François EGRON : Merci, Anne, pour cette contribution. Max et Claudine Chapron ensuite. Si tu veux bien prendre le micro, Max.

Max GUICHARD : Nous félicitons nos services pour ce rapport précis, détaillé et fourni sur l'égalité femmes-hommes. Si nous pouvons vanter notre cohérence et notre équité d'emploi, de formation, d'évolution de carrière sur notre commune, dans la société, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore gagnée. En effet, majoritairement mobilisées dans les services de santé, administratifs, les métiers de soins et de lien, les commerces, la situation actuellement est tragique. Les femmes sont payées 28 % de moins que les hommes du fait des temps partiels, près de 30 % des femmes, de la dévalorisation de ces emplois féminisés et de l'absence de déroulement de carrière. Nous y reviendrons à la fin de ce Conseil municipal, mais dans le projet de réforme des retraites, combattu par une majorité de la population, elles seraient encore plus impactées que les hommes. Le rapport annuel 2023 du Haut Conseil d'Égalité sur l'état du sexisme en France met en lumière que le monde professionnel est jugé particulièrement sexiste. Seuls 20 % des Françaises et des Français estiment que les femmes et les hommes y sont égaux en pratique. Un score en baisse de trois points par rapport à l'an dernier, note le HCE. Plus d'un tiers des femmes, 37 %, affirme avoir déjà subi des discriminations sexistes dans leur choix vécu, un écart de salaire avec un collègue homme. Ce taux grimpe à 34 % pour les cadres. Cette situation est particulièrement perçue et perceptible dans les écoles et cursus scolaires. Sociétalement, le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, il perdure, et ses manifestations les plus violentes s'aggravent. Tel est le constat alarmant de ce rapport annuel 2023 du HCE, qui s'appuie à la fois sur les derniers chiffres officiels et sur les résultats de baromètre réalisé par l'institut Viavoice auprès de 2 500 personnes représentatives. Malgré, en apparence, une sensibilité toujours plus grande aux inégalités depuis MeToo, les clichés et les stéréotypes sexistes perdurent. La sensibilité aux inégalités et aux violences faites aux femmes progresse dans l'opinion. Cependant, les perceptions et les déclarations ne s'accompagnent pas nécessairement, dans la pratique, de changements au quotidien. La persistance du sexisme ordinaire est d'autant plus préoccupante au quotidien et va conduire aux manifestations les plus violentes. Parmi les hommes de 25 à 34 ans, près d'un quart estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. En ce qui concerne les femmes, 80 % estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe, et 37 % disent avoir déjà subi des rapports sexuels non consentis. L'action publique doit non seulement porter sur la protection, mais aussi sur la prévention, en agissant sur les mentalités dès le plus jeune âge. Mais pour qu'il y ait action publique, il faut des moyens. Si nous ne pouvons que féliciter et encourager toutes les actions menées par les associations sur notre commune et l'investissement de notre municipalité sur ces sujets, le rapport ici présent en fait état. Nous dénonçons la politique de désengagement territorial du Gouvernement. En effet, nous y reviendrons lors du débat d'orientation budgétaire, mais l'offre de services publics, ses actions contre les comportements sexistes et les discriminations pour l'inclusion ne peuvent être maintenues et développées dans un cadre budgétaire toujours plus restreint. Les finances des collectivités sont comprimées, mais ces collectivités restent le moteur principal de la vie économique des territoires. Dans la vie de tous les jours comme dans le monde du travail, la société a encore un long chemin à parcourir pour l'égalité. Nos politiques publiques ont le devoir et l'obligation d'agir.

Jean-François EGRON : Merci, Max. Claudine Chapron.

Claudine CHAPRON : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais parler du choix qu'a fait la ville justement pour aider les femmes en grande précarité à travers le dispositif Mappy, qui permet aux femmes qui sont en grande précarité, qui sont à la recherche d'un emploi, de pouvoir faire garder leurs enfants de façon extrêmement rapide. Et ça, c'est une chose qui est à souligner quand même, parce que c'est le choix qu'a fait notre ville d'abonder dans ce sens-là et de

PROCES VERBAL

permettre à ces femmes rapidement de faire garder les enfants. Parce qu'on sait que ces femmes qui ont des enfants ont encore plus de difficultés que d'autres à gagner le milieu de l'emploi, à pouvoir travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge et qu'elles n'ont aucun mode de garde. Pour l'égalité hommes-femmes et pour la retraite, mais ça, on en parlera tout à l'heure, il suffirait aussi de payer à la même hauteur que les hommes les femmes, et ça permettrait de renflouer de façon vraiment considérable la Caisse des retraites. Je voulais juste souligner que la ville de Cenon est très sensible à cette question de garde d'enfants, et que nous sommes extrêmement vigilants justement à apporter cette aide aux femmes en grande précarité et dans des dispositifs d'insertion. Merci.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nous prenons acte de ces contributions. Voilà pour le débat concernant ce rapport d'égalité femmes-hommes, et je vous félicite de la qualité des apports qui ont eu lieu.

PREND ACTE

III – ADMINISTRATION FINANCIERE

1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et a instauré le Rapport d'Orientations Budgétaires.

En complément de ces obligations de transparence, le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit que chaque collectivité territoriale présente pour le budget principal et ses budgets annexes, ses objectifs concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

L'information des membres du Conseil Municipal a donc été faite sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport comporte une présentation des engagements pluriannuels envisagés, des informations sur la structure et la gestion de la dette, la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs précisant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport informe donc sur le suivi comptable des autorisations de programme en cours (PPI) et de la création de trois nouvelles opérations seront créées en autorisation de programmes :

AP 40 : Rénovation- Extension château Tranchère

AP 41 : Rénovation Energétique du Patrimoine Bâti

AP 42 : Aménagement et Restructuration du Site Léo Lagrange

Vu, la loi « Administration Territoriale de la République » du 06 février 1992 ;

Vu, la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 107 ;

Vu, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques les années 2018-2022 ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023 ;

PROCES VERBAL

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat, et la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Cenon pour l'année 2023.

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Une fois n'est pas coutume, je vais moi aussi adresser des remerciements à l'endroit de la directrice des finances, Catherine Desouches, qui n'a pas pu être là ce soir, Catherine Castet, cheffe du service Finances qui est présente, placée sous l'autorité de madame la directrice générale des services, Laëtitia Rouger, dans une période qui n'était pas simple, notamment épidémique. Les orientations budgétaires 2023 ont été exposées en commission des moyens généraux le mardi 24 janvier 2023. Ce rapport d'orientation budgétaire, ou ROB, est présenté une fois de plus dans un contexte bien particulier. Après la crise sanitaire et ses effets liés au Covid, voici les collectivités territoriales confrontées à une crise inflationniste et énergétique sans précédent et non vue depuis plusieurs décennies. La France n'est évidemment pas épargnée. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie, subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Il n'aura échappé à personne que cette crise a des conséquences majeures sur le pouvoir d'achat des Français et a nécessité des revalorisations salariales et des revalorisations de prestations. C'est dans ce contexte que la loi de finances 2023 a été rédigée. Elle poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et enfin les collectivités à régler leurs dépenses énergétiques. Malgré les effets d'annonces du gouvernement, notre ville bénéficiera uniquement de l'amortisseur électricité. Vous me direz : c'est déjà pas mal. Celui-ci consiste en une prise en charge de l'État de la tarification du mégawattheure au-delà de 180 euros jusqu'à 500 euros. Pour exemple, nous avons payé le mégawattheure 169 euros en 2021, 235 euros fin 2022, et le tarif prévisionnel pour 2023 est autour de 430 euros. Il est d'ailleurs étonnant de constater que sur 478 communes de la même strate, c'est-à-dire les communes de plus de 20 000 habitants et hors Île-de-France, la 197^e ville la plus pauvre de France selon le dernier classement DSU ne soit pas éligible au dispositif du filet de sécurité. Il est vrai que chaque année, nous quittons les profondeurs du classement. Concernant la dotation globale de fonctionnement ou DGF, elle augmentera de 320 millions selon les dires du gouvernement, par un abonnement réel, contrairement aux 13 années précédentes, il est vrai. Ce qui signifie que cette augmentation ne sera pas financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Mais en pratique, elle ne profitera qu'à qui ? Qu'aux communes rurales. C'est-à-dire celles de moins de 10 000 habitants qui se voient consacrer la somme de près de 200 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale. Quant à la DSU, dotation de solidarité urbaine, elle sera abondée de 90 millions d'euros, à l'identique des années précédentes. Seule bonne nouvelle : devant le tollé qu'ils ont suscité, l'abandon des contrats d'encadrement des finances locales, ou pacte de confiance, et la création d'un fonds vert de deux milliards d'euros, qui sera consacré à soutenir les projets de transition écologique des collectivités et sur lequel notre ville s'est d'ores et déjà positionnée, sans attendre la parution de la circulaire du 18 janvier. Vous vous en doutez, tous ces éléments ont un impact financier marqué dès 2022 sur les résultats de l'exercice. Je vous présente donc dans l'immédiat les principaux ratios financiers 2022 et leurs analyses. Tout d'abord, sur la situation financière de la collectivité en 2022. Les comptes présentés évidemment ne sont pas totalement arrêtés à ce stade. Les écritures de fin d'exercice sont en cours de finalisation. C'est donc une première tendance des résultats 2022. Sur la section de fonctionnement, d'abord. Les comptes 2022 ont été fortement impactés par la crise inflationniste et la revalorisation salariale s'y rattachant. Une première estimation des éléments fait état d'un coût supplémentaire pour la collectivité de près de 282 000 euros pour l'énergie, 345 000 euros pour la revalorisation du point d'indice, 60 000 euros pour l'augmentation du SMIC et 349 000 euros pour l'application de la loi Ségur. Voilà les transferts de charges aujourd'hui. Sur les dépenses, elles s'élèvent à 40 millions sur 2022. Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2021. L'année 2022 est une année de transition dans laquelle s'intègrent les opérations de régularisation. Rappelez-vous, des compétences via Bordeaux Métropole. De ce fait, la comparaison de chacun des postes est faussée du fait de l'atténuation des produits, qui ont été tous fusionnés. Le poste charges de personnel est en baisse en 2022 de 1 100 000. Cette variation est là aussi en lien avec le transfert des 53 agents, dont le coût est transféré en attributions de compensation, ce qu'on appelle l'AC, qu'on avait vu la fois précédente. Les charges de personnel représentent 46,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 47,6 en 2021 et, je vous rappelle, plus de 60 % pour la strate. Nos charges d'exploitation, fournitures, maintenance, fluides, évoluent de 100 000 euros, soit 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation intègre à la fois le transfert des moyens propres aux compétences transférées et l'augmentation des coûts liés à l'inflation. Le poste subventions et participation est en augmentation de près de 586 000 euros. Cela provient de l'augmentation des participations de la ville aux organismes rattachés. Je pense au CCAS, qu'il a fallu aider, aussi des crèches qu'il a fallu aider, et à l'EPLC, qu'il a fallu aider. Ces organismes publics ont subi l'impact de l'évolution du point d'indice, des surcoûts liés à l'inflation et, pour les organismes sociaux, l'application de la loi Ségur. Les recettes, elles, baissent de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cela est dû principalement à la fin de la convention de délégation des compétences régularisées au 1^{er} janvier 2022. Le poste impôts et taxes présente une augmentation de 6 %, car il comprend en

PROCES VERBAL

2022 la revalorisation forfaitaire des bases de plus 3,4 et une variation physique autour de 2,7 %. Les taxes sur les droits de mutation évoluent de 90 000 euros, soit plus 16 %. Sur le poste dotations et participation, il est en légère baisse, on y reviendra certainement lors du débat, d'un peu moins de 1 %, soit 140 000 euros de moins sur la DGF et la DSU. La section de fonctionnement dégagerait donc un résultat excédentaire estimé de 1,3 million d'euros. Ce qui nous permet d'obtenir en 2022 une épargne nette positive de 1,3 million d'euros, qui correspond à l'autofinancement dégagé sur l'exercice, c'est-à-dire 2,9 millions d'épargne brute moins 1,6 million de remboursement du capital de la dette. À présent, la section d'investissement. Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2022 à 17,6 millions. Depuis 2017, le milieu du mandat précédent, elles représentent au total 47 600 000. Nous finançons nos dépenses d'investissement en grande partie par l'autofinancement et avec un recours à l'emprunt très modéré, puisque cinq millions seulement seront tirés en 2022. La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 900 000 euros, couverts par l'excédent cumulé, c'est-à-dire notre fonds de roulement de près de 11,7 millions, un peu moins de 12 millions. Au final, le résultat global cumulé en investissement ainsi qu'en fonctionnement s'élèverait à un peu moins de 11 millions d'euros. Après la situation financière, quelques mots de la dette de Cenon. Notre encours de dettes s'établit, tous budgets confondus, fin 2022, à 21 400 000 euros, avec un taux moyen de 2,49 % contre 1,92 en 2021. L'encours de la dette représente 6,1 mois de recettes, la moyenne de la strate étant de 8,2. La capacité de désendettement, c'est-à-dire l'encours de dettes sur l'épargne brute, est l'indicateur de la solvabilité financière de la ville. Je vous rappelle qu'elle est de sept ans. On considère le seuil critique à 11 ans et, à partir de 12 ans, la préfecture vient vous rendre visite. Faut-il le rappeler, 99 % des emprunts contractés par la ville sont d'un niveau de risque faible. La ville a toujours veillé à sécuriser sa dette. Au cours de l'année 2022, la ville a remboursé 1,6 million de capital de la dette et a souscrit un emprunt de 10 millions d'euros avec un taux fixe, et on a bien fait, de 1,53 % sur 20 ans. Seuls, pour l'instant, cinq millions ont été mobilisés et cinq autres le seront en 2023. La ville envisage de souscrire en complément, si nécessaire, un emprunt de 1,9 million, ce qui porterait notre encours de dette fin 2023 à 26,4 millions : une situation quasiment identique à la réception d'un autre gros équipement en 2010 qui était le Rocher, sauf qu'à l'époque, l'épargne brute, évidemment, était beaucoup moindre. Enfin, après la dette, les orientations budgétaires 2023. Pour Cenon, les contraintes financières contextuelles de l'inflation se cumulent, avec la réception du nouveau centre aquatique à l'été 2023. En investissements s'ajoutent également la part ville pour la rénovation de la copropriété Palmer, de près de 360 000 euros, le guichet unique de la mairie du Haut Cenon et ses 150 000 euros de travaux, les études et les premiers travaux du parc de la mairie et la réception de la place de la Demi-Lune. Nous poursuivons le projet de renouvellement urbain et les investissements hors opérations d'équipements. Je pense évidemment aux schémas directeurs informatiques, mais aussi à nos engagements sur le handicap et les agendas d'accessibilité programmée. Pour les élus présents à la commission Économie et ressources du 24 janvier dernier, on rappellera que le coût de l'énergie devrait être multiplié par trois en 2023, soit pour la ville 1,5 million d'euros supplémentaires, sans compter les mesures réglementaires liées au personnel qui, elles, se chiffrent à 700 000 euros sur l'exercice. Si je rajoute nos satellites plus le Ségur de la santé, ce sont au total 800 000 euros de plus. Les intérêts de la dette évoluent de 15,7 % en moyenne sur la période 2021-2026, avec la remontée des taux évidemment. Le budget primitif 2023 est élaboré conformément au projet de loi de finances 23, qui annonce une stabilisation des concours financiers de l'État à destination des communes, avec une actualisation de près de 7,1 % des bases d'imposition. Tandis que se profile le vote du BP, le 27 février prochain, la ville de Cenon, comme toutes les autres, s'interroge sur l'avenir des finances locales au regard des dépenses énergétiques imprévues et substantielles. Toutes les options sont sur la table aujourd'hui, et la ville réfléchit à un mix de solutions, non pas sur 2023 seulement, mais jusqu'au début du prochain mandat. Qui peut dire et prédire ce que sera la crise énergétique en 2024, 2025 ou 2026 ? En fonctionnement, faut-il réduire l'offre de services publics ? Max Guichard en a parlé. En fermant des équipements un jour, deux jours par semaine, comme l'ont déjà fait des collectivités. Faut-il fermer certaines passoires thermiques les mois d'hiver ? Devons-nous aller plus loin pour réduire nos dépenses énergétiques ? Faut-il revoir nos grilles tarifaires parmi les plus basses de Bordeaux Métropole, notamment pour les ménages les plus aisés ? Faut-il rester à l'isopérimètre sur le budget principal de la ville en termes de RH, alors que nous sommes très en deçà, comme les chiffres l'ont montré, de la moyenne de la strate ? Faut-il baisser les subventions aux associations, que nous avons accompagnées durant la crise Covid pendant près de deux ans ? En investissements, faut-il décaler ou lisser des projets dans le temps ? Faut-il lancer des investissements massifs sur la transition énergétique ? Devons-nous nous séparer de certains biens du patrimoine municipal ? Toutes ces questions, évidemment non exhaustives, sont sur la table et ont été abordées en commission Économie et ressources du mardi 24 janvier en présence de l'opposition — il manquait Madame Héraud, qui était excusée. Au regard de la situation financière des collectivités territoriales, une réflexion sur l'augmentation des taux est en cours. La ville reste évidemment en attente des bases prévisionnelles de fiscalité 2023 notifiées par l'État et ne peut donc s'exprimer sur le niveau des taux nécessaires à l'équilibrage du budget. Des communes de Bordeaux Métropole y sont déjà allées en 2022. Ce n'est pas un gros mot. Et les 28 communes y travaillent peu ou prou pour

PROCES VERBAL

équilibrer leur budget — dans le plus grand secret, évidemment. Compte tenu du montant d'investissement prévu au budget, la ville aura recours à l'emprunt pour financer ses investissements pour un montant affiché au BP 2023 de 6,9 millions si nécessaire. Notre autofinancement, qui reste solide, s'élève à un peu moins de 12 millions d'euros. Il est à noter pour 2023 l'ouverture de trois autorisations de programmes : l'AP 40, Rénovation-extension du château Tranchère ; l'AP 41, Rénovation énergétique du patrimoine bâti ; et l'AP 42, Aménagement et restructuration du site Léo Lagrange. Je ne vais pas rentrer dans le détail de notre budget 2023. Cela relèvera de notre prochaine commission des moyens généraux fixés le 21 février prochain. Retenez que, pour notre ville, tous les fondamentaux financiers, bien que se dégradant dans un contexte difficile, restent solides pour continuer de porter nos projets d'investissement d'ici la fin de la mandature. Je pense à notre épargne brute qui, malgré un recul en 2022, se maintiendrait entre trois et quatre millions sur l'année 2023. Je rappelle que plus l'épargne brute est importante, plus la ville peut avoir un recours de dette élevé et une bonne capacité de désendettement. C'est elle qui permet de générer un important levier et c'est ce à quoi nous nous attelons. Je songe également à notre capacité d'autofinancement, à notre encours de dette sécurisé et soutenable, à notre capacité de désendettement ou encore à la chaîne de l'épargne. Je vous rappelle que nous sommes classés toujours en (D1) pour le sérieux et la rigueur de notre gestion, comme l'a récemment confirmé le rapport de la chambre régionale des comptes en octobre 2022. Je vous remercie de votre attention.

Jean-François EGRON : Merci, Michaël, pour ce rapport détaillé. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? On va commencer par l'inverse. Jérémy Ringot et Laurent.

Jérémy RINGOT : Merci, Monsieur le Maire. Merci à Michaël David et les services pour ce rapport détaillé et très explicite. La hausse des prix à la consommation a été de 5,9 % en 2022, conséquence d'une hausse de prix de l'énergie liée à la libéralisation d'un marché financier qui ne devrait pas en être un et qui accentue les difficultés de gestion des collectivités en l'absence de bouclier tarifaire. Dans ce contexte, le rôle des collectivités territoriales est plus que jamais d'aider les citoyens au plus près de leurs préoccupations. Aussi, nous investissons dans des projets comme le centre aquatique afin de permettre à tous nos enfants cenonnais l'apprentissage de la natation. Nous poursuivons aussi des recrutements dans la police municipale, dans le déploiement de la politique jeunesse et d'animation de la ville pour notre politique éducative et déployons des actions en lien avec le label Cité éducative. Nous investissons dans le vivre ensemble, l'apaisement dans notre commune et l'éducation. Nous dénonçons les décisions gouvernementales qui n'aident pas les collectivités. Au contraire, petit à petit, nous sommes pieds et mains liés à celle-ci. La suppression de la TH limite d'année en année notre marge de manœuvre. La CVAE, Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui va être supprimée en deux temps et dont nous devrions avoir une compensation calculée sur la TVA, sur une moyenne encore, et dont son évolution dépendra d'une certaine dynamique. En résumé, une contribution qui était financée par les entreprises implantées sur le territoire demain sera payée par tous ceux qui paient la TVA, donc tous nos concitoyens. Voilà comment le gouvernement fait encore quelques cadeaux à ceux qui en ont déjà trop. Cette mesure ne coûtera pas moins de neuf milliards d'euros, venant s'ajouter aux 200 milliards d'euros d'aide aux entreprises et profitera d'abord aux grands groupes. Pour compenser les cadeaux du capital, il fait le choix de réduire fortement les dépenses publiques. Ceci en lien avec la réforme des retraites encore — dont nous débattons ce soir — est une pirouette qui permet de réduire la contribution de l'État au financement des retraites pour financer de nouvelles baisses d'impôt pour les entreprises. Avec ces politiques macronistes, les municipalités n'ont plus beaucoup de choix pour assurer leur équilibre financier. Imposition sur les résidences secondaires, réduction de services publics, taxe foncière... Les choix sont très limités. À Cenon, tout est mis en œuvre pour limiter les effets de ce contexte avec une stricte gestion financière, aussi bien en termes de dépenses de fonctionnement que de niveau d'endettement. Notre équation demeure de ne pas diminuer notre offre de services publics tout en revalorisant notre personnel municipal... Équation difficile, mais que nous tenons. Dès 2023, trois nouvelles AP seront créées, et nous les accueillons d'un bon œil. AP 40, Rénovation-extension du château Tranchère ; AP 42, Aménagement et restructuration du site Léo Lagrange. Ces derniers sont attendus des habitants du Bas Cenon et seront regardés avec une volonté participative pour laquelle nous continuerons à œuvrer. L'AP 41, Rénovation énergétique du patrimoine bâti, nous rappelons que l'an dernier, nous concluons notre intervention sur ce ROB par cette phrase : Tous ces projets d'envergure ne doivent pas occulter la nécessité de préserver et de rénover notre patrimoine existant. Si les Cenonnaises et les Cenonnais attendent la livraison de grands projets déjà engagés, les mesures d'économies prévues sur la rénovation énergétique sont plus que jamais nécessaires dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie. Ces investissements doivent être pensés à l'aune de la transition écologique et environnementale dans une vision toujours moins consommatrice de ressources premières, mais tout en améliorant le confort de vie des Cenonnaises et des Cenonnais. En conclusion, nous pouvons nous féliciter de la bonne gestion financière de notre commune, en attestent nos indicateurs. Mais ceux-ci sont et seront fragilisés par le contexte. Les élus communistes

PROCES VERBAL

et apparentés mettront tout en œuvre dans la majorité municipale pour poursuivre nos engagements et ne pas faire payer la facture à nos concitoyens les plus fragiles.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup, JérémY. Laurent.

Laurent PÉRADON : Le ROB qui nous est présenté ce soir, et nous remercions les services pour la qualité de ce travail, est ce document d'analyse qui doit nous éclairer, nous, les élus, mais aussi les administrés, sur les orientations budgétaires de la collectivité. La première partie du ROB inscrit la situation financière de Cenon dans un contexte déterminé. Inutile de revenir sur ce qui vient d'être dit : contraction de la croissance, Ukraine, inflation, crise énergétique, augmentation des taux d'intérêt... Notre collectivité va subir ce contexte difficile, elle le subit déjà, comme de nombreux Français qui connaissent de grandes difficultés, avec notamment la baisse du pouvoir d'achat. Ce que ce panorama de l'économie française, dans cette première partie, ne présente pas ou ne dit pas — puisque ce sont des données quantitatives — c'est l'insupportable inégalité avec laquelle les fruits de la croissance — lorsqu'il y a croissance — ou les conséquences de la crise — lorsqu'il y a la crise — sont distribués dans la société. Si la croissance n'a jamais réduit réellement la pauvreté et la précarité, la crise, par contre, les aggrave. C'est particulièrement dans ces moments de crise que nous touchons l'injustice fondamentale d'un système économique qui profite toujours aux mêmes, qui organise la concurrence de tous contre tous, qui ouvre aux lois du marché les biens essentiels comme l'énergie et fait peser une grande menace sur notre condition même de vie sur Terre. La crise n'est pas un dysfonctionnement du système libéral. La crise, c'est le moteur de ce système. Pour zoomer sur Cenon et en revenir à la situation locale, les fondamentaux restent évidemment satisfaisants. Je ne retiendrai ici que deux ratios, exposés tout à l'heure par Michaël. Notre épargne nette, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses et nos recettes réelles de fonctionnement. Elle dégager une capacité d'autofinancement : 1,3 million d'euros pour 2022. Cette épargne nette vient alimenter un fonds de roulement qui est notre capacité à l'autofinancement. Et ça, c'est une donnée extrêmement importante puisque cette capacité à l'autofinancement vient compléter le recours à l'emprunt. On a fait un recours à l'emprunt à une époque, d'ailleurs, où les taux d'intérêt étaient encore raisonnables, et ça assure un encours de la dette. C'est le deuxième ratio, raisonnable, une capacité de désendettement de sept ans. Et la commune de Cenon a déjà connu des encours de dette plus importants et elle s'en est remise. Ces emprunts sont non toxiques et à faible risque, et il est noté dans ce rapport — c'est intéressant — qu'entre 2021 et 2026, la ville financerait les trois quarts de ses grands projets sur son autofinancement. Donc les fondamentaux restent positifs, mais il aurait fallu commencer par là. Ce qu'il y a derrière ces chiffres, ce sont des équipements. Et je pense évidemment au centre aqualudique que nous allons avoir pour des décennies, que nous allons rentabiliser et qui va bénéficier pour tous. Donc, n'oublions pas que derrière les chiffres, il y a des équipements et du service rendu à la population.

Jean-François EGRON : Merci, Laurent. Christine Héraud.

Christine HÉRAUD : Le contexte dans lequel nous discutons ce soir des orientations budgétaires de la commune et, sur le plan international, celui d'une aggravation de la crise du capitalisme avec une inflation croissante qui attaque gravement le pouvoir d'achat des travailleuses, des travailleurs, des classes populaires, et le contexte d'une récession annoncée qui va se traduire par l'accélération de la régression sociale généralisée avec, à nouveau, des licenciements, la précarisation et l'exclusion des plus faibles. Les puissances occidentales derrière Biden intensifient la guerre, leur guerre par procuration contre Poutine en Ukraine, avec la livraison d'armes lourdes offensives à l'armée de Zelensky. La véritable cause de la guerre, c'est la concurrence mondiale pour l'accaparement des richesses et des sources d'énergie. Et ça se fait sur le dos des peuples ukrainiens et russes, mais aussi des populations européennes et mondiales. Le gouvernement voudrait nous embrigader derrière les intérêts des groupes capitalistes et des classes possédantes occidentales, nous embrigader dans son union nationale comme si nous avions les mêmes intérêts alors qu'il prend prétexte de la guerre pour accentuer sa pression sur le monde du travail et sur les classes populaires. Il essaie de nous faire croire que les pénuries et l'inflation seraient une fatalité. L'inflation, la flambée des prix de l'énergie, des matières premières et des céréales n'a en fait rien d'une fatalité. Elle est pour l'essentiel le produit des spéculations, de l'augmentation des profits par tous les groupes capitalistes qui ont profité de la situation pour engranger des milliards, comme TotalEnergies, qui devrait atteindre le résultat net de 25 milliards d'euros de profits sur l'année, contre 15 milliards l'an dernier. Les entreprises du CAC 40 ont réalisé quatre fois plus de bénéfices cette année qu'en 2020. Elles ont reversé à leurs actionnaires 80 milliards et demi en 2022, un record jamais atteint. Ces profits insolents ont été obtenus grâce à l'inflation, à la baisse des salaires réels, à l'intensification de l'exploitation et aux généreux cadeaux de l'État ou "quoi qu'il en coûte", financés par les attaques contre les retraites, les chômeurs et les services publics. On assiste à un gigantesque transfert des richesses du travail vers le capital par les politiques menées depuis des décennies par tous les gouvernements sans

PROCES VERBAL

exception, qui ont servi et servent les possédants. Avec l'inflation, on nous fait les poches, on nous baisse les salaires. Et le vrai problème pour les classes populaires, c'est surtout le pouvoir d'achat. C'est un mensonge de prétendre qu'augmenter les salaires aggraverait l'inflation, parce que c'est l'augmentation des profits qui fait d'abord grimper les prix. La BCE, au service des possédants, lutte, comme nous dit le rapport, activement contre l'inflation avec l'augmentation des taux directeurs, en faisant le choix de la récession, c'est-à-dire de la régression sociale généralisée. Et contre la baisse de leur pouvoir d'achat, les salariés, les retraités et les chômeurs doivent lutter pour l'augmentation massive des salaires, des pensions, des revenus sociaux, et tout cela avec l'indexation sur la hausse des prix. Les quelques mesures du gouvernement pour aider les plus pauvres — ou soi-disant aider les plus pauvres — comme le bouclier tarifaire, l'indemnité carburant, les ridicules contributions temporaires de solidarité de 200 millions appliquées au secteur du raffinage et la taxation de la rente exceptionnelle des producteurs d'énergie, tout ça, ce ne sont que des gouttes d'eau face aux immenses besoins de la population et relèvent du pur mépris des plus pauvres et du cynisme du pouvoir au regard des 413 milliards du budget militaire pour 2024-2030 en augmentation de 100 milliards, qui ira grossir les profits des marchands de canons. C'est le même cynisme quand le rapport, page 321, nous dit que le pouvoir d'achat des ménages pourrait rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires. Si je ne prends comme exemple que le point d'indice, on est loin du compte, avec une augmentation de 3,5 % depuis le 1er juillet alors que l'inflation a atteint les 5,2 % l'année dernière et plus de 10 % sur ce qui touche le plus les classes populaires, c'est-à-dire les produits alimentaires. Le budget 2023 de l'État, qui impacte le budget des communes, donne moins pour les services publics, mais encore plus à la résorption de la dette publique, ce puits sans fond par lequel s'effectue le transfert des richesses publiques vers les banques privées. Les injonctions du gouvernement aux collectivités restent les mêmes : maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la masse salariale, au moment où les agents ont besoin d'augmentations conséquentes de salaires, de vrais salaires qui compteront pour les retraites, et pas seulement de primes. Dans la guerre de classes qui s'intensifie, le monde du travail, les couches populaires et les jeunes ne pourront compter que sur leur mobilisation, les grèves en occupant la rue — et oui, prendre Darmanin au mot — en bordélisant leur société. C'est nous qui produisons, c'est nous qui faisons tourner toute la société, c'est à nous de décider. La bataille est en train de s'engager autour du refus de la réforme des retraites qui, au-delà des retraites par elles-mêmes, cristallise l'ensemble de la révolte et de la contestation sociale contre la politique du gouvernement Macron-Borne, et surtout contre cette société barbare. La municipalité se doit par tous les moyens de soutenir et d'aider les mobilisations de la population et de ses agents qui exigent leur dû pour que les richesses produites par le travail du plus grand nombre, de celles et ceux qui font tourner la société, soient mises au service de la collectivité et non plus de la minorité parasite. Notre première victoire doit être celle du retrait de la réforme des retraites pour commencer à inverser le rapport des forces. Alors, organisons-nous tous ensemble, entrons tous dans l'action, dans la mobilisation, dans la grève, jusqu'au retrait de la réforme.

Jean-François EGRON : Merci, Madame Héraud. Merci d'avoir conclu. Je rappelle à tous ceux qui interviendront que c'est 10 minutes, l'intervention, normalement. Quel que soit le débat, c'est 10 minutes pour tout le monde. Fabrice Delaune.

Fabrice DELAUNE : Merci, Monsieur le Maire. Dans un premier temps, je voulais revenir sur l'introduction du rapport, qui présente une version économique par des biais libéraux que nous contestons. Pourquoi utiliser les critères de croissance selon le PIB, qui évalue la valeur produite ? En clair, l'augmentation de la spéculation que nous vivons actuellement sur les matières premières de l'énergie, sur l'alimentaire, vient augmenter le PIB, donc la croissance que l'on est riche en référence. Le Covid et ses dépenses de soins et de matériel sur la ville, qui a fait 1,7 million d'euros sur trois ans, fait partie de cette croissance. Est-ce qu'on doit s'en réjouir ? L'inflation actuelle, telle qu'on la voit, elle est subie par les plus pauvres, les plus précaires, qui doivent répondre à des besoins élémentaires, et les obligent à réduire leur consommation. Là, ce n'est pas de la croissance pour tout le monde, malheureusement ; c'est la fin de l'abondance, comme disaient certains, mais ceux qui la subissent ne sont pas les mêmes. L'inflation, il y a un moyen de lutter contre : c'est de bloquer les prix. Et ce n'est pas ce qui est proposé, c'est plutôt des boucliers et autres filets qui ne font que figer des augmentations pour les usagers, pour les entreprises et les collectivités territoriales, collectivités locales. L'inflation est entérinée. Ou alors, il faut aussi augmenter les salaires pour pouvoir répondre à toutes ces demandes. Et comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, augmenter les salaires sans garantie de dotations n'est pas non plus une solution pour notre collectivité ; en tout cas, la mettrait à mal, encore une fois. Avec toute cette vision des choses qui prend la croissance du PIB comme une valeur, nous n'arriverons pas à nous en sortir, car c'est la vie quotidienne des gens qu'il faudrait défendre avant la croissance. C'est grâce au partage des richesses, à commencer par la taxe sur les superprofits ou les dividendes, que l'on pourrait trouver des solutions. Quant aux perspectives spécifiques de la ville de Cenon, je soutiens les

PROCES VERBAL

projets structurants qui sont présentés : le projet du complexe aqualudique de Cenon, l'école municipale de musique au château Tranchère, le projet autour du site Léo Lagrange. Je note toutefois que la ville manque des fois d'anticipation dans certains de ses besoins : le bâtiment rue Brunereau, où était situé le RAMPE, le relais des assistantes maternelles et de la petite enfance, n'est actuellement plus utilisable, et la solution se fait attendre. Rien ne semble disponible pour accueillir dans le Bas Cenon. Quant à l'espace Mandela, qui est utilisé actuellement sur le Haut Cenon, il présente un fort besoin de réhabilitation, surtout pour l'isolation. Espérons que ce projet soit en tête des demandes de financement du fonds vert, proposé par le gouvernement au niveau européen, pour la rénovation des bâtiments. Le problème avec les fonds vert, c'est que la couleur va bien, mais des fois, les fonds ne suivent pas. À moyen terme, les financements des projets que vous portez sont actés et nous devons nous préparer tout de même à une situation et des risques sur les finances publiques que vous avez présentés : le coût de l'énergie ou des matières premières. Je regrette que cette évaluation n'ait pas été faite plus tôt par les stratégies d'économie d'énergie qui sont mises en place actuellement. Il y avait quand même un critère écologique qui nous aurait obligés à mettre en place ces démarches actuellement. Il y a plus de 10 ans qu'on discute de ces réductions de consommation d'énergie ; ce n'est pas parce que tout d'un coup les prix augmentent qu'il faut y penser. Pour revenir sur un risque grave que nous courons dans les années à venir, c'est peut-être le risque nucléaire, et je ne le souhaite pas, avec une centrale qui se situe à côté de Blaye et des projets d'EPR autour. Outre le coût de construction que cela représenterait, il n'y a pas de garantie d'approvisionnement de l'uranium qui, à ma connaissance, n'est pas extrait en France. Le risque même d'accident nucléaire devrait nous faire réfléchir avant de nous engager dans ce projet. Et quitte à investir, il faudrait plutôt investir dans la rénovation des bâtiments, dans l'énergie renouvelable, quels que soient les modes de production : solaire, énergie ou géothermie. Quant à l'incinérateur, si son coût de production d'énergie est plus faible que d'autres actuellement, il s'appuie sur de la production de déchets, que nous sommes en train de réduire. J'ai bien lu la partie CODEV sur la fiche 76, qui présente le plan stratégique déchets 2026 est la réduction des déchets. À un moment donné, si on réduit les déchets, comment on va pouvoir faire fonctionner l'incinérateur ? Par ailleurs, toujours dans le CODEV, il y a une fiche, la numéro 74, sur le plan climat métropolitain, qui est sur la réduction de la production de CO2. Il me semble que l'incinérateur, de fait, produit du CO2. Au vu des investissements actuels qui sont faits dans l'incinérateur, on a vu dans les travaux qui sont actuellement sur Cenon, l'amortissement comptable se fait normalement sur sept ans. Or, la concession s'arrête en 2027. Est-ce que le concessionnaire a des garanties sur la poursuite de sa concession sans l'avis du conseil municipal ? Ou alors, une autre source d'approvisionnement de combustible est envisagée ? J'ai déjà posé cette question. Actuellement, je n'ai pas de réponse par rapport à ce sujet. Il est très peu abordé dans le ROB, ce qui est bien dommage. J'espère avoir des réponses sur ces sujets et tous les autres. Je vous remercie.

Fabrice MORETTI : Notre groupe s'appuiera, comme beaucoup ce soir, sur quelques éléments abordés dans la première partie du rapport, qui sont constitués d'informations internationales et nationales, on l'a dit maintes fois. Ils seront notamment axés sur les différents effets du Covid, l'inflation, l'augmentation des prix du (fluide) et leurs conséquences. Nous partageons avec vous que les incidences ont une répercussion sur le niveau de dépenses de fonctionnement, mais ce ne sont pas les seules. Nous vous avons d'ailleurs proposé de lancer une commission spécifique sur ces sujets. Elle a eu lieu mardi soir, et nous avons pu y participer activement, en faisant même quelques propositions qui seront normalement étudiées. C'est un travail qui continuera durant cette année, vous l'avez dit mardi soir, et c'est une très bonne chose. Nous rappelons à toutes vos composantes que nous sommes un groupe d'opposition qui se veut constructif quand il le faut, attentif au quotidien sur le futur visage de notre ville et critique quand c'est nécessaire. La loi de finances 2023 a posé pas mal de jalons, dont certains sont critiqués aujourd'hui et dépassent notre ville. Ils doivent faire l'objet de débats nationaux. Ce ne sera pas le centre de cette intervention. L'organisme Territoires Conseil indique que le contexte économique est très incertain et dépend fortement du marché de l'énergie, vous l'avez dit tout à l'heure. Il indique aussi que la croissance sera en baisse et laisse entendre que nous pourrions même entrer en récession. D'ailleurs, le pic de l'inflation est attendu pour le premier semestre 2023, avec une moyenne sur cette année aux alentours de 6 %, qui est à peu près identique à 2022. Enfin, concernant le déficit public, les dernières études montrent une aggravation sur 2023, et ces aggravations nous mènent assez loin des 3 % imposés. Cette loi prévoit plus de financements pour les missions régaliennes, des financements pour l'investissement, tout en maîtrisant la dépense publique et le maintien du soutien post-Covid. Phénomène nouveau — ce n'est pas moi qui le dis —, c'est l'augmentation du panier du maire de 7,2 % sur les neuf premiers mois de 2022. La notion de panier des maires, ce n'est pas son indemnité, qui d'ailleurs peut augmenter, puisqu'elle est calculée sur le point d'indice ; c'est la dégradation des dépenses contraintes, c'est-à-dire augmentation du prix du carburant, de l'énergie, augmentation du point d'indice, et les parties fonctionnement et investissements seront touchées par ricochet. Pour maîtriser ces augmentations importantes, la revalorisation des bases locatives pour 2023 est de 7,1, et ça amortit en partie ces fluctuations, on l'a abordé l'autre soir, en commission. La majoration de la taxe d'habitation sur les logements vacants que nous

PROCES VERBAL

avons votée dernièrement impacte les recettes fiscales de notre commune. Enfin, l'évolution positive des dotations de l'État après des périodes de forte baisse pendant plusieurs années, vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur David, notamment les 320 millions d'euros injectés, dont 90 pour la DSU et 30 pour la dotation interco, évite un effet ciseau, notamment pour notre commune, qui aurait pu être plus important que celui qui est indiqué dans le rapport. D'autres dispositifs sont mis en place, nous l'avons abordé mardi soir, et ils nous aideront. Enfin, les filets, ou amortissements, j'ai la réponse, il n'y en a qu'un sur les deux, malgré le fait que ce soit cumulatif. Vous n'avez pas le deuxième, parce que l'épargne brute ne baisse pas de 15 %. Elle baisse, mais moins de 15 %, c'est pour ça que le deuxième élément, aujourd'hui, n'est pas cumulatif dans notre cas. Cela permet d'accompagner les communes et absorbe une partie, encore une fois, des fluctuations. Ce n'est pas négligeable, parce que j'ai noté l'autre soir que sur les 160 bâtiments, il y en avait un quart qui étaient raccordés au réseau de chaleur, ce qui est une très bonne chose, puisque ça limite l'impact de ces dépenses. Les ratios actuels ne sont pas mauvais, principalement portés par la dynamique fiscale sous l'effet de l'inflation qui remonte les bases, et la mise en fiscalité des logements après les deux ans d'exonération. À ce sujet, il apparaît vraiment inopportun d'augmenter le taux d'imposition, car les bases augmentent de façon importante et la situation des ménages se dégrade — vous l'avez tous rappelé depuis tout à l'heure —, il serait incompréhensible de le faire cette année. D'ailleurs, mardi soir, nous avons abordé des choses assez intéressantes et plutôt nouvelles : la notion de révision des subventions aux associations, la mise en œuvre de nouvelles pratiques qui permettraient de faire des économies d'énergie et la notion de mutualisation plus forte des bâtiments, au lieu de multiplier les lieux de chauffe et des flux d'énergie plus importants. Malgré tout, ces effets masquent, pour nous, une dégradation de l'épargne brute — on en a entendu parler tout à l'heure, sauf que c'était l'épargne nette —, en 2022, sans que les causes externes soient les seules explications. Dans le même temps, votre politique d'emprunt s'accélère assez fortement sur plusieurs années. Cette dégradation sera d'ailleurs assez nette jusqu'en 2026, vous l'avez dit tout à l'heure. Le résultat sera un stock de dette important à partir de cette année. La fin du mandat risque d'être marquée par une chute de l'épargne nette, donc de l'autofinancement des investissements, et vous vous appuyerez probablement plus sur l'emprunt pour réaliser votre programme. À ce sujet, vous rajoutez trois autorisations de programme, à l'heure où la situation est très loin d'être stabilisée sur le plan économique national et international. Et je rappelle ce que dit Territoires Conseil, qui alertent même sur une récession probable. Nous vous avons déjà dit, au sortir de la crise Covid, que vous auriez pu ralentir un peu et pourquoi pas revoir les projets sans les abandonner. Nous n'avions d'ailleurs jamais demandé à abandonner des projets d'investissement, mais l'exemple de Gallieni en est la preuve. C'est un véritable rétropédalage. On a l'impression d'ailleurs qu'on avait les yeux plus gros que le ventre. C'est finalement une bonne chose, au vu des sommes à investir à la fois sur les travaux de mise aux normes et les sommes que vous devez payer à Bordeaux Métropole concernant les portages de terrains en contrebas de l'immeuble. Vous indiquez que les ratios s'améliorent, mais c'est assez hypothétique, fluctuant et non prévisible. Mais les comptes seront faits. Ils seront expliqués pour tout le monde, pour que tout le monde comprenne où nous en serons au moment du bilan. Pour nous, le risque le plus probable à ce jour, et au regard des trajectoires de votre gestion depuis 2021, c'est de finir le mandat avec un niveau d'endettement très élevé, une épargne brute dégradée et une capacité de remboursement de la dette affaiblie qui hypothèque aura fortement les marges de manœuvre après 2026. Nous n'avons pas la même analyse, la même vision, mais nous continuerons à participer, et ça, on peut vous le certifier, à la réflexion, comme nous l'avons fait mardi soir, sans aucun problème.

Jean-François EGRON : Claudine Chapron.

Claudine CHAPRON : Je pense qu'il faut continuer, malgré tout, à être ambitieux pour notre ville. Mais nous avons, de toute façon, des élus qui agissent en toute intelligence pour justement allier à la fois cette baisse de l'engagement de l'État vis-à-vis des collectivités locales et en même temps essayer de voir au mieux et de faire au mieux avec ce qui est possible de faire. En bons pères et mères de famille. Je voudrais apporter une petite réponse sur Brunereau. Ce n'est pas par manque d'anticipation que Brunereau n'accueille plus la petite enfance, mais bien par ambition puisque, dans les années prochaines — ça ne s'appelle plus le RAMPE, le relais assistants maternels parents enfants, mais le RPE, le réseau parents enfants, depuis janvier 2022 —, le RPE aura très prochainement, d'ici deux ans et demi à peu près, des locaux entièrement neufs et dédiés à la petite enfance : 150 mètres carrés sur le haut et à peu près la même chose sur le bas, ainsi que des équipements qui feront la joie et la satisfaction des Cenonnais. Mais l'ambition pour une ville, c'est important. L'investissement pour une ville, c'est important. Je pense que ça, on ne peut pas se priver de continuer à investir et d'avoir des projets et des ambitions pour notre ville.

Jean-François EGRON : Merci, Claudine. Pas d'autres interventions ? Bien. Mickaël et moi allons répondre à un certain nombre d'éléments, puis on prendra acte. En ce qui concerne Monsieur Delaune, qui avait évoqué un

PROCES VERBAL

certain nombre de choses, l'espace Mandela, c'est une réussite, avant toute chose. Parce qu'il y a le bâtiment, mais le bâtiment, il est comme tous les autres bâtiments de la commune, il mérite effectivement une rénovation énergétique. Quand même, on retombe dans le débat qu'on a eu tout à fait au début de vos propos, c'est que c'est l'État le premier qui devrait contribuer à aider les municipalités à ce titre-là. Ça ne se décrète pas, tout ça. D'ailleurs, quand on dit que nos concitoyens et concitoyennes doivent s'investir sur la rénovation énergétique, les plus pauvres, il va falloir les aider, parce qu'ils ne vont pas faire grand-chose. C'est une nécessité, cette rénovation énergétique, une nécessité absolue. Mandela, réussite, puisque c'est cité en exemple sur toute la métropole. Le fait d'avoir rassemblé les familles et la jeunesse est aujourd'hui extrêmement apprécié. Et d'ailleurs, des communes de la rive gauche et le département, qui a fait ses vœux à la presse, reconnaissent l'intérêt de cet équipement. Il y a, en quelque sorte, le fond et la forme. Sur le fond, ça va bien. Sur la forme, ça mérite d'être accompagné. Sur les économies d'énergie, on aurait pu le faire avant. On l'a fait avant, ça fait plus de cinq ans qu'on met des LED sur notre réseau d'éclairage. Ça, c'était le début des économies. Évidemment, il faut accélérer le processus maintenant. Il y a cinq ans, il n'y avait pas de crise d'énergie ; pourtant, on pensait déjà à bouger sur cette affaire. Peut-être qu'on aurait pu le faire avant. Peut-être même qu'on aurait pu équiper nos LED de détection. Mais ça coûte une fortune, la détection aux réverbères. On avait regardé, et ça coûte très cher. Et comme je le disais, il y a une nouvelle solution, madame la directrice générale des services est là, est attentive, avec le directeur général des services techniques, c'est la détection sur une série de lampadaires, et qui coûte bien moins cher. C'est quelque chose sur lequel, dans le cadre des économies à engager, il faut aller pour qu'on arrive à maintenir de l'éclairage qui rassure la population tout en continuant à faire des économies. Sauf à tomber sur quelqu'un qui se lève toutes les cinq minutes dans son quartier pour voir comment ça marche, ça devrait, à mon avis, générer des économies. Sur Brunereau, Claudine a répondu en grande partie. C'est un bâtiment aussi qui aurait dû faire l'objet de restructuration, mais on l'avait aussi. Il y a une programmation encore plus calculée aujourd'hui qu'elle ne l'était, à cause du contexte économique. Cela dit, Brunereau va trouver une nouvelle vie ailleurs. Et ailleurs, ça va être l'espace Léo Lagrange, où on va avoir des structures qui, sur le plan des économies d'énergie, phoniques et fonctionnement, vont être à niveau. En attendant, on trouve des solutions. On a des solutions sur le bas. Elles ont déjà commencé à être annoncées. Monsieur Moretti parle de mutualisation. Les écoles, c'est de la mutualisation. Les écoles vont être utilisées pour accueillir les assistantes maternelles sur les plages horaires qui se combinent correctement avec l'exploitation qui est faite du service public d'éducation. On ne reste pas sans réponse. On ne peut pas laisser les assistantes maternelles sans réponse, ce serait une hérésie. L'incinérateur. Ah, quel débat, l'incinérateur ! C'est pour que vous compreniez, parce que normalement, c'est UVE. Comme je sais que vous avez employé ce terme-là, je reprends le vôtre. Comme ça, on va pouvoir parler de la même chose. C'est un débat qui est quand même assez général. Général, parce qu'on a oublié qu'on n'était pas tout seuls et qu'on parle souvent de l'incinérateur de manière isolée. L'usine de Bègles, l'UVE de Cenon, on en parle de manière isolée. Mais aujourd'hui, il y a un schéma régional des déchets. Avant, c'était un schéma départemental des déchets. Je travaillais encore au conseil départemental quand ce schéma départemental des déchets avait trait. Qu'est-ce qu'on remarquait ? On remarquait une situation catastrophique. Parce que la métropole, c'est une chose, mais les communes, dans le secteur rural, n'ont quasiment pas de solutions. Et qu'on arrivera dans une dizaine d'années à saturation, 10 à 15 ans, si on ne fait rien. Heureusement, le cycle de tri, de compostage, qui a été lancé... Je remercie, parce que sur la ville, ils le font de manière engagée, Laurent et Marjorie, parce qu'ils se sont investis sur cette mission qui est une mission nécessaire. On la porte tous ensemble au niveau de la collectivité. Ce qui permet de réduire les déchets. Mais l'unité de valorisation énergétique, d'abord en termes de pollution, elle est au-dessus des normes européennes : 98,99 % des émissions sont filtrées. Je vous invite à la visiter avec nous, vous verrez comment ça se passe. Deuxième élément. C'est ce qu'on en fait : c'est chauffer aujourd'hui 13 000 foyers sur la rive droite. Ça coûte combien, le prix du kilowattheure, si on prend l'UVE ? 0,08 euro, c'est-à-dire huit centimes d'euro, contre 17 centimes d'euro pour l'électricité, et 40 centimes d'euro pour le gaz. Si on était resté au gaz, c'était la fin des haricots ! Et imaginez notre piscine chauffée au gaz. Elle aurait fini comme les 32 piscines qui étaient en délégation de service public : crac, fermeture, et terminé. Ce choix que nous avons fait d'utiliser l'usine de valorisation énergétique au-delà des 12 000 foyers, c'est-à-dire pour la piscine, pour le football, pour des écoles, pour un certain nombre d'équipements, heureusement qu'on l'a fait. Certes, on a perturbé un peu la circulation cenonnaise pendant quelques mois. C'est en train de se terminer. Mais 0,4 : quatre fois moins cher. Si demain nos populations les plus fragiles, celles de tout Palmer, devaient payer du gaz au lieu d'électricité, mais ce serait la ruine totale. Je revendique ce choix. Après, il y a l'avenir. Et puis quand on regarde l'incinérateur, il y a de la critique, mais j'ai plus honte sur le plan du département avec l'usine de Lapouyade, où on enfouit dans la terre les ordures ménagères. C'est une pollution pendant des dizaines et des dizaines d'années qu'on est en train d'offrir à nos enfants, à nos populations. Ce n'est pas le cas, là. D'autre part, l'usine d'incinération... Parce qu'un jour, il y a eu une étude urbaine, on nous a dit : "L'usine d'incinération, c'est un signal sur la rocade." Tu parles d'un signal ! Mais le signal, voilà ce qu'il fait : il chauffe des gens pauvres à faible coût. Est-ce que ça doit continuer comme ça ? Bien sûr que non. Mais pour

PROCES VERBAL

que bien sûr que non, il faut apporter des réponses. Cela veut dire que derrière, si demain on devait substituer ça à autre chose, il faut continuer à chauffer les gens à un prix raisonnable. Parce que sinon, c'est les mettre dans une situation catastrophique. Je n'ai aucun problème avec ça. Effectivement, si nous sommes sérieux, dans 10 ou 15 ans, les déchets devraient diminuer de manière sensible. Pas suffisamment quand même pour qu'on arrive à un niveau suffisant, mais, et je le regrette, ça devrait aller plus vite, parce qu'il y a un certain nombre de difficultés auxquelles on n'avait pas pensé. Je pense aux difficultés dans des quartiers du type de Bordeaux, les quartiers très resserrés, où mettre la poubelle sur le trottoir... Bref. L'habitat collectif, où c'est compliqué, où il y a une éducation à faire... On le fait, mais ce n'est pas suffisant. Pour que cet équipement puisse continuer à chauffer nos habitants, il y a deux conditions. La première, le même prix que celui qui est pratiqué aujourd'hui. Et la deuxième, par quoi on le remplace ? Je demande à ce qu'il y ait une réflexion qui se fasse, mais surtout une action. Je le dis très clairement : si en 2027, il y a zéro solution et qu'on me dit "on ferme l'usine", le premier qui va s'enchaîner aux grilles, c'est moi, je vous le dis. Parce que nos habitants ne pourront pas continuer à vivre avec quelque chose, en termes de chauffage, qui va être multiplié par quatre. C'est une hérésie totale. Demain, s'il y a une solution... Attention, une solution qui ne transforme pas les abords du quartier de La Marègue en site Seveso. Parce que dès lors que vous stockez certains types de liquides ou de produits, vous les transformez en site Seveso. Il y a des solutions. Regardez la station intermédiaire de Lormont, elle fonctionne au bois. Je suis convaincu que si on se creuse un peu les méninges, on va trouver des carburants qui seront écologiques et qui permettront de faire la même chose. Mais encore faut-il que tout le monde s'y mette. Il faut que nos équipes travaillent d'arrache-pied pour que, en 2027, on puisse faire le switch. Si on fait le switch, ça veut dire qu'il faut s'en occuper dès maintenant. Nous sommes en 2023. Choisir une solution, passer un marché, etc. Il faut maintenant qu'on s'empare du dossier de manière importante. Et la métropole a décidé de créer un groupe d'élus pour réfléchir sur le sujet, pour savoir ce qu'on fait. Mais je vous le dis encore une fois : s'il n'y a pas de solution alternative crédible pour notre population, je m'y opposerai. Et je ne serai pas le seul, je le sais. Je sais que nos collègues du groupe communiste de Lormont, quand on en parle, ont le même avis, et ceux d'ici aussi probablement. Ce n'est pas nos pauvres qui doivent payer l'addition de solutions qui tardent à venir. Il faut que derrière, on arrive à travailler. Mais en tout cas, sur le fond écologique, je suis d'accord. Il faut arriver, à terme, à substituer cet équipement par autre chose. Tout à fait, allons-y.

Fabrice DELAUNE : Vous n'avez pas répondu sur la perspective de la concession. Est-ce qu'elle est actée ? Parce qu'il y a des investissements.

Jean-François EGRON : La perspective de la concession, ça va jusqu'en 2027. Je ne suis pas tout seul, moi. Il y a la métropole, il y a une centaine d'élus, plus les élus communaux qui sont concernés. Je ne serai pas le seul à mettre ma tente, puis à m'enchaîner. On sera plusieurs. Mais je ne pense pas que Bordeaux Métropole, aujourd'hui, soit dans l'optique d'une solution tranchée. Si elle existe, ça veut dire qu'on a trouvé quelque chose d'efficace pour le remplacer. Et si on n'a rien trouvé, elle va subsister après 2027, jusqu'à ce qu'on ait une solution qui soit adaptée. En tout cas, c'est ma position. Si on trouve quelque chose de bien, c'est tant mieux, on y va. Si on n'a rien trouvé dans l'espace-temps qui nous rapproche de 2027, alors il ne faut pas s'amuser. On ne joue pas avec la pauvreté. Je vous ai répondu, monsieur Delaune ? Vous avez ma réponse ?

Fabrice DELAUNE : Elle est évasive.

Jean-François EGRON : Elle n'est pas évasive, elle est très claire. Si en 2027, il n'y a pas de solution, il faut reconduire la concession.

Fabrice DELAUNE : On le porte au prochain conseil, alors ? On fait un vote ?

Jean-François EGRON : Ce n'est pas nous qui votons, c'est la métropole. Ne vous inquiétez pas, quand le choix se fera, s'il est délicat, je verrai si je suis accompagné ou non et avec qui. Deuxièmement, monsieur Moretti. Récession, inflation... oui, c'est des inquiétudes, vous avez tout à fait raison. On s'inquiète. Après, jusqu'où vont la récession et l'inflation ? C'est un peu comme le Covid, c'est un peu comme la guerre en Ukraine, qui aurait pu prévoir tout ce qui s'est passé aujourd'hui ? Personne. C'est bien d'avoir évoqué le panier du maire qui n'est pas le mien, c'est celui de tout le monde, c'est celui de la commune. J'ai bien compris, je suis resté tout à fait serein quand vous l'avez évoqué. J'ai un panier aussi modeste que les autres. Sur les dépenses, aujourd'hui, avec les fluides, etc., elles sont en hausse. On verra après comment on interprète chacun la hausse des bases locatives. Vous dites : "ça suffit". Il faudrait que ça s'arrête. Parce que si ça ne suffit pas, il va bien falloir trouver des solutions. C'est un peu l'interrogation que portait Mickaël David. Nous jugerons, au moment opportun, de ce qu'il y a lieu de faire. La DSU. Soyons prudents, la DSU, parce que Villenave-d'Ornon vient d'en faire les frais. Ils ont été éjectés du système de la DSU. Un système qui,

PROCES VERBAL

je le rappelle, est basé sur deux éléments. C'est assez curieux, d'ailleurs. Il y a un premier élément, c'est la position qu'a indiquée Mickaël David, la position en termes de pauvreté. Vous avez le rang qui a été donné, mais aussi le potentiel fiscal. Là, c'est extraordinaire, parce qu'on dit à Cenon : il faut que vous organisiez la mixité sociale. Alors, on organise la mixité sociale. Mais ce qui arrive, et tant mieux d'ailleurs, ce n'est pas les mêmes. Ils ont beaucoup plus de revenus. On prend les deux. On ne regarde pas s'il va rester 60 % ou 70 % de pauvres. Les 25 avec des revenus tout à fait corrects qui arrivent, ils vont peser là-dessus. Ça modifie complètement l'équilibre. C'est les deux facteurs qui sont pris. Pour l'instant, nous, ça va. Mais à ce titre-là, je tiens à le dire, nous nous battons, toute la majorité. Vous le savez, nous ne pouvons pas reconstruire de logement social sur le périmètre ANRU. C'est interdit, c'est la loi. Rien ne nous interdit par contre de créer l'équivalent de logements sociaux sur d'autres zones. À ce titre-là, je pense aux jeunes couples qui arrivent, aux primoarrivants, aux jeunes qui débutent leur vie professionnelle, enfants parfois de ceux qui sont arrivés, et qui aujourd'hui, s'ils ont plus que des logements sociaux, ils n'ont rien, et s'ils n'ont pas plus que le prix des maisons qu'il y a ici, ils n'ont rien. Ils ont le choix entre rien et rien. Nous, ils vont avoir le choix entre rien et ce qu'on appelle du BRS, des baux réels solidaires, qui sont considérés comme des logements sociaux et qui rendent l'accession à la propriété sociale sur des durées plus longues, et surtout sur des prix beaucoup plus modérés. Et enfin, ces familles auront accès au logement. C'est ce que nous avons commencé à faire et que nous amplifierons. Parce qu'il y en a, ça les embête, d'avoir du logement social. Je ne vais pas accabler les autres collègues de la métropole, dont certains n'arrivent même pas à passer les 10 % de logements sociaux. C'est comme ça. Nous, on en a 38, mais nous sommes des militants du logement social. Parce qu'il y a 42 000 demandes de logements sociaux non satisfaites. Et combien de construites ? 2500 à 3000 par an. Comme ça, on va changer les choses, oui. Ça veut dire qu'encore une fois, ce sont les mêmes qui trinquent, ce sont les pauvres. Ici, nous, on essaie d'innover et de trouver des solutions intelligentes pour que ceux-ci puissent parvenir à ça. Gallieni. "Galliéni, on s'est précipité." On ne s'est pas trop précipité. L'AGIMC a voulu partir, on a discuté pendant des mois, voire des années. On a négocié avec eux, on les a dédommagés, parce que c'était normal, c'était des infirmes moteurs cérébraux. Et puis on fait une première estimation : 3,8 millions. Après, on fait adapter, le programme : cinq millions. Là, on peut peut-être discuter de la première estimation et la deuxième. Enfin, il y a 1,2 million d'écart. Et puis après, il y a ce que vous connaissez : la crise, avec le renchérissement des matériaux. Réestimation au moment où on va pour démarrer : 8,5 millions en début d'année. Et puis ça se finit à presque 10 millions derrière. En bon père de famille, quand je ne peux pas m'acheter une Porsche, je reste avec ma 4L, parce qu'elle est raisonnable. Nous, on a gardé notre 4L, et puis on va l'améliorer, on va le repeindre différemment, on va lui rajouter une remorque pour qu'elle puisse prendre plus de monde. C'est l'école de musique actuelle qui va bénéficier du report de ces subventions que nous avons perçues pour ce projet-là, de l'État, notamment, et puis d'autres. Puis on va investir plutôt sur cette école de musique. Deux éléments que je voudrais quand même dire. Madame Héraud a évoqué les riches. Je ne vais pas vous parler des GAFAM, Google et compagnie, si ce n'est pour dire quand même qu'aujourd'hui, on se pose le problème des retraites. Les plus riches fortunes de France, là où le revenu des pauvres a baissé de 13 %, le pouvoir d'achat, eux, ça a progressé, et ils ont gagné 200 milliards de plus en 2022. À rapprocher d'un chiffre intéressant, mes chers collègues, vous vous rappelez combien il faut pour les retraites ? 20 milliards, il faut, pour les retraites. 200 milliards/20 milliards. Franchement, les Britanniques, ils ne sont pas perçus quand même pour des gens d'une gauche extrême, c'est des ultralibéraux. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont taxé les superprofits pétroliers. Nous, on est le seul qui ne l'a pas fait. Le seul. EDF, je terminerai là-dessus et je laisserai à Mickaël le soin de détailler les chiffres qui ont été évoqués. Pour que tout le monde se rappelle cette histoire. Proglío, le PDG d'EDF 2007-2014, ça aurait pu être la gauche, c'était Sarkozy. Mais vous verrez, il n'y est qu'à moitié pour. Là, à ce moment-là, qu'est-ce qui se passe ? On dit à Proglío : "Les Allemands sont en train de relever au niveau européen, ils nous disent qu'il faut organiser la concurrence au niveau de l'électricité. Il faut que tu organises la concurrence." Proglío baisse la tête, il regarde ses godasses, il dit : "Mais il n'y a que nous, il n'y a qu'EDF, en France. Comment vous voulez que j'organise ?" "Tu te débrouilles, tu organises la concurrence." Alors on fait venir ENGIE, on fait venir tous les acteurs que vous connaissez aujourd'hui. Deuxième temps de la manœuvre, on lui dit : "Maintenant, il va falloir fixer le prix de référence." L'Allemagne, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle dit : "Les Français vont arrêter de nous emmerder, parce qu'avec leurs centrales et compagnie, ils ont l'électricité beaucoup moins chère que nous et leurs entreprises sont plus performantes. Alors que nous, qu'est-ce qu'on prend ? Du gaz et du charbon." "Vous allez indexer le prix sur le gaz." Troisième temps de la manœuvre. On dit à la concurrence française, la concurrence qu'on a inventée : "Il faut que tu leur vendes moins cher, parce que sinon, comment ils vont faire ?" Proglío, comme pour la SNCF, il y a une partie qui entretient le réseau, c'est pareil. Qui est-ce qui faisait le réseau ? Qui construisait ? Qui rénovait ? Qui entretenait ? C'était EDF. On dit à EDF : "Tu vas vendre moins cher." C'est gonflé, quand même. C'est-à-dire qu'il supporte tous les coûts de production, d'entretien, mais les autres pas du tout. En plus, on leur a vendu moins cher. Conclusion de cette affaire, comme la majorité des communes de la Gironde, nous sommes adhérents au Syndicat départemental d'électrification de la Gironde, le SDEEG. Mes chers collègues, vous savez où le SDEEG achète son électricité ? À la Bourse. La Bourse, indexation sur le gaz ; le gaz,

PROCES VERBAL

problème en Ukraine. Et vous avez compris. La seule chose que je dis aujourd'hui, c'est qu'on a su, au niveau européen, imposer à la France une indexation sur le gaz. Moi, je souhaiterais que le gouvernement soit courageux et audacieux et qu'il dise, parce que certains l'ont fait, certains pays l'ont fait, l'Espagne, notamment : on arrête d'être indexé sur le gaz, et vous n'avez qu'à vous démerder. Il faut arrêter cette spirale infernale qui fait trinquer nos concitoyens et nos collectivités et nos communes. Est-ce qu'un jour quelqu'un va se réveiller sur ce qui est en train de se passer ? Parce que vous avez vu les bouchers, les boulangers, les restaurants ? Mais il va rester quoi ? Il faut faire attention parce que le peuple est en train de souffrir. À la Métropole, je reçois souvent des agents. J'ai reçu sept agents coup sur coup, ça ne m'est jamais arrivé. Sept, coup sur coup, sur le même sujet : la difficulté sociale. Ils m'ont dit : "Vous savez, Monsieur le Vice-président, avant, entre le 10 et le 15, on était pliés." On savait, ça, que les pauvres, le 15, n'y arrivent pas. Maintenant, c'est entre le 8 et le 10. Mes chers collègues, entre le 8 et le 10. Si ça continue à augmenter, c'est entre le 4 et le 5 qu'ils seront emmerdés. Et qu'est-ce qui va se passer après ? Il faut prendre conscience de la difficulté de ce qui est en train de se passer, et je le redis une nouvelle fois : faire peser sur les collectivités ou sur les concitoyens, ça, c'est limite. Il y a une chose sur laquelle je me battrais toujours, et je sais que l'ensemble de la majorité aussi. C'est que si on doit être très impactés sur nos finances, ça va avoir deux conséquences. En investissements, ce sont les collectivités qui sont les plus grandes pourvoyeuses d'investissement pour la nation. L'investissement national en termes de construction, etc., ce sont les collectivités. Le fonctionnement, réduire le fonctionnement. Et ça veut dire que vous seriez d'accord pour qu'on réduise le service public de proximité, parce que c'est de ça qu'il s'agit. Je conclurai sur ces mots-là. Il est hors de question qu'on touche aux services publics de proximité. Il faudra donc lui donner les moyens. Michaël David.

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Delaune, ne vous vexez pas, mais Monsieur le Maire a pris beaucoup de temps pour vous répondre. Donc je vais répondre à Madame Héraud et à Monsieur Moretti. Mon intervention sera très politique. Madame Héraud, je vous rejoins sur votre plaidoirie. Sur beaucoup de choses. Pas sur tout, mais sur beaucoup de choses. J'ai noté deux éléments qui m'ont retenu sur le plan des finances : c'est l'injonction de l'État. Vous avez dit ça, c'est votre mot : injonction de l'État. Et je reviendrai aussi sur leurs dus, vous avez parlé de leurs dus, en parlant des agents. L'injonction de l'État, je ne vous cache pas, effectivement, c'est dans l'air du temps, il y a une recentralisation financière des collectivités qui est en marche, qui ne date pas d'aujourd'hui. Il ne faut pas tout imputer à Macron, attention. Qui date grosso modo depuis 2010, le gouvernement Sarkozy, qui a désindexé la DGF. Ça a commencé comme ça. Et c'est malheureux à dire, je ne devrais peut-être pas, mais je le dis parce qu'il faut être honnête, le gouvernement Hollande qui a raboté la DGF. Et aujourd'hui, c'est Macron qui a, lui, supprimé la taxe d'habitation. Résultat des courses : aujourd'hui, l'essentiel des collectivités dépend de quoi ? D'un seul produit : ce sont les dotations. Heureusement, les anciennes municipalités ont eu une décade en augmentant chaque année de 2 % l'habitation et le foncier. Parce que nous, à Cenon, on est à 65 % de produit sur les impôts locaux et 35 % de dotations. Il y a des communes qui sont déjà à pratiquement top top, 50-50. Et là, ça veut dire qu'il n'y a plus beaucoup de choix parce que, vous le savez, on avait un impôt très dynamique, qui était la taxe d'habitation, et aujourd'hui, on a une taxe foncière dont on sait pertinemment qu'elle est très peu dynamique puisque déjà à la base, il y a un abattement de 50 % qui tombe. Donc finalement, il aura réussi son coup puisqu'il ne reviendra jamais en arrière. La taxe d'habitation, c'était un produit qui effectivement était plutôt un produit de bonne facture. Et aujourd'hui, il va nous rester quoi ? La taxe foncière, si on y va. Et pour toucher qui ? Parce que c'est là, la question, la véritable question, et j'en parlerai à monsieur Moretti tout à l'heure, c'est l'équité fiscale. Vous aurez des propriétaires et des locataires qui vont user de nos équipements, Laurent en a parlé, parce que c'est ça aussi du patrimoine, ce sont des équipements, mais certains vont contribuer plus que d'autres finalement. Puisque les locataires, par définition, je crois que ça s'arrête maintenant, là, de mémoire, en 23, il n'y a plus de taxe d'habitation. Enfin, sur les résidences principales, on est d'accord. C'est ça que ça veut dire. Et vous avez parfaitement raison, c'est une recentralisation rampante des finances publiques locales. Et là je vous rejoins à 100 %. Sur leurs dus, je vous rejoins aussi parce que c'est très intéressant, à Cenon, on est proactifs dans beaucoup de domaines, notamment le bien-être, Dominique en parle, la qualité de vie, la QVT et les conditions de vie des agents. De mémoire, on me corrigera si je me trompe, alors que nous n'y étions pas tenus, par rapport au CCAS, Cenon a anticipé l'application du Ségur aux agents du CCAS. Je me trompe peut-être, mais je ne crois pas que je me trompe. Résultat des courses : 265 000 euros pour 22. Je ne le regrette pas, il fallait pour ces agents, comme vous dites, en première ligne. Ce sont ceux qui sont en première ligne pendant le Covid et encore. Mais vous voyez ce que je veux dire. Ce n'est jamais assez, peut-être, mais en tout cas, on a essayé de faire bien les choses. Et là, cet après-midi, j'étais en CA, en commission d'appel d'offres avec Dominique et d'autres élus, Jean-Marc, Huguette Lenoir, en CAO. Les tickets restaurant vont arriver pour les agents. Vous me direz : "Ce n'est pas grand-chose", mais sauf que la ville va prendre quand même 60 %, je crois, à sa charge. Ce sont des petites choses, on est d'accord, mais qui vont permettre de soulager pour le pouvoir d'achat. Je n'irai pas plus loin, mais je rejoins l'essentiel de votre plaidoirie. Monsieur Moretti, effectivement, la semaine dernière, on était dans un échange très consensuel. On est d'accord.

PROCES VERBAL

C'était effectivement un temps que vous aviez demandé, auquel les élus de la majorité ont accédé, et ça s'est bien passé. Questions/réponses dans une atmosphère très détendue. Mais la politique reprend ses droits ce soir. La politique doit reprendre ses droits parce que nous, on fait de la politique. Oui, mais on fait de la politique, Monsieur Moretti. Vous faites de la politique, on fait de la politique. Effectivement, on a deux visions, mais complètement opposées. La différence, et je vais essayer de vous le montrer, mais après vous serez de bon aloi ou pas. La différence, c'est que tant votre raisonnement que votre argumentation ne résistent pas à l'épreuve des faits. En investissements, d'abord. En investissements, à vous écouter, on l'entend beaucoup de votre bouche, c'est comme si on avait des projets pharaoniques, grosso modo, et que finalement, on ne serait pas en capacité de les subventionner via notre capacité d'investissement. Je regrette, mais tous nos projets qui ont été dans notre feuille de route commune à la majorité sont tous aujourd'hui financés. J'ai identifié pas moins de 47 millions d'euros, ce n'est pas rien. Fonds de roulement depuis... Ça, c'est toutes les différentes majorités, dont vous étiez d'ailleurs. C'est toute notre épargne. Chaque année, on mettait de l'argent de côté. Ça, c'est 13 millions. Les subventions, et je dois dire que notre chargée de mission a fait un travail remarquable. On est à plus de neuf millions. Je ne sais pas si vous voyez le travail qu'il y a derrière depuis qu'elle est arrivée en novembre 2021. La vente de la Blancherie, c'est 10 millions. Sinon on ne serait peut-être pas allés, effectivement. Nos emprunts, vous l'avez dit, on irait peut-être jusqu'à 12. Pour l'instant, on n'a tiré que cinq quand même. Donc effectivement on irait peut-être jusqu'à 12. Et le FCTVA, comme vous le savez, les collectivités le touchent. Pour 2022 et 23, alors même que l'équipement de la piscine n'est pas livré, c'est environ trois millions d'euros. Quand vous mettez tout ça bout à bout, ça vous fait 47 millions. 47 millions, ça représente quand même quelque chose. C'est-à-dire que je finance largement la piscine qui est, je vous le rappelle, 18 millions d'euros hors taxes, et le football un peu moins de six. Donc 24. Le reste, on le consacre effectivement. Et là où je vous rejoins, et à l'époque on a eu des échanges de la majorité, mais il ne faut pas être déraisonnable sur le plan de l'emploi des deniers publics. Vous avez parfaitement raison. Trois millions pour l'AGIMC multiplié par quasiment par quatre, vu le surcoût des matières premières, c'était rendu à 12, quasiment. Parce que monsieur le Maire a dit : "10", c'était un petit 10. Donc c'est ça. Effectivement, à un moment donné, c'est : stop, on ne peut pas. On ne peut pas parce qu'on mettrait en péril, effectivement, vous l'avez bien dit, notre capacité d'autofinancement, notre épargne brute. Donc là-dessus, il n'y a pas de sujet. Effectivement, vous aviez raison. La majorité a fait un choix de reporter, ce n'est pas d'abandonner, c'est de reporter ses investissements sur un bâtiment pour à la fois le réhabiliter et l'étendre. Je voudrais aussi quand même vous dire... Vous étiez dans la majorité de l'époque. Ça ferait frémir aujourd'hui les chiffres que je vais vous dire. 2009-2010, livraison du Rocher, 73 ans et demi d'endettement. Aujourd'hui, on était à cinq, on passe à sept. Il y a quand même une marge avant d'arriver. D'ailleurs, on ne pourrait même plus. Le préfet débarque chez nous. Il est juste à peine installé qu'il débarque chez nous finalement. Au-delà de 12, c'est terminé, vous le savez. Je ne partage pas tout à fait votre avis non plus sur page, je crois, 341, des graphiques, vous dites : "Ça va continuer à grimper l'encours de dette." Non, 26 millions, c'est le pic parce qu'on livre la piscine. Oui, vous avez raison, 18 millions, ça pèse. Mais dès 24, on retombe à peine à 24. Donc on baisse. Il y a un petit peu deux millions d'euros de moins. Sur le fonctionnement, j'aurais été vraiment ravi que vous posiez la bonne question. J'aurais aimé que vous posiez la question centrale : pourquoi notre épargne brute se dégrade-t-elle autant ? C'est ça, finalement, la question centrale, puisque tous les leviers d'action partent de l'épargne brute. Et ça, finalement, vous y répondez. Je comprends, on est aux antipodes, vous avez raison. Là-dessus, on ne partage pas la même vision. Ce que je note, de 2010 à 2017, près de 26 milliards, c'est ce que je disais à Madame Héraud, de DGF ont été rabotés. Je ne dis pas que c'est le gouvernement Macron. Je suis très objectif et transparent. Je ne dis pas que c'est le gouvernement Macron, je dis que ça démarre de 2010. De 2010 à 2023, 26 milliards d'euros rabotés, en gros. Et plus encore aujourd'hui avec l'inflation, dont vous savez qu'en euros constants, elle fait baisser les dotations. Mais là où il faut être honnête intellectuellement, c'est que qui aurait pu prédire ici les dépenses imprévues et substantielles ? J'en suis maintenant, de mémoire, à 1,6 million de Covid. Beaucoup moins maintenant, et heureusement. 71 000 euros normalement de prévisions pour 23. Mais entre 20 et 21, il a fallu 1,6 million. L'énergie. Vous étiez avec nous la semaine dernière, et Monsieur Commarieu, les prévisions, c'est 1,5 million. Quand j'ajoute déjà 1,6 million et 1,5 million, je suis à 3 100 000, qui vont peser sur nos recettes de fonctionnement. Parce que c'est ça, aujourd'hui. On ne parle pas d'autre chose parce que l'épargne brute, ce sont les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Donc voilà la réalité des chiffres. Les matières premières, le surcoût des matières premières explose, vous le savez. Aujourd'hui, les opérations d'investissement, on prend pratiquement 20 % de plus, ce qu'on chiffrait à un moment donné à, admettons, un million, c'est 1 200 000 et ainsi de suite. C'est mécanique. Et heureusement qu'on a bien fait de faire les bons choix. Vous imaginez que 20 % de 18 millions ou 20 % pour revenir à l'AGIMC de 12 millions, ça fait grimper effectivement l'addition, vous avez parfaitement raison. Et j'aurais aimé vous entendre parler des dépenses contraintes. Parce qu'il y a des dépenses imprévues substantielles, mais il y a des dépenses contraintes. Vous en avez parlé, peut-être vous en avez parlé.

PROCES VERBAL

Fabrice MORETTI : Panier du maire.

Michaël DAVID : Le panier du maire, oui, mais il faut le détailler, le panier du maire. Les RH. Le Ségur. Oui, mais ce sont toutes les charges qu'on nous transfère, que l'État nous transfère. Les RH décident du point d'indice. Ça me va très bien pour les agents, mais c'est nous, collectivement. Et derrière, la population. Je parlais du Ségur de la santé. En année pleine, on est grosso modo à 400 000 euros. L'État civil chaque année : "Allez, vas-y un peu plus". Le passeport, l'identité, le passeport, l'identité, les PACS, c'est presque 150 000 euros. 150 000 euros, je paie les travaux du guichet unique sur le Haut Cenon, s'ils n'avaient pas cette dépense. Mais aujourd'hui, dans ma tête, ce sont tous ces calculs-là qu'il faut à chaque fois essayer de faire. Ce qui fait que quand j'ai fait le total, je suis à plus de trois millions d'euros de dépenses. Ça, ce sont les dépenses de fonctionnement. Mais par contre, en recettes, j'ai plus de 100 000. Ça, ce sont les dotations de l'État. Parce que la DGF, notre population a augmenté de 26 278, alors on a gagné un peu. N'attendez rien de la DGF, Monsieur Moretti. Pour une commune comme nous, moins de 10 000 habitants, ce n'est pas la peine, elle est fléchée sur les autres communes. Tant mieux pour elles, mais nous, ce n'est pas la peine. L'amortisseur électricité, vous en parliez. 1,5 million, en gros. Vous étiez là, la semaine dernière. On nous promet au bas mot environ 200 000 euros. Vous me direz : "C'est mieux que rien", mais sauf que c'est la ville qui va encore absorber ces 1 300 000 euros. Et je vais même aller plus loin, le dédoublement des classes, vous vous rappelez ? Oui, mais l'investissement sur les dédoublements des classes. Investissement, on met quoi ? 1,5 million, je crois. Alexandre, c'est ça ? Mais derrière, il y a du fonctionnement. Il a fallu recruter des ATSEM. Peut-être pas des ATSEM, pardon, parce que ce n'était pas les maternelles, c'étaient les CP et les CE1. Mais au-delà du personnel municipal qu'il a fallu embaucher, les dames de ménage et autres, tout ça, ce sont des dépenses supplémentaires. Pratiquement 200 000 euros de plus qu'il a fallu absorber. Donc quand je mets tout ça bout à bout, forcément que votre épargne brute, c'est-à-dire recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement, je dirais que c'est un miracle, on arrive à dégager 1,3 million. Je connais plein de communes qui commencent à être au bord du négatif et très proches de nous, sur la rive droite. Ça veut dire que oui, vous avez raison, effectivement, on peut faire des économies, mais vous serez surpris, la commission des moyens généraux du 21 février, vous verrez la panoplie des mesures dans la ville. Je n'aurais peut-être pas à dire ça, mais des gens de gauche, ça nous fait mal au ventre de devoir faire des économies sur le personnel. Ça me fait mal parce que je rejoins effectivement d'autres collègues qui sont d'obédience plutôt de gauche. Écoutez, c'est un fait. Vous me direz : "Je vais me reconsoleur puisqu'on embauche pour la piscine." Heureusement, on va quand même avoir peut-être des MNS pour la piscine, donc ça compensera. Mais pour le reste, vous allez voir, ça sera certainement une première. On va rester à iso périmètre alors qu'on est déjà à 47 % de la strate. Je vais m'arrêter là, Monsieur le Maire, mais sachez qu'on ne partage pas tout. On partage des éléments, mais il est vrai que sur l'essentiel, on diverge énormément.

PREND ACTE

IV – CULTURE

1. **Ludo-Médiathèque : demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de la Manifestation « Partir en livre »**

Organisé par le Centre National du Livre sous l'impulsion du ministère de la Culture, Partir en Livre, est la grande fête du livre pour la jeunesse, et se tiendra partout en France du 22 juin au 23 juillet 2023. Cette année, le thème annoncé est celui de « la liberté ». L'objectif de cette manifestation est de rendre la lecture accessible à tous les publics, sous forme ludique, originale et vivante.

Il est possible pour chaque structure participante de présenter un projet pour obtenir une labellisation, c'est-à-dire un soutien financier du CNL pour son événement, pouvant aller jusqu'à 70% des coûts des « activités littéraires ».

Dans ce cadre, la ludo-médiathèque souhaite inviter une autrice des éditions La partie, Anne-Margot Ramstein, installée à Royan, ainsi que l'éditrice Noémie Monier du magazine Baïka, résidant également en Gironde, dans la volonté de faire intervenir des acteurs du livre localement.

Deux types d'ateliers seront proposés. Le premier, autour d'un album intitulé La Perle, qui suit le parcours d'une perle pour constituer une boucle narrative (sans texte), et fait parcourir le monde. Le second fera voyager en Ukraine : un atelier de linogravure et de peinture autour de symboles ukrainiens : les tournesols, les baies rouges de Kalyna et le personnage de conte traditionnel Kotygorochko.

PROCES VERBAL

La manifestation s'adressera aux familles, lors de journées festives proposées à la ludo-médiathèque et en hors les murs.

Le coût total du projet s'élève à **1 950,75 €** et la participation du CNL représenterait 1 365,53 €. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût TTC	partenaire	montant
intervention auteur La Perle (1 journée)	453,56 €	CNL	1 365,53 €
Intervention auteur Baïka (1 journée)	453,56 €	Cité éducative	195,08 €
Intervention auteur tout-petits (1/2 journée)	273,69 €	Ville de Cenon	390,15 €
Déplacements auteurs	200,00 €		
Déplacement éditeur Baïka	50,00 €		
Hébergement	270,00 €		
Matériel atelier tout-petits	100,00 €		
Matériel atelier scolaire	150,00 €		
Total	1 950,75 €	Total	1 950,75 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la manifestation « Partir en livre » du 22 juin au 23 juillet 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention du Centre National du Livre ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour un montant de 1 365,53 € et à signer tous les documents s'y référant.

Jean-François EGRON : Avez-vous des questions sur cette délibération ? Aucune. On passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci beaucoup.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – JEUNESSE – DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

1. Projet jeunesse : demande de subvention auprès du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement vers l'emploi des jeunes »

La Ville de Cenon, dans le cadre du projet de la Direction Jeunesse, développement associatif et à l'appui du service Jeunesse, souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique locale en faveur des jeunes et notamment des jeunes « invisibles » et en difficulté qui sont les plus éloignés des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ainsi que des institutions. En effet, une partie des jeunes âgés de 16 à 30 ans – désignés sous l'appellation NEETS (Not in Education, Employment or Training) – ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité...

La Ville souhaite ainsi mener différentes actions, sur le long terme, afin de repérer, remobiliser et faciliter l'accès de ces jeunes à l'emploi avec une attention particulière aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires politique de la ville qui cumulent de nombreuses difficultés sociales et sont l'objet d'une grande précarité.

Pour mener à bien ce projet, la Ville souhaite à la fois développer un processus d' « aller-vers » les jeunes, en ciblant les jeunes les plus éloignés du monde professionnel mais également travailler en partenariat avec les acteurs de l'emploi.

Le service Jeunesse déploiera ainsi plusieurs actions :

- Repérer les jeunes les plus en difficulté en travaillant en coopération avec les partenaires prescripteurs du territoire (plateformes d'appui aux décrocheurs, associations implantées dans les quartiers, centre social...);

PROCES VERBAL

- Informer, communiquer et orienter le public identifié sur les dispositifs de remobilisation vers l'emploi et la formation ;
- Informer et communiquer sur le bénévolat, le volontariat et les services civiques ;
- Promouvoir l'autonomie: mettre en place une aide au financement du permis de conduire, en contrepartie d'un travail d'utilité sociale sur le territoire ;
- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés et les accompagner vers des formations de professionnalisation, notamment dans le domaine de l'animation dans une dynamique de réseau entre les partenaires pourvoyeurs d'emploi et les demandeurs: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – BAFA – en proposant une mention supplémentaire Surveillant de Baignade, en lien avec le fonctionnement du complexe aqualudique et en finançant la partie théorique ;
- Mettre en place pour les publics les plus en difficulté des projets transitionnels citoyens ou d'utilité sociale tels que des chantiers éducatifs avec les partenaires.

Le Fonds Social Européen, financé par l'Union Européenne, a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, un Appel à Projet intitulé « Accompagnement vers l'emploi des jeunes » a été récemment publié et permettrait de financer une partie du projet jeunesse porté par la Ville, sur le volet de l'insertion et de l'accès à l'emploi des jeunes, à hauteur de 60%.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	coûts	Recettes	montants
Frais salariaux, animation	57 641,58 €	FSE	48 418,93 €
Aide au BAFA, permis de conduire, chantiers éducatifs	23 056,63 €	Ville	32 279,28 €
Total	80 698,21 €	Total	80 698,21 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention auprès du Fonds Social Européen ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'Appel à Projet « Accompagnement vers l'emploi des jeunes » dans le cadre du FSE, pour un montant de 48 418,93 € et à signer tous les documents s'y référant.

Jean-François EGRON : Bien. Merci beaucoup.

Fernanda ALVES : Monsieur le Maire, Michael parlait tout à l'heure, ça aussi, c'est un appel à projets. C'est madame Marine Pelin qui aussi travaille avec nous pour aller chercher des fonds européens pour la politique jeunesse.

Jean-François EGRON : Il y a vraiment une très bonne dynamique, et je voudrais souligner le travail de la direction de la jeunesse et de l'adjoint chargé de ce secteur parce que, même si le fonds musical est toujours bien présent, on a été une des villes les moins impactées sur la dernière quinzaine du mois de décembre, si vous voyez ce que je veux dire. Et tout ça, c'est grâce à l'ensemble de la programmation d'activités qui a été faite et grâce au travail qui est mené par cette direction. Il y a une nouvelle impulsion qui est donnée au niveau de la politique jeunesse qui va s'accroître au fur et à mesure parce que, d'abord, c'est nos enfants et ce n'est pas parce qu'ils sont en difficulté qu'il faut les abandonner, au contraire, deux fois plus, il faut s'investir pour être à leurs côtés, et puis, deuxièmement, il faut surtout aussi garantir de pouvoir continuer à guider ceux qui veulent sortir ou qui sont malheureusement déjà sortis du système scolaire, surtout quand ils ont pour certains entre 10 et 14 ans. Ça, c'est notre devoir impératif. Il faut qu'on se concentre sur cette population pour faire en sorte qu'elle reste dans ce secteur scolaire. Et si ce n'est pas le cas, qu'il y ait un accompagnement qui soit propice au fait de rester des citoyens qui vont avoir un avenir apaisé, pas versé du côté de la force noire. Tout ce travail qui est fait avec plusieurs services, il y a la jeunesse, mais il y a le pôle proximité également qui fait beaucoup de travail. Et puis, il y a de la transversalité puisque, je salue l'adjoint au sport, le sport s'est largement impliqué avec des réussites et des changements de comportement. Le club de tennis qui est d'accord pour l'association Fête le Mur, qui est une association qui travaille avec la jeunesse en difficulté, qui l'encadre pour aller faire du tennis. Il y a quelques années, vous auriez dit : "Dites donc, il y a les

PROCES VERBAL

jeunes des quartiers qui vont arriver au club de tennis, ce ne se serait peut-être pas forcément bien passé." Ça s'est très bien passé, et je remercie le président du club de tennis qui a porté le projet avec nous, avec Marinette Lafon et lui-même et qui nous a permis cette réussite. Il faut les multiplier. Il faut qu'on soit près de nos enfants. Merci à la jeunesse sur ce sujet-là. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Oui, Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Je soutiens totalement ce projet qui a du sens pour la jeunesse. Là-dessus, il n'y a aucun souci. Juste, pour l'avenir, les méthodes du FSE dans ce genre de projet font que quand il y a des choses qui marchent, il se retire au bout d'un moment parce qu'il favorise l'innovation. Donc j'espère que le département prendra le relais à un moment donné si jamais le FSE devait se retirer et que ce projet, s'il a du sens, puisse se poursuivre à long terme si besoin.

Jean-François EGRON : Oui, mais département, c'est bien si évidemment l'État compense. Vous savez...Mais on est bien d'accord. Mais le département ne peut pas pourvoir à tout. J'en sais quelque chose pour y être aussi. Non. Ce que je voudrais dire, c'est que quand on regarde les quartiers les plus difficiles, pas forcément de Cenon, ou par désœuvrement, par manque de cadre qui peut leur être apporté, par manque de solutions en termes d'insertion à la formation, les jeunes désœuvrés, qu'est-ce qu'ils font ? Ils volent les poubelles, ils volent des voitures, ils cassent des entrées, etc. Souvent on le dit avec Michael, il vaut mieux une bonne dépense qu'une mauvaise économie. Si on compte tout ce que ça peut produire, nous, on la fait. Nous plus les bailleurs, on paie trois emplois. Je pense que l'État serait bien inspiré de réfléchir au fait d'avoir peut-être un peu plus d'éducateurs sur le terrain pour nous donner un coup de main. Parce que nous, on y a été, pour accompagner ça, parce que nos jeunes en ont besoin. Ils sont très inquiets, vous savez. Nous, on est inquiets, mais ils sont pareils. Le nombre de gamins de Palmer ou de La Marègue qui me disent : "Monsieur le maire, j'espère qu'il n'y aura pas la guerre." Mais vous croyez qu'ils le vivent comment ? Ils sont inquiets. Et donc nous devons, en termes de services publics, leur apporter tout ce qu'il faut pour qu'ils gardent encore espoir dans l'avenir. Parce que sinon, c'est la fin de tout. Donc on s'engage et on ne lâchera pas là-dessus. Mais effectivement, c'est sûr, il fut un temps où ça finançait en fonctionnement, le FSE. Ce temps est bien loin, où on avait financé au titre de la politique de la ville la première opération ANRU. Des emplois avaient été financés. Maintenant, c'est bien terminé, tout ça. Pas d'autres remarques ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et merci à Fernanda.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Approbation du Plan de financement et demandes de subventions pour les projets cenonnais lauréats du dispositif « Quartiers fertiles »

La mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire, sur le territoire des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, allie le développement d'une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale.

La coordination intercommunale de cette politique a été confiée au Grand Projet des Villes en 2019, sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial Rive Droite (PAT), labellisé par le Ministère de l'Agriculture).

Trois enjeux majeurs sont au cœur du PAT Rive Droite :

- L'engagement de la restauration collective publique dans la transition alimentaire : 6 000 repas/jour préparés à l'attention des jeunes et des seniors des 4 communes par les cuisines centrales de Bassens et de Lormont et par le SIREC pour Cenon et Floirac (et Ambarès) ;
- L'insertion et la formation, notamment à destination d'habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain ;
- L'implication de la recherche dans la définition et la mise en œuvre du projet pour favoriser son évaluation et son développement (programmes de recherche-action du CNRS et de l'INRAE).

Le PAT Rive Droite se déploie autour de 5 axes complémentaires :

- Le développement de la capacité de production locale de légumes biologiques à destination principale de la restauration collective publique : La création de fermes maraîchères constitue à la fois un support de

PROCES VERBAL

développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi et un levier de changement des pratiques alimentaires ;

- La sensibilisation : via 2 grands types d'actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien aux jardins partagés, lieux privilégiés de lien social et de sensibilisation à une alimentation saine, de saison et durable, accessible à tous ;
- L'économie circulaire : avec des plateformes de compostage de biodéchets installées localement, permettant de produire du compost à destination des espaces verts des 4 communes et à terme à des fermes maraîchères ;
- Le développement d'un outil de transformation alimentaire, dans le cadre du projet privé « Food Factory » : de type légumerie-conserverie, cet outil permettra notamment d'approvisionner les cuisines centrales ainsi que le SIREC en légumes prêts à l'emploi ;
- Le développement d'activités économiques et de l'emploi : Le PAT doit permettre le développement de l'offre de formation, d'insertion et d'emploi liés à la transition alimentaire sur le territoire.

En 2020 -2021, la partie jardins partagés et fermes maraîchères du PAT a été lauréate de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU. C'est ainsi que des subventions ont été accordées aux villes engagées dans un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) pour soutenir :

- la réalisation d'un projet de « tiers-jardin » partagé dans le bas Cenon ;
- l'aménagement de fermes- maraîchères sur des parcelles du haut Cenon, du haut Floirac et du haut Lormont. Ces parcelles ont vocation à être mises en cultures nourricières par des porteurs de projet sélectionnés suite à un appel à manifestation d'intérêt piloté au printemps dernier par le GIP/GPV et des élu-e-s des quatre villes.

A Cenon, la mise en œuvre de cette partie du PAT passe par le programme suivant :

- **La réalisation et l'animation d'un tiers-jardin dans le bas Cenon**, porté par l'association Germaine Veille en coopération avec l'association le Déclencheur Souple et des habitant-e-s du quartier sur la parcelle (AV661, AV662, AV663), située entre la voie ferrée et la rue Anatole France, à proximité immédiate de la résidence Henri Sellier en renouvellement urbain. Cette parcelle de 700 m2 est louée par convention à SNCF réseau. Contenu prévisionnel du programme : Co-conception de l'aménagement de la parcelle, études et plan d'aménagement et de plantations, travaux, démarches administratives, mobilisation des riverains, animation participative de la mise en culture(s) et de la vie du tiers-jardin.
- **La mise en culture maraîchère de deux parcelles** : une partie de l'ancien terrain de sport Labat (119AK125), place du 14 juillet et une parcelle en fond du parc du Loret (AM131). Superficie globale des parcelles estimée à 2 hectares.
Ces terrains intéressent le porteur de projet, sélectionné pour la mise en culture du terrain du Grand Tressan à Lormont.
Contenu prévisionnel du programme : Sécurisation des accès et clôture, sondage et forage pour irrigation, raccordement au réseau électrique, aire de nettoyage et de stockage, démarches administratives afférentes, mise en culture sous serre et de plein-champs.

Le coût prévisionnel de ces deux projets est de 197 600 euros HT

Co-financeurs	Taux de participation	Prix hors taxes
Ville de Cenon	25%	49 400 €
Bordeaux Métropole (contrat de co-développement V)	25%	49 400 €
Etat (ANRU /Quartiers Fertiles)	50%	98 800 €
TOTAL	100%	197 600 €

PROCES VERBAL

Vu, la programmation des projets portés sur la Ville dans le cadre du PAT ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter les subventions auprès des organismes financeurs concernés ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le programme présenté ci-dessus et son plan de financement ; autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes financeurs concernés et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-François EGRON : Merci, Léa, c'est un très bon travail. Quelques mots pour compléter sur ce qui se passe sur notre Commune. Vous avez compris, c'est le stade Labat qui va muter de manière partielle parce qu'il y a des espaces partagés entre les habitants. On a travaillé avec les habitants du quartier et puis Quartiers Fertiles, de même que la Garenne qui se trouve à proximité de la piscine, le terrain qui est en bordure des arbres qui bordent la rocade. Et tout ça va accueillir de la culture urbaine. C'est une très bonne chose. Je vous invite également à aller dans un espace un peu atypique qui est le Jardin d'RV. Le Jardin d'RV, c'est splendide, c'est toujours Germaine Veille. D'ailleurs, il y en a d'autres qui arrivent, mais c'est l'usine de valorisation énergétique avec une butte en terre qui délimite un peu un espace industriel et vous basculez tout à coup dans un espace de fruits, de légumes, d'arbres, de plantes, un petit cabanon de quoi boire, échanger, il y a des conférences. Et puis, il y a un petit mini amphithéâtre. C'est juste en face de la Marègue. Inutile de vous dire que l'ensemble des gamins de Michelet y vont tout le temps pour y passer leurs journées. Parce que vous basculez tout à coup, vous êtes dans un espace naturel, un espace nature. Et puis les habitants, c'est pareil, ils font la queue pour y aller parce qu'il n'y a pas d'espace nature à la Marègue. Et ça, c'est leur espace nature. Merci à Laurent aussi, qui suit ce dossier avec Léa, mais Léa, c'est une militante de ce genre de sujet. Et Laurent a bien voulu aussi, ils étaient d'accord tous les deux pour lui confier cette mission, parce que c'est important, parce qu'elle a cette sensibilité. C'est en train de se mettre en œuvre et ça va être une vraie réussite, j'en suis convaincu. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Adhésion à l'Association Hauts de Garonne Développement – Renouvellement

L'Association Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite bordelaise. La Ville a décidé d'adhérer à l'association Hauts de Garonne Développement par délibération en date du 5 janvier 1989.

Le travail de l'association porte sur les axes suivants :

- **Création et reprise d'entreprises** : entretiens individuels, animations collectives à travers des ateliers, développement d'un réseau d'expert (experts- comptables, banques, juristes, agences marketing..) et des membres du réseau des acteurs de la création (ADIE, Initiative Gironde, Région, Consulaires...), actions de sensibilisation de l'entrepreneuriat.
- **Développement des entreprises** (accompagnement des entreprises sur le terrain sur des problématiques de développement ou de gestion, accompagnement pépinière « hors les murs » pour les entreprises de moins de 2 ans) situées sur le territoire des Hauts de Garonne, accompagner à l'implantation d'entreprises, mise à disposition d'un logiciel de gestion en ligne pour les entreprises (devis, facturations, comptabilité, tableaux de bord...).
- **Ressources humaines et emploi (liens entreprises et emploi)** : actions de découverte des métiers, promotion de la charte de la diversité....

Les statuts de l'association prévoient que les membres institutionnels de l'association versent chaque année une cotisation annuelle affectés au frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation 2023 est de

PROCES VERBAL

25 496€ fixé en fonction de la population légale cenonnaise basée sur les données INSEE et à raison d'un euro (1€) par habitant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la convention de partenariat avec l'association Hauts de Garonne Développement ; autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et autoriser le versement de la cotisation 2023 correspondante pour un montant de 25 496€ relative à l'adhésion de la Ville.

Jean-François EGRON : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Préemption à des fins communales de la parcelle AX 474 au 10 rue Arago – Acquisition et portage par Bordeaux Métropole

L'intervention foncière de la Métropole pour le compte des communes est un levier important de maîtrise foncière qui facilite la réalisation d'équipements et d'aménagements ressortant des compétences communales.

Dans ce cadre Bordeaux Métropole, par délibération n°2017-567 du 29 septembre 2017, a mis en place un dispositif d'accompagnement pour permettre aux communes de réagir aux opportunités foncières nécessaires à la réalisation de leurs projets. En est expressément exclu le pilotage de la maîtrise foncière liée à la mise en œuvre de projets d'intérêt et de compétence métropolitaine.

Bordeaux Métropole peut venir en appui en engageant des procédures d'acquisition et en assurant le portage des biens concernés pour une durée de deux ans renouvelable une fois, extensible au maximum à huit ans sous conditions financières.

Ce dispositif implique une délibération communale traduisant toute demande d'acquisition et de portage effectuée auprès de la Métropole, à soumettre au premier Conseil municipal suivant la décision de préemption considérée.

Dans le cadre des actions municipales en cours pour maîtriser le foncier dans les secteurs stratégiques, les périmètres le long de l'estacade de la voie ferrée et autour des écoles font l'objet de notre attention.

Le 12 avril 2022, la ville a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la propriété cadastrée AX 474, sise 10 rue Louis Arago à Cenon, d'une superficie de 128 m², parcelle située face à l'Ecole Camille Maumey, côté sud. De plus, la parcelle se trouve limitrophe à l'estacade dont l'aménagement des abords en piste cyclable est intégré au projet ANRU du Bas Cenon. Enfin, elle est en limite de la place publique dont le réaménagement est aussi prévu, et du bien sis 5 rue Eugène Louis déjà préempté en février 2021 dans cette même optique. Le prix de vente est fixé à 230 000 €.

Aussi, la commune de Cenon a sollicité Bordeaux Métropole pour acquérir ce bien à des fins communales et en assurer le portage suivant les règles fixées par la délibération métropolitaine n°2017-567 du 29 septembre 2017.

Conformément à cette délibération, la commune devra verser un dépôt de garantie de 9 200 € correspondant à 4% du montant de l'acquisition.

Il convient dès lors de déterminer dès à présent un objectif calendaire de rachat. Il est ainsi proposé que la commune procède au rachat de ce bien dans les 6 prochaines années, soit avant janvier 2029, conformément à la limite maximale de 8 années de portage fixée par Bordeaux Métropole.

Par conséquent, il y a lieu d'imputer au budget communal de l'exercice en cours la dépense correspondant au dépôt de garantie précité ainsi que de prévoir les inscriptions budgétaires pluriannuelles nécessaires au rachat de ce bien avant le terme proposé, et le cas échéant, au versement des avances sur les frais de portage selon les modalités fixées par la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole susvisée.

Conformément au dispositif mis en place, le bien objet de la présente sera immédiatement mis à la disposition de la commune par convention de portage après complète régularisation de l'acquisition par Bordeaux Métropole.

PROCES VERBAL

Vu, le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu, le Code de l'Urbanisme ;

Vu, la Délibération de Bordeaux Métropole n°2017-567 du 29 septembre 2017 ;

Vu, la déclaration d'intention d'aliéner n° 22/107 reçue le 12 avril 2022 relative à la propriété cadastrée section AX n°474 située 10 rue Arago à Cenon ;

Considérant la nécessité de délibérer pour solliciter auprès de Bordeaux Métropole la préemption à des fins communales de la parcelle AX n°474 située 10 rue Arago à Cenon ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la prise en compte des règles de portage et de rétrocession à la Commune ; autoriser le versement du dépôt de garantie de 9 200 € à Bordeaux Métropole ; autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession ; autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rachat du bien sis 10 rue Arago à l'issue du portage et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Jean-François EGRON : Avez-vous des questions sur ce dossier ? Oui, monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : Quand on a lu la délibération avec les dates et qu'on a lu la convention avec les dates, effectivement, on parlait de quatre ans, puis éventuellement de quatre ans de plus. Sauf que, comme vous dites, on peut aller jusqu'à 10.

Jean-François EGRON : Ça, c'est tout frais.

Fabrice MORETTI : Non, ce n'est pas le problème. Mais dans ce cas-là, si on vote ce soir, on va voter aussi la convention. Ce qui veut dire qu'après, il faudra repasser au vote éventuellement si vous souhaitez prolonger de deux ans supplémentaires dans le cadre des 10 ans, sauf que dans la convention, il est marqué 2026.

Jean-François EGRON : Mais ça, c'est comme d'habitude.

Fabrice MORETTI : Non, mais ce n'est pas ça.

Jean-François EGRON : Quelle est la question ?

Fabrice MORETTI : Ma question c'est : quelle est la date que l'on retient ? Est-ce que c'est 2026 ? Est-ce que c'est quatre ans après ? Est-ce que c'est dans la limite des 10 ans ? Parce qu'il n'y a pas de sujet et sur l'utilité du projet, il n'y a aucun sujet.

Jean-François EGRON : J'ai bien compris. La réponse, elle est chronologique. À l'heure actuelle, la date ou l'année qui est fixée, c'est celle-là. Dès lors que Bordeaux Métropole a voté le nouveau règlement concernant cet objet sur le plan foncier, forcément, il y aura une adaptation qui se fera et l'administration nous proposera une délibération qui modifie la portée puisqu'on ne va pas ne pas profiter de 10 ans au lieu de huit, c'est une évidence.

Fabrice MORETTI : J'avais une deuxième question. On ne fait pas de location de ce bien ? Vous le prenez en l'état.

Jean-François EGRON : Il n'est pas en super état.

Fabrice MORETTI : Mais ce n'est pas dans la durée des quatre ans, parce que dans la convention, il est indiqué, si je ne me trompe pas, que vous avez interdiction de démolir. Ce qui veut dire que la maison telle qu'elle est aujourd'hui va rester...

Jean-François EGRON : Il faut bien prendre des mesures de protection.

PROCES VERBAL

Fabrice MORETTI : Il y a deux solutions. Soit on la mure pour éviter le squat parce que, malheureusement, vous le savez aussi bien que moi, sinon mieux. Ou bien on met un locataire. Après, charge à voir qui... Et j'avais noté dans la convention qu'on pourrait faire bénéficier quelqu'un de ce bien avec un loyer modique qui serait reversé à la métropole.

Jean-François EGRON : Oui.

Fabrice MORETTI : On s'est posé la question de se dire : moyennant certainement quelques travaux, mais est-ce que ça ne pourrait pas faire, par exemple, un logement d'urgence ? Le terme est très mal choisi, mais qui pourrait servir. On a eu des cas de feu dans des appartements, par exemple, où on a été obligés d'amener les personnes, de les reloger à l'hôtel. Il faut que ce soit cadré, mais ça, vous le savez aussi bien que moi, juridiquement, on ne peut pas faire n'importe quoi, avec une convention d'occupation très spécifique, est-ce que ça ne pourrait pas éventuellement permettre un accompagnement d'une famille plutôt que de murer un bien ou éventuellement qu'il soit squatté et qu'on ait des difficultés à récupérer le bien ?

Jean-François EGRON : D'abord, en ce qui concerne l'hypothèse des nombreux biens préemptés, puisqu'il y en a un certain nombre qui ont été préemptés par la métropole. Parce que ça ne se fait pas comme ça, le logement d'urgence, il y a le département qui organise un peu les choses à ce niveau-là. Mais nous avons déjà des biens préemptés sur la commune par Bordeaux Métropole qui sont devenus des logements d'urgence. C'est déjà le cas. On pourra, pour ceux qui s'en occupent, faire un petit rapport là-dessus pour que vous en soyez informés. Deuxième élément, oui, de deux choses l'une, ou bien l'état de la maison n'est pas vétuste au point de ne pas l'occuper, et il y a tellement d'associations aujourd'hui qui sont en carafe qu'il vaut mieux qu'il y ait quelqu'un à l'intérieur pour faire vivre le bâtiment que de le laisser comme ça. Parce que sinon, effectivement, il faut murer, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour le protéger. Cela dit, des fois, même avec des parpaings, il y en a qui arrivent à entrer, c'est compliqué. Mais oui, bien entendu.

Fabrice MORETTI : Pardon de compléter, mais d'autant que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est en face de l'école. Je préfère voir une association en face d'une école que des squats.

Jean-François EGRON : Je ne connais pas l'état de ce bien. Il faut aller regarder dans quel état il est. S'il est dans un état où la sécurité n'est pas mise en cause, je n'ai aucun problème. On a tellement de demandes qu'on va vite trouver qui va pouvoir venir là, il n'y a pas de souci. Pas d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Il y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Résidence Villa des Cèdres – Acquisition à l'euro symbolique des parcelles AL 322, 323 et 324, sises rue Pablo Neruda, appartenant à la société Eiffage, au profit de la Ville de Cenon

La société Eiffage souhaite céder à la Ville les parcelles cadastrées AL 322, AL 323 et AL 324, à l'euro symbolique. Il s'agit des espaces communs de la résidence « Villa des Cèdres » composée de 22 logements livrés par Eiffage en 1998.

Les parcelles AL 322, AL 323 et AL 324, situées rue Pablo Neruda, d'une contenance totale de 179 m², sont constituées d'un chemin piéton, de 6 places de stationnement et d'un trottoir. Dans les faits, l'entretien de ces parcelles est déjà pris en charge par la Ville.

La signature d'un acte notarié aura pour effet d'incorporer les espaces communs de la résidence « Villa des Cèdres » constituées du cheminement et des places de stationnement au domaine public communal.

Bien que l'association syndicale libre (ASL) du lotissement ait été dissoute, Eiffage est toujours propriétaire des parcelles et pourra donc signer l'acte de cession.

Il est précisé que les frais d'actes notariés seront pris en charge par Eiffage, société vendeuse.

PROCES VERBAL

A titre d'information, les Domaines ont indiqué, dans un courrier du 12 janvier 2023, que ces cessions sont analysées comme des transferts de charges et qu'en conséquence, elles sont considérées comme étant faites à titre gratuit et n'appellent pas d'observation de leur part.

Ceci exposé,

Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables ;

Vu, le courrier des Domaines ;

Considérant la proposition de cession à l'euro symbolique de ces parcelles par la société Eiffage ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AL 322, AL 323 et AL 324, constituant un cheminement piéton, des places de stationnement et un trottoir, d'une superficie totale de 179 m², situées rue Pablo Neruda ; dire que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la société Eiffage, venderesse et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet.

Jean-François EGRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Vous êtes d'accord pour qu'on achète un chemin et un trottoir et des places de parking ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII – EDUCATION - ENFANCE

1. Conventions avec l'OCCE de la Gironde pour la mise en place de projets pour les écoles élémentaires de la ville

La Mairie de Cenon organise et finance tous les ans des classes de découvertes pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de la ville.

Sur l'année scolaire 2020-2021, compte tenu des incertitudes sur la situation sanitaire, les classes de découvertes ont été remplacées par le développement de projets au sein des écoles élémentaires.

Compte tenu de la réussite des projets sur les années 2020-2021 et 2021-2022, il est proposé de maintenir cette action « projets d'écoles » en l'état pour l'année 2022-2023.

Les projets éligibles doivent :

- Etre en lien avec les programmes scolaires et le projet d'école sur les thématiques de l'environnement, de la culture et des activités artistiques ;
- Etre travaillés en classe et poursuivre un objectif de valorisation.

Les règles de financement proposées sont les suivantes :

- Le financement par école est calculé sur la base du nombre d'élèves scolarisés en CM2 ou CM1/CM2 pour un montant maximum de 100 € par élève ;
- Le montant total versé correspond au plafond maximum mais il pourra être révisé par la commission d'examen des projets au regard du budget prévisionnel transmis ;
- Les subventions seront versées à l'OCCE de la Gironde qui se chargera de régler les dépenses et de produire les bilans financiers des actions. Des frais de gestion fixés à 5% du montant total de la subvention seront versés à l'OCCE soit un montant de 1990 €.

Un bilan quantitatif et financier est demandé pour chaque projet après sa réalisation.

L'ensemble des projets reçus est étudié en commission composée de l'adjoint à l'Education, du conseiller pédagogique de l'Education nationale et des techniciens de la direction Education/Petite Enfance.

Les projets pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants :

N° de feuillet

PROCES VERBAL

Ecole	Projet	Financement maximum accordé
V.Van Gogh	Découverte et observation de l'écosystème à préserver du bassin d'Arcachon	7900 €
J.Jaurès	Découverte de la forêt des Landes et du littoral	4200 €
J.Michelet	Localiser mon lieu de vie à différentes échelles et identifier un espace urbain et touristique avec une lecture du paysage, se sentir membre d'une collectivité	4800 €
L.Blum	S'ouvrir au monde, découvrir une capitale, réinvestir les connaissances du programme d'histoire et d'histoire de l'art (en lien avec le projet d'école)	4400 €
R.Cassagne	Découvrir et maîtriser l'environnement, éducation à la citoyenneté	7000 €
C.Maumey	Connaître le milieu du littoral aquitain	6500 €
J.Guesde	La nature au cœur du projet dans le cadre de la labellisation E3D	2500€
Cavaillès	Développer et mettre en valeur la culture des pays	2500 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les projets présentés par les écoles pour l'année 2022-2023 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et à procéder au versement des subventions et des frais de gestion à l'OCCE de la GIRONDE.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. J'en profite pour dire, mais peut-être qu'Alexandre aurait pu le dire à ma place puisqu'il connaît très bien le sujet parce qu'avec ses équipes, ils se sont battus pour y arriver, c'est la subvention pour les cités éducatives, qui initialement était prévue sur trois années et nous avons eu une annonce, il faut que vous le sachiez, ce ne seront pas trois, mais six ans à 205 000 euros par an. C'est une excellente nouvelle. Ça valait le coup de batailler. Est-ce que vous avez des questions sur l'OCCE ? Pas de questions, pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Convention de subvention avec l'association FAIRE pour l'accompagnement à la scolarité pour l'année 2023

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions mises en place, qui ont lieu en dehors des temps scolaires, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a pour objet :

- D'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- D'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Il est proposé de mettre en place une convention de partenariat et de subvention avec l'association FAIRE pour la réalisation de 15 cycles d'accompagnement à la scolarité.

PROCES VERBAL

Pour la réalisation de ces 15 cycles sur différents sites de la ville, il est proposé de subventionner l'association FAIRE à hauteur de 45 000€ pour l'année 2023.

Une convention d'objectifs formalise les engagements de la ville et de l'association. La somme est prévue au budget 2023 sur la ligne 65748.331.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de conventionner pour la mise en place de cette action et le versement de la subvention afférente ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention et verser la subvention indiquée à l'association FAIRE pour la réalisation de cet accompagnement à la scolarité sur l'année 2023.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Pierre BERTEAU : Oui, Monsieur le Maire. La somme est assez importante en tant que subvention. Est-ce que vous pourriez nous communiquer les bilans de cette association ?

Jean-François EGRON : D'abord, ces documents sont obligatoires. Comme ce sont des documents administratifs, si vous en faites la demande de manière écrite, comme d'habitude, ils vous seront transmis sans aucun problème. Écrite soit par mail, soit par courrier, c'est à votre convenance. Mais tous les documents administratifs qui ne sont pas des documents d'étude ou des documents non fixés sont communicables. Si je ne le faisais pas, la CADA s'empresserait de nous dire de faire diligence pour vous les donner, n'est-ce pas ? Il n'y a rien à cacher. C'est l'association d'aide aux devoirs, ils ne vont pas placer au Koweït ou ailleurs. Il n'y a pas d'autres questions ? On passe au vote. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Statuts de la Caisse des Ecoles de Cenon – Modifications

Par délibération en date du 30 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Caisse des Ecoles de Cenon et en a validé les statuts constitutifs.

A la demande de la Préfecture de la Gironde, une modification doit être apportée aux statuts afin de modifier le représentant de Madame la Préfète au sein du Conseil d'Administration conformément à l'Article 7 des statuts. Ainsi, il est proposé de substituer les termes « délégué départemental de l'éducation nationale désigné par le préfet » par « membre désigné par le préfet » conformément à l'article R.212-26 du Code de l'Education.

De plus, dans un souci de fluidifier le fonctionnement et la gestion administrative de la Caisse des écoles auprès des services, il est proposé de supprimer l'article 12 des Statuts.

Vu, le Code de l'Education et notamment son article R.212-26 et suivants ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2022-117 du Conseil Municipal de Cenon en date du 30 mai 2022 ;

Considérant la nécessité d'actualiser par délibération les modifications apportées aux Statuts de la Caisse des Ecoles ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver en leurs termes la modification des Statuts de la Caisse des Ecoles de Cenon ci-annexés en son article 7 et la suppression de son article 12 comme indiqué ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette modification.

Jean-François EGRON : Rien de bien compliqué, c'est l'habitude. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Oui, Madame Damet ?

PROCES VERBAL

Florence DAMET : Je voulais juste en profiter, comme on fait une modification au niveau de la Caisse des écoles. L'année dernière, on avait demandé aussi s'il avait été possible qu'un représentant de la non-majorité soit là. Au cas où, si on pouvait faire une nouvelle modification en modifiant les représentants de la Caisse, ce serait le bienvenu.

Jean-François EGRON : Non, mais je note votre demande. On va regarder. On va passer au vote, si vous voulez bien. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, c'est passé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

MOTIONS

Jean-François EGRON : Il nous reste un exercice à remplir. Nous avons reçu une motion de madame Héraud sur le retrait de la réforme des retraites. Ça a été distribué sur table et on vous remet celle proposée par la majorité. On va ouvrir le débat. Sachant que nous avons eu également une transmission de la part du groupe de monsieur Moretti qui a repris notre motion, mais en faisant un certain nombre de propositions. C'est le but des motions, qu'elles soient discutées, amendées et si elles conviennent au plus grand nombre... Si ça ne vous dérange pas, on va commencer par la motion de base ou on va plutôt, par courtoisie, laisser celle de madame Héraud en premier.

1. Motion relative au retrait de la réforme des retraites – Groupes « Anticapitaliste ! pour les luttes des travailleurs et de la jeunesse ! » et « Cenon en Commun »

Le gouvernement veut imposer à l'ensemble des salarié.es une réforme des retraites qui prévoit de repousser de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite et accélère le passage des 42 à 43 annuités de cotisation pour obtenir le taux plein, de la loi Touraine, dès septembre 2023.

Il tente de convaincre que cette réforme serait juste et indispensable, qu'il y aurait même des « gagnants », les plus pauvres des futurs retraité.es et les femmes.

Cette réforme est injuste. Alors que les conditions de travail s'aggravent dans tous les secteurs d'activité et que le chômage des jeunes reste deux fois supérieur à la moyenne, les salarié.es devront travailler plus longtemps ou verront leur pension baisser pour les 61,3 % des 61 ans qui n'exercent déjà plus d'activité à l'âge légale de la retraite.

Rien ne justifie cette réforme alors que les caisses de retraite ne sont pas déficitaires, ou qu'elles ne le seraient d'après le gouvernement que de 12,5 milliards à l'horizon 2027, un hypothétique déficit dérisoire au regard des 345 milliards de pensions versés l'an dernier. On est loin de la faillite du système. Une augmentation générale des salaires, la fin des exonérations et le versement intégral des 65 milliards de cotisations patronales non payées permettraient d'abonder les caisses de retraite pour verser plus de pensions et les augmenter, alors que l'inflation attaque de plein fouet le pouvoir d'achat des retraité.es.

Elisabeth Borne qui, en déplacement dans le Calvados samedi a affirmé que les 64 ans et les 43 annuités « *ça n'est plus négociable* », n'est même pas assurée de l'unanimité des votes dans ses propres rangs, pas plus que des votes LR qui lui permettraient d'obtenir la majorité au Parlement, tant cette réforme injustifiée soulève la colère et la révolte, rejetée par 72 % de l'opinion selon les derniers sondages.

L'objectif du gouvernement Macron est de verser moins de pensions de retraite et de les diminuer. Qu'importe l'explosion du chômage pour les plus jeunes et les plus âgés ! De la même façon, les réformes de l'assurance chômage ont contribué à la baisse de 16 % des allocations et vont amputer la durée d'indemnisation de 25 % dès le mois de février, et récupérer ainsi 11 millions sur le dos des chômeurs.

Les attaques contre les classes populaires, les salarié.es, les chômeur.ses, les retraité.es servent à alimenter la machine à profits « quoi qu'il en coûte », grâce aux économies dans les budgets sociaux ou dans les services publics

PROCES VERBAL

dévastés. C'est cette politique qui alimente les records du CAC40. En 2021, ces 40 grandes entreprises ont atteint 156,7 milliards de bénéfices, quatre fois ceux de 2020 !

Le conseil municipal de Cenon soutient les salari.és et retraité.es qui se mobilisent. Cette réforme n'est ni amendable, ni réformable. Après le succès de la grève et des manifestations du 19 janvier, il soutient la mobilisation et la grève jusqu'au retrait de la réforme ! Il appelle chacune et chacun à participer aux actions, aux manifestations, aux journées de grève pour amplifier le mouvement.

Le conseil municipal encourage les agent.es de la commune à se mobiliser en ne retenant pas leurs salaires pour leurs journées de grève, et à s'organiser dans des assemblées générales sur le temps de travail, jusqu'au retrait de la réforme.

Jean-François EGRON : Je vous propose qu'on fasse d'abord état des textes et puis nous prendrons position. Je propose que l'un des plus jeunes d'entre nous, Jérémy Ringot, lise la motion portée par la majorité municipale. Jérémy, je te cède la parole.

2. Motion relative à la réforme des retraites

A l'heure où une grande majorité des français souffrent de l'inflation, de la précarité grandissante, de la précarité énergétique, des faibles salaires qui ne leur permettent plus de se nourrir et de se loger de manière décente, le gouvernement fait le choix une fois de plus, de fragiliser le quotidien des Français et des Françaises.

Face à l'obstination du président de la République et de son gouvernement à vouloir faire reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans, pour « combler » plus rapidement le déficit prévisionnel des retraites d'ici 2027, **le Conseil Municipal de la ville de Cenon souhaite exprimer son total désaccord sur la réforme des retraites qui touchera un grand nombre de salariés.**

A la veille d'une deuxième journée de contestation, plus de 72 % de personnes interrogées se déclarent fermement opposées à cette réforme des retraites voulue par un gouvernement qui souhaite accélérer la réforme de 2014. Cette réforme est entrée en vigueur en janvier 2020 et n'a donc pas produit ses effets.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Cenon s'oppose à cette accélération par une nouvelle réforme injuste, qui accentuera les inégalités. Il faut donc que le débat parlementaire se fasse sans escamoter le texte sur les retraites dans le climat social tendu d'aujourd'hui. Il ne faut pas que tout texte soit appliqué par ordonnance mais fasse l'objet d'un vote par le Parlement. Dans le cas inverse quel serait le ressentiment de celles et ceux qui seront touchés ?

C'est une question de démocratie : nous soutenons les débats parlementaires sur ce sujet à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, de même que la mobilisation unitaire des syndicats et de ce fait nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme.

Il faut absolument que les métiers pénibles, et ils sont nombreux, soient intégrés de façon spécifique. Du fait du recul de l'âge de départ, il sera donc encore plus compliqué d'avoir une carrière complète avec l'augmentation du nombre de trimestres de cotisation et du recul de l'âge pivot. Et qui dit carrière incomplète dit pensions incomplètes avec l'application des décotes.

De plus, cette réforme conduira ceux qui ont commencé à travailler à 18 ou 20 ans à cotiser 44 ans avant de pouvoir partir à la retraite au taux plein !

Cette nouvelle réforme est brutale dans le contexte que nous traversons depuis maintenant plus de 2ans. En effet, les Françaises et les Français vont basculer dans la précarité et notamment les demandeurs d'emploi seniors qui devront attendre deux ans de plus pour faire valoir leurs droits à la retraite.

PROCES VERBAL

Actuellement, il n'y a aucune urgence à repousser l'âge légal de départ à la retraite ni à augmenter le nombre d'années de cotisations. La viabilité de notre système de retraites par répartition n'est pas menacée. Nous devons simplement faire face pour les années qui viennent à un léger déficit, notamment à cause des effets du papyboom. Il est inadmissible de faire des économies sur le dos des retraités, des chômeurs et des plus précaires.

Pour combler ce déficit, d'autres pistes de financement existent :

- Augmenter le taux d'emploi des seniors et le taux d'emploi général ;
- Faire contribuer les hauts salaires ;
- Mettre en place une taxation spécifique pour les salaires mensuels de plus de 4500 euros ;
- Augmenter la taxation des revenus du capital (dividendes) de 30 à 45% ;
- Taxer les super profits, le retour de l'ISF, augmenter le salaire des femmes en l'alignant sur celui des hommes pour plus d'égalité salariale.

Pour toutes ces raisons et face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement, il existe aujourd'hui un front du refus des élus du Conseil Municipal de Cenon.

Jean-François EGRON : Merci, Jérémy. On a donc transmis évidemment à tous les groupes la motion de la majorité et le groupe de Monsieur Moretti a repris cette motion, mais nous propose des éléments. Monsieur Moretti, vous avez la parole.

Fabrice MORETTI : Pour redire ce que vous venez de dire, on est partis du texte que vous avez proposé, bien évidemment, et j'accentuerais, si vous me le permettez, sur les éléments que l'on a rajoutés. Donc à l'heure où une grande majorité des Français souffrent de l'inflation, de la précarité grandissante, de la précarité énergétique, du niveau de certains salaires qui ne leur permettent plus de se nourrir et de se loger de manière décente, le gouvernement fait le choix de fragiliser le quotidien des Françaises et des Français. Face à l'obstination du président et de son gouvernement à vouloir faire reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans pour combler plus rapidement le déficit prévisionnel des retraites d'ici 2027, le conseil municipal de la ville de Cenon souhaite exprimer son inquiétude sur la réforme des retraites, qui touchera un grand nombre de salariés. À la veille de la deuxième journée de contestation, plus de 72 % des personnes interrogées se déclarent fermement opposées à cette réforme des retraites, voulue par un gouvernement qui souhaite accélérer la réforme de Touraine de 2014. Cette réforme est entrée en vigueur en janvier 2020 et n'a donc pas produit tous ses effets. Dans ce contexte, le conseil municipal de Cenon s'oppose à cette accélération par une nouvelle réforme injuste, qui accentuera les inégalités. Il faut donc que le débat parlementaire se fasse sans escamoter le texte sur les retraites dans le climat social tendu d'aujourd'hui. Il ne faut pas que ce texte soit appliqué par ordonnance, mais fasse l'objet de débats et d'un vote par le Parlement. Dans le cas inverse, quel serait le ressentiment de celles et ceux qui seront touchés ? C'est une question de démocratie. Il faut absolument que les métiers pénibles — et ils sont nombreux — soient intégrés de façon spécifique. Du fait du recul de l'âge de départ, il sera donc encore plus compliqué d'avoir une carrière complète, avec l'augmentation du nombre de trimestres de cotisation et du recul de l'âge pivot. L'âge pivot, c'est l'âge auquel on élimine la décote, et on a un calcul sur une pension complète. Et qui dit carrière incomplète dit pension incomplète, avec l'application des décotes. De plus, cette réforme conduirait ceux qui ont commencé à travailler à 18 ou 20 ans à cotiser 44 ans avant de pouvoir partir à la retraite au taux plein. Cette nouvelle réforme est brutale dans le contexte que nous traversons depuis maintenant plus de deux ans. En effet, les Françaises et les Français vont basculer dans la précarité et notamment les demandeurs d'emploi seniors, qui devront attendre deux ans de plus pour faire valoir leurs droits à la retraite au taux plein. Actuellement, il n'y a aucune urgence à repousser l'âge légal de départ à la retraite ni à augmenter le nombre d'années de cotisation. La viabilité de notre système de retraites par répartition n'est apparemment pas menacée. Nous devons simplement faire face, pour les années qui viennent, à un léger déficit, notamment à cause des effets du papy-boom. Il est inadmissible de faire des économies sur le dos des retraités, des chômeurs et des plus précaires. Le conseil municipal de Cenon demande au gouvernement d'attendre les effets de la réforme Touraine et de nommer une commission parlementaire spécifique, qui évaluera les effets de cette réforme. Pour combler ce déficit, d'autres pistes de financement existent : augmenter le taux d'emploi des seniors et le taux d'emploi général, faire contribuer les hauts salaires, mettre en place une taxation spécifique pour les salaires mensuels et indemnités mensuelles d'élus de plus de 4 500 euros, augmenter la taxation des revenus du capital de 30 % à 45 %, taxer les superprofits, le retour de l'ISF, augmenter le salaire des femmes en l'alignant sur celui des hommes pour plus d'égalité salariale. Pour toutes ces raisons et face à l'obstination, il existe aujourd'hui un front de refus des élus du conseil municipal de Cenon. Petite précision, il est probable que dans le groupe Ensemble pour Cenon, nous n'ayons pas la même position, donc je vous demanderais à toutes et tous de respecter le choix des personnes qui m'entourent sur la motion.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Attention, on est là pour respecter la démocratie, mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ce que vous proposez, qui le porte ? C'est le groupe ou c'est juste une personne ?

Fabrice MORETTI : On vous a fait des propositions. Si le texte sort avec nos propositions, les uns et les autres participeront au vote. En revanche, si vous refusez les propositions, ce qui est probable, il y aura des positions très certainement différentes.

Jean-François EGRON : Ça, vous faites comme vous voulez, on est en démocratie. Si certains groupes veulent intervenir sur ce que vient de dire Fabrice Moretti, les corrections. Il y a certaines corrections de formes, je n'y vois pas d'inconvénient : "à l'heure où une grande majorité", ou "les Français, une grande majorité", je n'ai aucun problème, "...souffrent de l'inflation ou de la précarité grandissante, de la précarité énergétique..." et au lieu de mettre "de faibles salaires", vous mettez "du niveau de certains salaires", donc de faibles salaires. Je veux dire que les salaires aujourd'hui, ce sont de petits salaires. C'est très difficile pour une très grande majorité de la population, près de 70 %, aujourd'hui, a un salaire qui ne leur permet pas de vivre. Donc "grande majorité", pas de problème ; "...niveau du salaire", bon. On continue "...la Ville de Cenon souhaite exprimer son inquiétude sur la réforme des retraites, qui touchera un grand nombre de salariés...". Oui, qui touchera tous les salariés, mais "un grand nombre de salariés", ça ne me gêne pas. "... à la veille d'une deuxième journée de contestation...", oui, effectivement, c'est un fait. C'est la deuxième journée. C'est après que ça se complique, parce que je sais que Madame Héraud a fait pareil, mais le Groupe Socialistes ne peut pas admettre qu'on cite et puis qu'on amplifie. Cibler Madame Touraine, à ce moment-là, à la place, vous mettez : "...nous aurions dû poursuivre les lois Auroux qui fixaient la retraite à 60 ans...", ça m'aurait bien plus plu.

Fabrice MORETTI : On peut enlever le nom de famille et mettre la réforme de 2014, parce que c'est cette réforme-là qui augmente le nombre d'années de cotisation. On est bien d'accord ? La réforme de 2014, c'est bien celle-là qui remet en question et qui augmente le nombre d'années de cotisation. On est d'accord ou on n'est pas d'accord là-dessus ?

Jean-François EGRON : Attendez 30 secondes !

Fabrice MORETTI : Non, mais c'est une question que je pose.

Jean-François EGRON : On va vous répondre, mais ne soyez pas pressé, on a tout le temps. J'ai toute ma soirée, je n'ai aucun problème. En revanche, je le dis très clairement, on est très nombreux à être ici pour la retraite à 60 ans. Donc j'aimerais qu'à ce moment-là, on rappelle l'innovation sociale et l'espoir qu'apportaient les lois Auroux avec la retraite à 60 ans. Vous n'imaginez pas ce que ça a produit sur nos anciens. Ça, par contre, je le ferais rajouter. Il y avait Claudine et il y avait Jérémy.

Claudine CHAPRON : En fait, puisque ça ne fait pas à l'unanimité, Touraine, je pense qu'il faut repartir depuis les 60 ans, qui ont été supprimés sous Sarkozy. Donc là, on est bon. Parce que moi, je suis pour une retraite à 60 ans et je ne veux pas que... oui, mais c'est quand même Sarkozy qui l'a supprimé. Et après, on a encore été dans le pire avec ce qui s'en est suivi. Mais au départ, c'est quand même cette suppression des 60 ans.

Jean-François EGRON : On va écouter Jérémy. Je vous ferai une petite proposition après.

Jérémy RINGOT : Je pense que dans le contexte, l'intérêt, c'est quand même d'avoir le plus large front contre cette réforme. Là-dessus, je pense qu'on est d'accord. On est opposés à cette réforme, et déjà, nous, la motion proposée dans la majorité, c'était parce que chacun des partis politiques qui la composent aussi ont des modalités de financement de la retraite à 60 ans ou des avis sur cette réforme qui divergent sur certains points. Ce qui est normal, c'est ce qui fait aussi l'identité de nos différents partis. En ça, ce qui serait intéressant, c'est de ne pas cliver sur des points qui justement, on le sait, vont faire division sur tel ou tel parti, mais plutôt d'en sortir avec une réforme qui puisse nous rassembler de manière la plus majoritaire possible. Je pense qu'aujourd'hui, dans le contexte, les travailleurs sont toutes et tous, en grande majorité, opposés à cette retraite à 64 ans et à ce report d'âge de départ en retraite. Je pense qu'on a la responsabilité de sortir de là avec une motion qui est, on ne fera peut-être pas l'unanimité, mais en tout cas, consensuelle, qui s'oppose à cette réforme et où s'en sorte le plus de votants pour cette motion.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Juste avant Monsieur Moretti, je vais vous donner la parole. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est la chose suivante : c'est qu'on essaie un compromis. Ce qui me gêne, vous l'avez compris, ce n'est pas le procès de Marisol Touraine. J'ai vu la proposition de Fabrice Moretti. Je vous propose une double modification, c'est-à-dire : "...à la veille d'une deuxième journée de contestation...", ça, c'est un fait, il n'y a pas de problème, "...plus de 72 % des personnes interrogées se déclarent fermement opposées à cette réforme des retraites, voulue par un gouvernement, loin de la réforme portée par les lois Auroux et de la retraite à 60 ans et qui accélère la réforme de 2014...", sans citer Touraine. Et on laisse la même chose derrière. Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : "... la retraite à 60 ans", je veux bien, ce n'est pas un problème, mais il faut aller au bout de la phrase jusqu'au point, c'est-à-dire qu'on part à 60 ans, mais si on n'a pas les 43 années d'annuités, on part avec combien ? Parce que le problème, il est là. Il n'est pas sur l'âge. Enfin, on peut toujours avoir des visions différentes sur l'âge pivot. Mais l'âge pivot, je le redis, c'est l'âge qui va annuler les décotes, et si on est sur un âge pivot de 60 ans pour pouvoir avoir les 43 années d'annuités, il faudra démarrer à 17 ans. Donc, c'est bien ça le problème. Alors, OK sur le nom de famille, on peut l'enlever, il n'y a pas de problème. Mais la réforme de 2014 acte 43 ans d'annuité. C'est ça le problème. Après que l'on ne dise...

Jean-François EGRON : Je ne vous dis pas non, je vais vous répondre.

Fabrice MORETTI : Mais attendez ! Mais si, parce que tout à l'heure, on dit qu'il faut faire de la politique. On va en faire. Le problème de l'âge de départ à 60 ans, dans le cadre de la réforme de 2014, c'est le niveau des pensions si vous partez à 60 ans. C'est ça, le problème. Donc soit on remet tout en question et on revient aux années où le départ à 60 ans à taux plein, mais encore que je ne suis pas certain, il y avait 37 ans et demi de cotisation, quand même. Ça, c'est un élément factuel. J'entends ce qu'on me dit, "il faut être tous d'accord", etc. On peut ne pas être d'accord sur l'accélération de la réforme de 2014, ce qui est le cas aujourd'hui d'ailleurs. Là, en ce qui me concerne, je rejoins. En revanche, on ne peut pas oublier qu'on est passé de 37 ans et demi de cotisation à 43 ans. Ce n'est pas l'âge de 60 ans, parce qu'encore une fois, il y a deux notions : il y a l'âge d'ouverture des droits à la retraite et il y a l'âge pivot. Si on bénéficie d'un âge d'ouverture des droits à la retraite, imaginons à 60 ans...

Jean-François EGRON : Non, mais j'ai bien compris.

Fabrice MORETTI : Non, mais il faut que tout le monde l'intègre quand même, parce que vous, vous l'avez compris, mais je ne suis pas certain que tout le monde l'ait bien compris.

Jean-François EGRON : Tout le monde a intégré.

Fabrice MORETTI : Non, mais tout le monde, il y a aussi les gens qui nous regardent, j'espère qu'il y en a.

Jean-François EGRON : Mais bien sûr qu'il y en a.

Fabrice MORETTI : Donc ce que je vous propose, en ce qui nous concerne, c'est d'enlever le nom de famille, de laisser quand même la notion de la réforme de 2014, parce que c'est quand même un élément prépondérant dans la situation d'aujourd'hui, et qu'on reprenne l'accélération de cette réforme-là. Après, je suis dans la recherche d'un consensus sur cette question, qui est une question fondamentale, avec tous les éléments dont on a parlé depuis le début de ce conseil.

Jean-François EGRON : Juste une chose par rapport à la retraite à 60 ans. Je n'en fais pas un casus belli parce que, comme l'a dit Jérémie, il faut qu'on arrive à se rassembler, à le voter au plus grand nombre. Cela dit, je vous invite à lire le texte de Piketty. Piketty, ce n'est pas un idiot, c'est un économiste actuel. Vous verrez ce qu'il dit de la retraite à 60 ans. Et pire, je vous demande de regarder le rapport qui fait aujourd'hui hurler le gouvernement, c'est le COR. Mais qu'est-ce qu'il dit le COR ? Il dit qu'il ne va pas y avoir de déficit, mes chers collègues, et que les 60 ans, c'est possible. Attendez, laissez-moi finir, monsieur Moretti. Parce que si (j'enlève) les 60 ans, vous me dites : "Nous, ça ne vous convient pas." C'est un texte consensuel, donc on enlève Marisol Touraine. Il y a une autre chose, "il ne faut pas que ce texte soit appliqué par ordonnance, mais fasse l'objet d'un vote par le Parlement". Je suis d'accord avec ça, mais sauf que derrière, il faudrait quand même rajouter — et là, je rejoins madame Héraud — qu'il faut entendre le peuple aussi. Parce que le débat, il va avoir lieu, mais si on n'a pas la majorité, il peut toujours avoir lieu. Derrière : ça y est, il n'y a pas de problème, c'est bon, on a débattu. Fabrice, Laurent, Jérémie.

PROCES VERBAL

Fabrice DELAUNE : Sur l'élément du débat parlementaire dont vous venez de parler, il y a justement une procédure parlementaire qui est appliquée par le gouvernement, qui va empêcher que les débats aillent au terme et va obliger à passer par des ordonnances. C'est celle qu'ils ont passé, c'est l'article 47-1 qui est nommé. Donc, méfions-nous. Si on enlève ce genre de choses dans notre motion, effectivement, malheureusement, c'est ce qui risque de nous arriver. Il y a un autre élément que j'aurais aimé modifier dans le texte qui est proposé par la majorité, c'est : "le conseil municipal de la ville de Cenon qui souhaite exprimer son inquiétude sur la réforme des retraites". Je préférerais qu'au lieu d'inquiétude, on marque "total désaccord".

Jean-François EGRON : Oui, pas de problème. Laurent, Jérémy, Claudine et Fabrice.

Laurent PÉRADON : J'ai un peu peur que ça soit long parce que là, on est à la dixième ligne.

Jean-François EGRON : Non, on y est là.

Laurent PÉRADON : "Deuxième immense mouvement social", c'est une motion. On a envie que ce soit un immense mouvement social. C'est la justesse, c'est le deuxième. Mais là, franchement, j'ai l'impression qu'on est vraiment dans le détail. Il faut que ça passe à l'Assemblée nationale et que ça soit voté par l'Assemblée nationale sans ordonnance. Je veux l'annulation de cette loi, même si elle passe à l'Assemblée nationale, qu'elle est votée. Du coup, là, c'est trop compliqué. Il faut qu'on fasse passer un message clair. On veut l'abrogation de cette réforme sur l'âge des retraites. "Attendre les effets", c'est pareil. "Attendre les effets", non plus.

Jean-François EGRON : Attendez. Mes chers collègues, je vais donner après la parole. On ne peut pas, nous aussi, dire que nos collègues qui sont au Parlement et au Sénat, ça ne vaut rien, ils sont là pour représenter le peuple aussi. Le problème qu'il faut, c'est ce que vous êtes en train de dire. C'est-à-dire qu'au-delà de cet aspect parlementaire, nous, conseil municipal, nous demandons purement et simplement le retrait de cette réforme. D'accord ?

Claudine CHAPRON : Avec la prise en compte du mécontentement populaire.

Jean-François EGRON : Alors, attendez. Est-ce que, Cécile, tu arrives à suivre le mouvement ? Je voudrais qu'on salue quand même la directrice de cabinet là.

Jean-François EGRON : Attendez, il faut qu'on soit d'accord. Après l'amendement de Fabrice Moretti et la question soulevée par Laurent Péradon, on rajoute "c'est une question de démocratie de plus". "Le conseil municipal souhaite, en cas d'échec parlementaire, indiquer qu'il est pour le retrait pur et simple de cette réforme." Ça vous va comme ça ? Claudine et Jérémy.

Claudine CHAPRON : Je pense qu'il faut prendre en compte aussi toutes les formations syndicales qui s'opposent aujourd'hui à cette retraite, ce sont nos partenaires sociaux. Et aujourd'hui, ils sont complètement spoliés de toutes les revendications, et ça, c'est absolument inacceptable. De plus, aujourd'hui même ou hier soir, Élisabeth Borne a dit que de toute façon, ce n'était absolument pas négociable. Et ça, c'est inacceptable. C'est le peuple, encore une fois, qui est bafoué. 72 % des personnes interrogées aujourd'hui sont opposées à cette réforme, et je pense que ça monte encore dans les chiffres. On avoisine à peu près un million aujourd'hui de pétitions recueillies contre cette réforme des retraites. Il y a effectivement les élus, les sénateurs et les députés, mais il y a aussi les formations syndicales, il y a les personnes qui se mettent en grève, il y a tous ceux qui en plus vont défiler dans la rue comme le 19 janvier ou demain encore. Donc là, le gouvernement ne peut pas nous ignorer. Je pense qu'il faut le formuler comme ça.

Jean-François EGRON : D'accord. Si on va dans ton sens, parce qu'on parlait de la démocratie parlementaire, "nous souhaitons le respect de cette démocratie parlementaire, ainsi que des revendications portées par les syndicats". "Et à leur côté, nous défendons le retrait pur et simple de la réforme telle qu'elle est aujourd'hui." Est-ce que ça vous va comme ça ? Jérémy.

Jérémy RINGOT : Comme Laurent l'a dit précédemment, renvoyer au débat parlementaire, on sait que de toute façon, ils vont réussir à faire une majorité et à faire passer la loi. Donc, il faut vraiment qu'on affirme notre opposition en soutien aussi aux organisations syndicales et aux 72 %.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Qu'est ce que je viens de dire ?

Jérémy RINGOT : C'est ça. Il y a un second temps dans le texte. Du coup, j'avance un peu tant que j'ai la parole. C'est sur la commission parlementaire pour juger des effets de la réforme de 2014. Là encore, attention. Je n'ai même pas envie qu'on aille jauger les effets de la réforme de 2014. Aujourd'hui, on a des propositions pour une retraite à 60 ans à taux plein. Il n'y a pas besoin d'aller voir les effets de la réforme de 2014. Donc, ça, c'est notre avis personnel.

Jean-François EGRON : Sauf que, Jérémy, tout à l'heure tu dis "il faut rassembler le parlement".

Jérémy RINGOT : Oui, il faut rassembler.

Jean-François EGRON : Je viens de retirer 60 ans que je porte.

Jérémy RINGOT : Oui, parce qu'on sait que ça, ce sont des points qui opposent. Nous n'allons pas mettre dans un texte des points qui opposent plutôt que des points intéressants.

Jean-François EGRON : 60 ans, ça oppose, donc on ne le met pas. On a déjà corrigé ça. Fabrice Moretti.

Fabrice MORETTI : Il y a des points qui sont importants. On peut tout dire, mais il y a la loi. Et la loi, malheureusement, elle fait acte. Quand on veut abroger une loi, on ne le fait pas comme ça. Donc on est obligés à un moment donné de faire passer une abrogation par le biais du Parlement. Ça, ce n'est pas moi qui le dis. Pourquoi je parle de ça ? Je parle de ça pour revenir à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Si on veut abroger une loi, c'est celle de la réforme de 2014, sur le nombre d'annuités de cotisation, je suis désolé. Le deuxième élément, vous avez parlé du rapport du COR. Je me suis plongé un peu là-dedans. Je vous y invite parce que c'est quand même assez intéressant, mais c'est difficile par moments de digérer. Mais le problème, encore une fois, ce n'est pas le financement, c'est la durée de cotisation. Et le troisième point sur l'unité des syndicats. Aujourd'hui, à l'appel de tous les syndicats, demain, tout le monde appelle à aller dans la rue. Pour connaître une entreprise, si vous aviez prévu de prendre le train, prenez un vélo parce que vous n'aurez pas de train, même sur le TER. Je reviens aux propositions que l'on a faites. Je suis d'accord pour enlever le nom, il n'y a pas de problème. En revanche, attention, parce que j'entends, les 60 ans, il n'y a pas de souci. Chacun est libre...

Jean-François EGRON : On l'a enlevé.

Fabrice MORETTI : Mais pour cet aspect-là, et je suis prêt à en reparler avec Monsieur Ringot, encore une fois, ce n'est pas l'âge, c'est la durée de cotisation.

Jean-François EGRON : Oui, mais on ne va pas relancer le débat. On a dit qu'on l'enlevait. En revanche, d'abord, la loi, pour être abrogée, il faudrait qu'elle soit votée. Celle qui est votée, c'est Touraine effectivement. Mais derrière, Touraine, elle n'allait pas aussi loin que ce qu'on nous propose là. Ça, c'est la première chose. Deuxième élément, en 97, le peuple est descendu à la rue et il n'y a plus de loi, c'est poubelle. C'est pour ça que la référence au peuple tel que Jérémy et Claudine l'ont posé, ça ne me semble pas forcément aberrant. Et le peuple, on doit l'écouter aussi. Si massivement, il y forme un désaccord... On va faire une synthèse. On a dit que pour les propositions qui avaient été faites par le groupe de Fabrice Moretti, les propositions ne forment pas de problème. On ne met pas la loi à 60 ans, on retire Touraine, et on rajoute après "c'est une question de démocratie. De plus, nous soutenons le combat politique à l'Assemblée nationale d'une part, mais également le combat syndical qui vise à demander le retrait de ce texte." On est d'accord ? Ça vous va ?

Dominique ASTIER : Parlementaire, parce que l'Assemblée, c'est restrictif.

Jean-François EGRON : Oui, parlementaire, "le combat parlementaire". D'accord ?

Jean-François EGRON : Attendez, on est là pour que ce soit tout le monde là. On est d'accord ?

Fabrice MORETTI : Je trouve que le combat, c'est un terme assez fort, "la mobilisation des syndicats". Parce que le combat, franchement, avec ce qui se passe des fois dans les manifs, je n'ai pas envie de mettre ce terme-là.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Bon. Allez, la mobilisation, d'accord.

Fabrice MORETTI : C'est moi.

Jean-François EGRON : S'il faut qu'on soit ensemble, il faut faire des concessions tous. Donc, la mobilisation. "Mobilisation unitaire des syndicats", si vous voulez. C'est bon pour toi, Cécile ? Max, vas-y.

Max GUICHARD : Personnellement, je n'ai pas envie que tout le monde soit d'accord.

Jean-François EGRON : Oh, mais vous vous débrouillez entre vous. Vois ton collègue.

Max GUICHARD : Il y a un texte que l'on a travaillé, les uns et les autres, point.

Jean-François EGRON : Mes chers collègues, ça s'est bien passé jusqu'à présent. On va garder notre calme. Jérémy fait partie de ton groupe. Max, très souvent, ensemble, on a mené des combats et on a essayé de rassembler, on s'est emmerdé comme tout. Est-ce qu'on prend une position tranchée ou est-ce qu'on essaie de rassembler sur un sujet d'importance ? C'est la question qui nous est posée, Max. Pour moi, il n'y a pas de problème. Après, si ça ne va pas, ça ne va pas. Laurent, tu es d'accord pour rassembler ou non ?

Laurent PÉRADON : Pour rassembler, mais sur quelles bases ? Ça paraît compliqué. On va pinailler sur des mots. Je ne sais pas.

Jean-François EGRON : Attendez. Je peux comprendre. Les mots, ce n'est pas les idées. Donc il faut faire attention. Je veux dire, rajouter "une grande majorité des Français", ça ne va pas casser trois pattes à un canard.

Laurent PÉRADON : Oui, ça ne casse pas trois pattes à un canard, je suis d'accord. Ce que je veux dire, c'est que c'est une motion, c'est l'expression aussi d'un groupe ou d'une majorité qui a écrit ça à ce moment-là, c'est que tous les mots sont pile-poils justes, etc. Bon, c'est une motion, ça rassemble les socialistes, les écolos et les communistes et les insoumis. Du coup, je serais passé comme ça. Je ne sais pas ce que vous en pensez vous, mais on n'en a pas...

Jean-François EGRON : Mais ne partez pas, on n'a pas fini. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Fabrice MORETTI : Excusez-moi quand même. Non, mais on ne va pas fuir la discussion, ce n'est pas le problème. On a reçu la motion, et c'est très bien, parce que vous avez dit par moments qu'on ne la recevait pas et qu'on la découvrait. Donc on a pris connaissance de ça. Il y a des éléments où on a eu quand même pas mal de débats déjà entre nous. On vous fait une proposition, vous remettez des choses en cause. Ça partait bien. Mais là, il y a deux remarques qui en gros nous disent : de toute façon, c'est le texte de la majorité, et vous ne direz rien. Donc je préfère partir. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, j'ai mes convictions et que ça ne répond pas sur le fond à la problématique de cette réforme. La réforme, la problématique, je vais le redire une dernière fois, c'est la réforme de 2014. C'est elle qui acte de 37 ans et demi à 43. Donc, si vous ne voulez pas indiquer... C'est ça le problème que l'on a, nous, aujourd'hui. Je crois qu'elle arrive demain, il me semble, à l'Assemblée ou elle est arrivée aujourd'hui, donc la loi n'est pas votée. Si on doit abroger une loi, on abroge celle qui est en cours. Deuxièmement...

Jean-François EGRON : Fabrice, excusez-moi de t'interrompre.

Fabrice MORETTI : Attendez. Non, je finis. J'ai deux secondes pour terminer.

Jean-François EGRON : Deux secondes, moi aussi. Ce que tu viens de dire là, tu l'as évité depuis le début, c'est-à-dire de remettre en cause, de pointer du doigt 2014 alors que c'est d'aujourd'hui qu'on parle. Et maintenant, tu viens de le faire. C'est dommage.

Fabrice MORETTI : Ce n'est pas ça. Non, parce que là, c'est en résumé du résumé. Mais non, parce que le texte, j'ai parlé de débats de parlementaires. Non, mais c'est important quand même. J'entends que vous ne soyez pas d'accord pour qu'on nomme la réforme alors que tout le monde la norme comme ça, y compris dans les médias. OK, d'accord. Mais à un moment donné, il faut quand même dire les choses aux personnes qui vont subir pour la plupart, parce que tous ne vont pas subir cette réforme.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Ce n'est pas la faute de Touraine ce qui est représenté.

Fabrice MORETTI : Tous ne vont pas subir cette réforme, je suis désolé, parce que c'est le cas. Donc il faudra leur dire qu'à un moment donné, que vous réduisiez l'âge de départ à la retraite, attention ! Moi, c'est ça que je pointe du doigt. Après, vous n'êtes pas d'accord. Vous nous demandez gentiment de ne pas prendre part au vote parce que c'est le cas. Vous nous dites : c'est la majorité qui a écrit, on va la passer comme ça. C'est dommage aussi, Monsieur le Maire, et Jean-François, puisque tu m'as appelé Fabrice. C'est dommage parce qu'on était partis sur de l'échange avec des éléments sur lesquels on pouvait se retrouver, et on ne se retrouve pas. Je prends acte.

Jean-François EGRON : Oui, top. Dernier tour de piste. Max, tu maintiens cette position-là ?

Max GUICHARD : De quoi ?

Jean-François EGRON : Ce que tu viens de dire, c'est-à-dire qu'on porte notre motion telle qu'elle était, point.

Max GUICHARD : Oui et non.

Jean-François EGRON : Mais, Max, on est ensemble. Je n'ai aucun problème. Laurent ? Je demande deux minutes de suspension de séance et à nos amis de l'opposition de bien vouloir nous laisser ces deux minutes, le temps qu'on puisse... Attendez, ne sortez pas, on va régler le problème.

[Suspension de séance]

Jean-François EGRON : On reprend le cours des choses. La situation est la suivante, nous maintenons la motion, mais avec les modifications qui ont été apportées, Cécile, tu peux lire, y compris la phrase qui est à rajouter après "c'est une question de démocratie". Après "c'est une question de démocratie", "nous soutenons les débats parlementaires sur ce sujet à l'Assemblée nationale et au Sénat, de même que la mobilisation unitaire des syndicats, et de ce fait, nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme."

Dominique ASTIER : C'était "unitaire".

Jean-François EGRON : Je répète. "Nous soutenons les débats parlementaires sur ce sujet à l'Assemblée nationale et au Sénat, de même que la mobilisation unitaire des syndicats, et de ce fait, nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme." Est-ce que vous acceptez, groupe de Monsieur Moretti, cette phrase telle qu'elle est ?

Fabrice MORETTI : Et après ?

Jean-François EGRON : Non. Hein ?

Fabrice MORETTI : Après, vous ne changez pas le texte ?

Jean-François EGRON : Si, il y a "Touraine" qui s'en va.

Fabrice MORETTI : Ça, j'ai compris.

Jean-François EGRON : Voilà, c'est tout. Et deuxième paragraphe, "La ville de Cenon souhaite exprimer son total désaccord sur la réforme des retraites, qui touchera un grand nombre des salariés." Il y a ces deux modifications de fond qui ont été apportées.

Fabrice MORETTI : Les propositions qu'on vous a faites...

Jean-François EGRON : De forme, oui.

Fabrice MORETTI : Non, mais ce n'est pas ça, le problème. Le problème, vous avez compris, ce n'est pas la forme, c'est le fond.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Je soumetts ce texte.

Fabrice MORETTI : Attendez, excusez-moi, c'est juste pour comprendre puisqu'on n'a pas le texte sous les yeux.

Jean-François EGRON : Mais vous l'avez, c'est le vôtre.

Fabrice MORETTI : Comment ?

Jean-François EGRON : C'est le nôtre.

Fabrice MORETTI : C'est ça. C'est bien ce que je voulais savoir, c'est le vôtre.

Jean-François EGRON : On va relire. "À l'heure où une grande majorité des Français souffrent de l'inflation, de la précarité grandissante, de la précarité énergétique..." Par contre, "du niveau de certains salaires", nous, on avait mis "de faibles salaires", ça, on le laisse, "de faibles salaires", "qui ne leur permettent plus de se nourrir et de se loger de manière décente, le gouvernement fait le choix de fragiliser le quotidien des Françaises et des Français. Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement à vouloir faire reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans pour combler plus rapidement le déficit prévisionnel des retraites d'ici 2027, le conseil municipal de la ville de Cenon souhaite exprimer son total désaccord sur la réforme des retraites, qui touchera un grand nombre de salariés. À la veille de cette deuxième journée de contestation, plus de 72 % de personnes interrogées se déclarent fermement opposées à cette réforme de retraites voulue par un gouvernement qui souhaite accélérer la réforme de 2014. Cette réforme est entrée en vigueur en janvier 2020 et n'a donc pas produit ses effets. Dans ce contexte, le conseil municipal de Cenon s'oppose à cette accélération par une nouvelle réforme injuste qui accentuera les inégalités. Il faut donc que le débat parlementaire se fasse sans escamoter le texte sur les retraites dans le climat social tendu d'aujourd'hui. Il ne faut pas que ce texte soit appliqué par ordonnance, mais fasse l'objet d'un vote par le Parlement. Dans le cas inverse, quel serait le ressentiment de celles et ceux qui sont touchés ? C'est une question de démocratie." Et là, on rajoute : "Nous soutenons les débats parlementaires sur ce sujet à l'Assemblée nationale et au Sénat, de même que la mobilisation unitaire des syndicats, et de ce fait, nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme." Et après, on continue : "Il faut absolument que les métiers pénibles, et ils sont nombreux, soient intégrés de façon spécifique. Du fait du recul de l'âge de départ, il sera encore plus compliqué d'avoir une carrière complète avec l'augmentation du nombre de trimestres de cotisation et du recul de l'âge pivot. Et qui dit carrière incomplète dit pension incomplète avec l'application des décotes. De plus, cette réforme conduira ceux qui ont commencé à travailler à 18 ou 20 ans à cotiser 44 ans avant de pouvoir partir à la retraite à taux plein. Cette nouvelle réforme est brutale dans un contexte que nous traversons depuis maintenant plus de deux ans. En effet, les Françaises et les Français vont basculer dans la précarité, et notamment les demandeurs d'emploi seniors, qui devront attendre deux ans de plus pour faire valoir leurs droits à la retraite." "À taux plein", on avait compris, si on avait dit : "À taux plein."

Fabrice MORETTI : Oui, mais il faut le remettre.

Jean-François EGRON : Mais vous l'avez déjà dit juste avant.

Fabrice MORETTI : Oui, mais...

Jean-François EGRON : Oui, mais c'est collectif, le texte, cher... "Actuellement, il n'y a aucune urgence à repousser l'âge légal de départ à la retraite ni à augmenter le nombre d'années de cotisations. La viabilité de notre système de retraites par répartition n'est pas menacée. Nous devons simplement faire face, pour les années qui viennent, à un léger déficit, notamment à cause des effets du papy-boom. Il est inadmissible de faire des économies sur le dos des retraités, des chômeurs et des plus précaires. Le conseil municipal de Cenon demande au gouvernement d'attendre les effets de la réforme..." Non.

Fabrice MORETTI : Mais il faut enlever le nom là aussi.

Jean-François EGRON : Non, mais la commission parlementaire, on ne la demande pas. Nous, on demande qu'ils retirent la loi. Cette phrase nous pose problème, oui, effectivement. Donc celle-là ne peut pas être gardée.

Fabrice MORETTI : Mais c'est le projet de loi qu'on...

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Non.

Fabrice MORETTI : Si.

Jean-François EGRON : "Pour combler ce déficit..."

Fabrice MORETTI : Elle n'est pas votée.

Jean-François EGRON : Oui, mais là, "le conseil municipal demande au gouvernement d'attendre les effets de la réforme Touraine et de nommer une commission parlementaire."

Fabrice MORETTI : Non, mais attendre les effets de la réforme de 2014, pour ne pas employer le nom, ça veut bien dire qu'on rejette le projet actuel.

Jean-François EGRON : Vous avez compris qu'on a une forme de fermeté, là, parce que le moment est grave. Madame Héraud le disait, elle a raison. Le moment est grave. Attendez, on a pris pas mal de choses. "Pour combler ce déficit, d'autres pistes de financement existent : augmenter le taux d'emploi des seniors", et vous avez marqué "et le taux d'emploi général, faire contribuer les hauts salaires", et vous avez mis "mettre en place une taxation spécifique pour les salaires mensuels et indemnités mensuelles d'élus de plus de 4 500 euros." Si vous voulez. Je ne vois pas ce que ça vient faire là-dedans.

Fabrice MORETTI : C'était dans un programme que j'ai récupéré d'il n'y a pas si longtemps que ça. Il y avait des choses qui étaient proposées là-dessus.

Jean-François EGRON : Là, c'est haro sur les élus, encore une fois.

Fabrice MORETTI : Ce n'est pas...

Jean-François EGRON : Je paierai ce qu'il y a à payer. Je paie mes impôts.

Fabrice MORETTI : Comment ?

Jean-François EGRON : Je paie mes impôts, mais...

Fabrice MORETTI : Moi aussi, je paie mes impôts. Le problème, ce n'est pas ça.

Jean-François EGRON : Aller mettre les élus là-dedans...

Fabrice MORETTI : On met "des salaires mensuels de plus de 4 500", on enlève le reste, si vous voulez.

Jean-François EGRON : Là, ça ne va pas. Mais c'est pareil, vous voulez du collectif et la population ne va pas prendre ça pour du collectif.

Fabrice MORETTI : Quand même.

Jean-François EGRON : "Augmenter la taxation des revenus du capital, dividendes de 30 % à 45 %." Tout à fait d'accord. C'est vous qui l'avez mis, ça. "Taxer les superprofits, le retour de l'ISF, augmenter le salaire des femmes en l'alignant sur celui des hommes pour plus d'égalité salariale. Pour toutes ces raisons et face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement, il existe aujourd'hui un front du refus des élus du conseil municipal de Cenon." OK, on part comme ça ?

Jérémy RINGOT : Désolé, mais à la relecture, il y a un point sur lequel ça m'a fait tilt, c'est par rapport à l'application par ordonnance, sur le paragraphe sur lequel on discutait, on débattait depuis le début de cette motion. Il ne faudrait pas cibler sur ce texte, c'est-à-dire : "Tout texte ne doit pas être appliqué par ordonnance", mais...

Fabrice MORETTI : Oui, mais c'est emmerdant.

PROCES VERBAL

Jérémy RINGOT : Il ne faudrait pas appuyer là-dessus parce que nous, on met en avant...

Jean-François EGRON : "Que tout texte fasse l'objet d'un vote par le Parlement." "Tout texte."

Dominique ASTIER : C'est général.

Jean-François EGRON : C'est général. Ça te va, ça ?

Jean-François EGRON : OK. On y est, là, maintenant, on est d'accord ? On passe au vote. Qui est pour la motion présentée par le conseil municipal, le groupe qui est ici ? Qui est pour ? Vous regardez l'administration. Il y a deux membres de... Monsieur Moretti vote. Et Monsieur Commariéu? Non, vous n'êtes pas d'accord ? Vous ne prenez pas part au vote ou vous votez contre ?

Jean-Pierre BERTEAU : Je vote contre.

Jean-François EGRON : Vous votez contre, d'accord. Et Madame Héraud ?

Christine Héraud : Je m'abstiens.

Jean-François EGRON : Vous vous abstenez, d'accord.

LA MOTION RELATIVE A LA REFORME DES RETRAITE EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2 Oppositions
O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU
1 Abstention
C. HERAUD

Christine HERAUD : Vous mettez bien sûr la mienne au vote ?

Jean-François EGRON : Je mets la vôtre au vote, oui, mais j'invite tout le monde à être responsable. Qui est pour le texte de madame Héraud ? Allez, la motion de la majorité est adoptée.

LA MOTION RELATIVE AU RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES – GROUPES « ANTICAPITALITE ! POUR LES LUTTES DES TRAVAILLEURS ET DE LA JEUNESSE ! » ET « CENON EN COMMUN » EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27 Ne Prend Pas Part au Vote
J-F. EGRON, M. DAVID, L. MERJOUÏ (par procuration), D. ASTIER, H. LENOIR (par procuration), J-M. SIMOUNET, F. ALVES, M. HATTRAIT, C. KARA (par procuration), H. GÜNDER, A. LAOUILLEAU (par procuration), P. BUQUET (par procuration), F. BERISSET, M. GUICHARD, P. CLAVERIE, S. SENE, L. ARMÔET, C. CHAPRON, F. BARKA, I. LAFON, S. SAÏDANI (par procuration), J. RINGOT, L. RAINIER O. COMMARIEU, F. MORETTI, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 00.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Dominique ASTIER
Secrétaire de séance